

Conseil municipal

3 NOVEMBRE 2015

PROCES-VERBAL

Présidence : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Pierre SOUDRY, Sylvie d'ESTEVE, Mme NAPOLY, Jean-Christian SCHNELL, Laurence AUGERE, Jean-Claude TEYSSIER, Sophie TRINIAC, Hervé BRILLANT, Laurence SEGUY, Michel BILDORFF, Agnès THEARD, Daniel TURCK (*Maires-adjoints*), Jacques FRANQUET, Bernadette GRELU, Valérie LABORDE, Patrice FORGET, Birgit DOMINICI, Geneviève SALSAT, Anne-Sophie MARADEIX, Georges LEFEBURE, Benoît VIGNES, Laurent BOUMENDIL, Olivier LEVASSEUR, Carmen OJEDA-COLLET, Gwenaëlle VELOU, Fabrice VIEILLE, Fleur MCGREGOR, Jean-François BARATON, Stéphane DASSE, Frédérique VIAL, Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD, Monique FERNEZ, Stéphane MICHEL (*conseillers municipaux*).

Secrétaire de séance : Mme Valérie LABORDE (*Conseillère municipale*)

ORDRE DU JOUR

1.	Élection de la secrétaire de séance.....	3
2.	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 juin 2015.....	3
I.	Finances et affaires générales.....	7
1.	Débat d'orientation budgétaire 2013.....	7
2.	Convention cadre de groupement de commandes entre la ville et le CCAS	25
3.	Convention pour le groupement de commandes (villes CCAS) pour l'achat du carburant et du lavage des véhicules	26
4.	Convention de groupement de commandes avec le CCAS pour la passation du marché de service d'assurances Risques statutaires.....	27
5.	Retrait de la ville du groupement de commandes organisé par le CIG pour les assurances IARD.....	29
6.	Adhésion au centre de règlement des titres (CRT)	30
7.	Dissolution de la caisse des écoles avec acceptation de l'actif.....	31
8.	Intégration de l'actif et du passif du budget principal de la CCCS dans le budget ville.....	32
9.	Intégration de l'actif et du passif du budget assainissement de la CCCS dans le budget annexe assainissement ville	33
10.	Attribution de subventions 2015 aux associations « Les Vitrites de Benden » et « Les Vitrites Celloises ».....	37
11.	Concours des vitrines de Noël 2015 – prix.....	39
12.	Avenant à la convention de délégation de gestion de terrains appartenant à la ville de Paris au profit de la ville de La Celle-Saint-Cloud	40
13.	Résiliation du bail emphytéotique concernant le bâtiment 14, avenue Charles de Gaulle.....	42
II.	VIE SOCIALE ET FAMILLE	45
1.	Rapport annuel d'accessibilité 2014 présenté et débattu en Commission Communale d'Accessibilité le 30 juin 2015	45
2.	Validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)	45
3.	Autorisation de signature du marché de restauration scolaire et restauration des aînés en liaison froide.....	48
4.	Convention de financement entre les communes de la Celle-Saint-Cloud, Bougival et Louveciennes pour l'organisation en 2015 des actions du Réseau Intercommunal d'Insertion.....	49
5.	Convention de financement entre les communes de La Celle-Saint-Cloud et de Bougival pour la gestion en 2015/2016 des services SÉSAME et Dynamique Emploi	52
6.	Bourses communales visant à faciliter l'insertion professionnelle des Cellois : modification du règlement d'attribution	52
III.	AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE	55
1.	Établissement d'une servitude de passage pour la création d'une liaison douce avenue Pescatore.....	55
2.	Avenant n° 5 au marché d'entretien des bâtiments communaux – marché n° 2012-AOO-03 – lot n° 1 57	57
3.	Autorisation de lancement de consultation et de signature pour le marché de nettoyage et de vitrerie des bâtiments communaux	58
4.	Rapport d'activité 2014 du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France....	60
IV.	DÉCISIONS MUNICIPALES	61
V.	QUESTIONS DIVERSES.....	63

Monsieur le Maire

Nous allons commencer notre séance de conseil municipal. Comme d'habitude, je vais demander à Sylvie D'ESTEVE de faire l'appel.

Madame d'ESTEVE

Monsieur DELAPORTE, Monsieur SOUDRY, Madame D'ESTEVE présente, Madame NAPOLY, Monsieur SCHNELL, Madame AUGERE, Monsieur TEYSSIER, Madame TRINIAC, Monsieur BRILLANT, Madame SEGUY, Monsieur BILDORFF, Madame THEARD, Monsieur TURCK, Monsieur FRANQUET, Madame GRELU, Madame LABORDE, Monsieur FORGET, Madame DOMINICI, Madame SALSAT, Madame MARADEIX, Monsieur LEFEBURE, Monsieur VIGNES, Monsieur BOUMENDIL, Monsieur LEVASSEUR, Madame OJEDA-COLLET, Madame VELOU, Monsieur VIELLE : procuration à Madame TRINIAC, Madame MCGREGOR, Monsieur BARATON, Monsieur DASSE, Madame VIAL, Madame DELAIGUE, Monsieur BLANCHARD, Madame FERNEZ, Monsieur MICHEL.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Avant de commencer la séance du conseil, je voudrais quand même vous donner quelques informations sur une de nos anciennes collègues, que beaucoup d'entre vous connaissent, Christiane DUCHESNE, qui a été hospitalisée pendant une période assez longue de trois mois et qui est maintenant revenue chez elle. Je l'ai eue au téléphone, certains d'entre nous l'ont eu également, ou ont eu l'occasion de la contacter. Les choses vont mieux, on lui souhaite et je m'exprime en votre nom à tous, nos vœux de rétablissement aussi rapide que possible. Il faudra du temps, mais le moral est là, il est au beau fixe. Et donc je souhaite à Christiane, et vous le faites également, de remonter aussi vite que possible la pente qu'elle a malheureusement descendue avant.

1. Élection de la secrétaire de séance**Monsieur le Maire**

Nous procédons à l'élection de la secrétaire ou du secrétaire de séance. Pour Valérie, y a-t-il des oppositions ? Merci Valérie, c'est à l'unanimité que tu es désignée pour assurer cette fonction.

Madame Valérie LABORDE, conseillère municipale, est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 juin 2015**Monsieur le Maire**

Sur l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 23 juin 2015, y a-t-il des remarques ou des observations ?

Monsieur DASSE

Bonjour Monsieur le Maire.

Une observation qui n'a pas directement trait au compte rendu de notre précédente séance, mais qui traditionnellement, j'allais dire, a vocation à faire état du nombre de séances dans l'année. Pour 2015, nous sommes à 4 séances, c'est-à-dire le minimum requis par le Code général des collectivités territoriales, avec une disparité par période. C'est-à-dire que nous avons deux séances sur les deux derniers mois de l'année et deux séances pour les neuf premiers mois, ce qui nous semble un petit peu problématique vu la densité des ordres du jour. Par exemple aujourd'hui, c'est une séance que nous aurions peut-être pu consacrer pour la totalité ou l'essentiel au DOB, parce que je crois, et nous en sommes tous convaincus, que c'est un sujet

vraiment fondamental et qui nécessite un débat de qualité et sur la durée. Donc, si nous avons des séances du conseil municipal supplémentaires, je crois que la démocratie locale ne s'en porterait pas plus mal. Et pour notre part, nous avons été élus, élus conseillers municipaux, et nous entendons bien pouvoir remplir les missions qui nous ont été attribuées par nos électeurs. Donc, nous souhaitons qu'il y ait plus de séances de conseil municipal. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire

Monsieur DASSE, nous aussi nous espérons remplir le mieux possible les fonctions et les missions qui nous ont été confiées par nos électeurs, par les électeurs, c'est-à-dire par les citoyens de La Celle-Saint-Cloud, cela va de soi. La question est un peu rituelle. Je l'ai dit régulièrement, en moyenne, nous avons 5 séances de conseil par an, c'est une moyenne qui était calculée sur une douzaine d'années et même un peu plus. Vous êtes d'ailleurs intervenu auprès du sous-préfet de l'administration préfectorale avec des courriers qui certaines années critiquaient le fait qu'il n'y avait que quatre conseils programmés au mois de juillet, alors que l'année n'était pas terminée. Le préfet a toujours répondu que ce rythme était parfaitement conforme au Code général des collectivités locales. Pour autant, nous avons le souci d'avoir des conseils légers, à la fois consistants et en même temps pas inutilement remplis, pour permettre des débats approfondis sans que cela fasse terminer nos séances à des heures indues. Il y a des gens parmi nous qui travaillent dans la journée et qui ne sont pas si mécontents de partir à une heure raisonnable.

En réalité cette année nous avons eu déjà deux conseils, nous en aurons deux autres, ce soir et au mois de décembre et un conseil sera prévu en février pour traiter de tout ce qui se rapporte aux subventions. Je sais que certains d'entre vous ont fait la remarque et le souhait de traiter globalement les subventions. Il reste dans ce conseil deux ou trois petites subventions, on les traitera pour des raisons d'urgence, bien entendu. Néanmoins, l'essentiel des subventions qui représentent une part importante de l'activité du conseil municipal et de la ville sera traité en février. Je vous donnerai les dates. Ce qui fait qu'en février, avril et juin, on retrouvera un cycle de 5 conseils municipaux par an. C'est raisonnable. Au-delà, ce n'aurait pas beaucoup de sens parce qu'il faut préparer le travail. Il faut que les commissions puissent se prononcer, il faut qu'elles puissent débattre. Tout ne doit pas remonter au conseil municipal. Le rôle des commissions, c'est aussi de débattre et de poser des questions et des problématiques, d'écouter aussi les réponses que peuvent faire l'administration ou les élus du groupe majoritaire. Donc, au-delà de cinq conseils par an, ce qui fait un conseil tous les deux mois en moyenne si on enlève la période des vacances, cela devient très difficile à gérer, puisque nous n'avons pas le temps de préparer des délibérations. Et donc, on arriverait à des conseils où il n'y aurait pas grand-chose.

Ceci étant, très sincèrement, dans le conseil de ce soir, en dehors du DOB qui est le point fort, vous verrez qu'il y a quand même des sujets assez modestes. Certes, l'Ad'Ap c'est important, les conventions de financement pour l'insertion c'est important. Tout est important, sinon nous ne le ferions pas voter, mais ce n'est pas essentiel. Voilà ce que je voulais dire.

Monsieur BLANCHARD.

Juste pour confirmer ce que disait Monsieur DASSE, je viens de compter le nombre de jours entre le dernier conseil et aujourd'hui, c'est 133 jours donc 4 mois !

Monsieur le Maire

Dont 60 jours qui correspondent à la période des congés, quand même. Et encore, je ne parle pas des congés de la Toussaint, ce qui ferait 70 jours. Vous savez, nous sommes aussi tenus par ces rythmes-là malgré tout.

Monsieur BARATON

Quelques précisions sur ce compte rendu. Il était indiqué dans ce compte rendu que nous avons souhaité avoir le montant des loyers qui sont appliqués, notamment au pavillon Edmond BLANC et place Berthet. Premier point.

Deuxième point, nous avons eu un certain litige la dernière fois concernant les prix d'augmentation des tarifs de piscine. Il est dit que 36 % des usagers ne prennent pas de casier. Donc, j'aimerais que pour le prochain conseil municipal, on lève toute ambiguïté et qu'on nous dise exactement, avec ou sans casier et dans chaque catégorie, de combien les prix ont augmenté.

Troisième point sur la place Berthet. Je voudrais savoir si la signature chez le notaire s'est faite concernant la partie devant l'officine. Cela a-t-il été fait ?

Monsieur le Maire

Cela a été fait et on va vous répondre.

Monsieur BARATON

Quatrième point, je voudrais savoir si dans le montant de l'éclairage public de 160 000 euros hors taxes, il est compris l'installation de la croix de l'officine.

Monsieur le Maire

Posez vos questions, on va vous répondre globalement.

Monsieur BARATON

La dernière chose, c'est une remarque. Tout le monde sait que dans la nuit du 4 août 1789 l'Assemblée nationale a voté l'abolition des privilèges.

Monsieur le Maire

Ce n'était pas l'Assemblée nationale, mais la Constituante, Monsieur BARATON. Ce n'est pas du tout pareil.

Monsieur BARATON

Attendez, ce qui suit est récent, beaucoup plus récent. Si vous voulez, je voulais porter à votre connaissance que nous avons bien pris acte qu'il n'y avait qu'une seule voiture de fonction dans la ville, mais j'aimerais bien que vous m'expliquiez comment se fait-il qu'un ancien fonctionnaire de la mairie qui n'est plus à la mairie depuis trois ans puisse disposer d'une camionnette sérigraphiée de la ville avec du personnel communal pour faire un déménagement un vendredi à 15 heures dans notre ville. Cela pose quand même un problème, parce que quand les gens voient cela, ils se posent beaucoup de questions. Je vous dis cela, Monsieur le Maire, mais vous ne devez pas être au courant, j'en suis persuadé.

Monsieur le Maire

Non, cela, je n'en suis malheureusement pas au courant. On va faire le point.

Monsieur BARATON

J'aimerais bien.

Monsieur le Maire

Donnez-nous vos éléments, puisque vous avez des éléments précis. Monsieur BARATON, il faut les donner. Donnez la plaque d'immatriculation, l'heure, le jour, la date, s'il faisait beau.

Monsieur BARATON

Je vais vous donner une précision, c'est une personne qui était sur votre liste.

Monsieur le Maire

C'est une précision qui est difficile à préciser parce qu'il y avait 35 personnes sur la liste, figurez-vous.

Monsieur BARATON

Oui, mais une ancienne fonctionnaire de la ville, il n'y en a pas beaucoup.

Monsieur le Maire

On arrive de manière indirecte au but.

Monsieur BARATON

Monsieur le Maire, j'avais déjà dit à l'époque que je sais que c'est une tolérance pour le personnel communal que d'avoir cette possibilité de faire un déménagement ponctuel. J'avais même souhaité à l'époque que ce soit avec des voitures non sérigraphiées, parce que c'est vrai que le contribuable qui paie des impôts se demande pourquoi lui aussi, quand il a envie d'aller chercher un réfrigérateur ou faire un petit déménagement, ne pourrait pas en bénéficier.

Monsieur le Maire

On va répondre à vos questions, mais je n'ai pas prévu de le faire à ce moment-là, nous allons le faire en fin de séance. Il y a un certain nombre de questions et on y répondra. D'ailleurs, vous nous attaquez beaucoup, Monsieur BARATON, mais il y a des points sur lesquels vous n'êtes pas absolument clair. On aura l'occasion d'y revenir.

Sur l'approbation du procès-verbal du 23 juin, y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur DASSE

Oui, j'aimerais revenir quelques instants sur une question que nous vous avons posée au sujet du plan antipollution voté par le Conseil de Paris. Ce plan antipollution, vous le savez, a des conséquences très importantes, notamment pour l'ensemble des habitants des autres départements franciliens.

Monsieur le Maire

Je me rappelle très bien votre question et on va vous y répondre.

Monsieur DASSE

Quelques éléments : dès juillet 2016, les voitures immatriculées avant janvier 1997...

Monsieur le Maire

Vous nous avez posé la même question et on va vous y répondre.

Monsieur DASSE

À ce moment-là, nous avons évoqué ces différentes interdictions de circulation qui sont quand même massives, puisque la première date concernera une voiture sur sept, et en 2020 tous les diesels immatriculés avant 2011. Vous nous aviez indiqué que vous prendriez contact avec Pierre BÉDIER, Président du Conseil départemental, de façon à imaginer une action d'ensemble

et pour entamer un dialogue que l'on va imaginer constructif avec la Maire de Paris. Nous souhaitons savoir quelles sont les actions qui ont été entreprises, quel est le plan d'action.

Monsieur BLANCHARD

Monsieur le Maire, une notion d'ordre quand même. Les questions diverses, c'est au début ou à la fin ?

Monsieur le Maire

C'est à la fin.

Monsieur DASSE

Il s'agit d'une question qui avait été posée lors du dernier conseil.

Monsieur BLANCHARD

Pour le moment, il s'agit du compte rendu.

Monsieur le Maire

Je laissais par politesse et par courtoisie Monsieur DASSE terminer sa question, pour lui dire que cette question n'a pas sa place ici, on la traitera dans les questions diverses. On traitera le tout à la fin de la séance.

Monsieur DASSE

C'est à la page 106 du compte rendu.

Monsieur le Maire

D'accord Monsieur DASSE, mais les questions diverses c'est après. On va les traiter après. Je vous invite à voter sur ce procès-verbal. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés pour 32 voix, 3 abstentions (M. BARATON, M. DASSE et Mme VIAL), adopte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 juin 2015.

Monsieur le Maire

Nous allons attaquer l'ordre du jour du conseil avec cette première délibération qui en fait concerne le DOB.

I. Finances et affaires générales

1. Débat d'orientation budgétaire 2013

Monsieur le Maire

Ce n'est pas une délibération, on va prendre acte des orientations. Pierre va les présenter dans le détail. Je voudrais tout de même donner un certain nombre d'éléments.

L'année 2016 qui va s'ouvrir dans quelques semaines se situe au cœur d'une période 2015-2017 qui est une période difficile sur le plan des finances publiques, puisqu'elle fait face à une réduction drastique des concours de l'État aux collectivités territoriales. Cette réduction a beau être critiquée régulièrement par les élus, par les maires de France, parce qu'elle met gravement en péril le

fonctionnement et l'investissement des communes, elle est néanmoins en train de s'imposer. Pour notre ville, cette réduction peut se traduire et se traduira directement par une diminution de la DGF – j'aurai l'occasion d'être un peu plus précis sur ce point – qui devrait être en 2016 inférieure de plus d'un million à ce qu'elle était en 2014. C'est dire l'importance de la réduction à laquelle nous devons faire face. Cette réduction comporte également des effets indirects, parce qu'elle s'impose aux autres collectivités, notamment aux départements, et que le département envisage et même a pris la décision de supprimer un certain nombre de subventions qui étaient destinées aux communes, aux intercommunalités, pour faire face lui aussi à ce désengagement de l'État. En plus, tandis que les dotations diminuent fortement, s'effondrent, nous allons avoir à faire face à de nouvelles dépenses qui sont imposées à nos communes par la loi, comme l'accroissement du prélèvement de péréquation dont le montant atteindra plus de 600 000 euros en 2016 et, vous le savez bien, à des dépenses supplémentaires comme les rythmes scolaires, comme le travail, nécessaire, d'ailleurs, à faire en matière d'accessibilité qui fait partie des obligations auxquelles nous aurons à faire face.

En plus de cela, je dois dire que j'ai été en début de semaine extrêmement inquiet par les propositions avancées, ou plutôt les décisions venant du gouvernement. Parfois, on s'attend à des décisions, mais en fait ce sont des propositions qui sont soumises au débat. Toujours est-il qu'il était envisagé une réforme de la dotation globale de fonctionnement qui devait être inscrite dans le projet de loi de finances pour 2016. Or, cette réforme de la DGF présentait de gros inconvénients. Cette réforme de la DGF avait pour objectif de répondre à un certain nombre de critiques qui lui avaient été faites antérieurement ; mais la réforme avait pour but de créer trois dotations : une dotation forfaitaire de base par habitant, donc qui nous concernerait nous, de la même manière que n'importe quelle collectivité, n'importe quelle commune, une dotation de ruralité répartie en fonction d'un critère de sous-densité – autant vous dire que la dotation de ruralité n'était pas destinée à La Celle-Saint-Cloud, pas du tout même – et enfin une dotation de centralité, qui est destinée aux intercommunalités pour permettre de mieux répartir les financements et les investissements au niveau des intercommunalités. Résultat, La Celle-Saint-Cloud, comme un certain nombre de communes, risque d'être extrêmement perdante sur cette nouvelle DGF telle qu'elle serait envisagée, telle qu'elle pourrait être appliquée. Des simulations ont été faites, mais tout récemment, et ce n'est que le 2 novembre que les parlementaires ont pu recevoir un certain nombre de données de simulations qui font quand même apparaître que pour les communes de l'ordre d'une strate comparable à la nôtre, de l'ordre de 20 000 habitants, 50 % des communes seraient perdantes et 50 % des communes seraient gagnantes. Pas perdant ou gagnant pas rapport au *trend* lié à la CRFP, la contribution redressement des finances publiques, les 2 milliards qui vont s'impacter aux communes, mais en plus. C'est-à-dire une modulation de la baisse de la DGF qui va toucher davantage certaines communes et pourquoi pas la nôtre. En tout cas, 50 % des communes de 20 000 habitants seraient impactées en plus de la contribution au redressement des finances publiques, ce qui est quand même très inquiétant, d'autant plus que cette dotation serait calculée en fonction du potentiel fiscal par habitant. C'est une manière de renvoyer aux communes dites riches un effort supplémentaire à faire et aux communes dites pauvres de bénéficier de ces subventions.

Le résultat c'est qu'aujourd'hui, on ne sait pas très bien où on va. J'ai cru lire ou entendre tout récemment que le gouvernement avait en fait avancé une proposition, mais qu'il la retirait. C'est peut-être comme le problème des impôts pour les personnes retraitées qui ont perdu la demi-part fiscale, pour lequel il y a eu une annonce et puis aussitôt que l'annonce a été faite elle a été retirée. Donc, on ne sait pas très bien où on va. Le problème, c'est que la loi de finances, c'est maintenant qu'on la vote et que nous pouvons avoir, avec un budget que nous votons en décembre, un certain nombre d'incertitudes sur nos recettes budgétaires. Sur cette réforme de la DGF, les élus ont poussé des hauts cris, à commencer par le Président du Sénat, Gérard LARCHER, qui n'a fait que souligner l'effet doublement récessif, d'une part la réduction des subventions aux collectivités locales – 2 milliards en 2016 – et d'autre part cette réforme de la DGF qui peut nous impacter et peser très lourd sur nos finances. Voilà ce que je voulais évoquer.

Néanmoins, dans ce contexte défavorable si nous n'avons pas d'impact violent en matière de finances publiques, il y a la refonte de la DGF. Nous souhaitons, bien entendu, cette année encore, ne pas faire supporter aux habitants de La Celle-Saint-Cloud les conséquences d'une mauvaise politique conduite par l'État, qui consiste à se décharger sur les communes de ses problèmes de déficit budgétaire qu'il n'arrive pas à endiguer et qu'il n'a pas, à la limite, l'ambition d'endiguer. Cette année encore, c'est-à-dire en 2016, la ville de La Celle-Saint-Cloud n'augmentera pas, normalement, ses taux de fiscalité locale. Nous ferons tout pour l'éviter. Ce qui fait d'ailleurs – je voudrais que vous le notiez bien – que dans la durée, c'est-à-dire depuis notre premier mandat, les taux d'imposition de La Celle-Saint-Cloud en matière de taxe d'habitation et de taxe foncière, qui étaient identiques au taux d'imposition des villes comparables de l'ordre de 20 000 habitants, aujourd'hui sont inférieurs de plus de 2,6 points. C'est-à-dire que la pression fiscale relative a fortement baissé. Lorsqu'on nous dit « mauvaise gestion », ce que je lis parfois, il faut quand même y réfléchir à deux fois.

Par ailleurs, la dette de la ville a été fortement réduite, puisqu'elle a été diminuée et divisée par 2,8 au cours des dernières années. 2,8 ! Nous sommes passés de 15 millions à un peu plus de 5 millions aujourd'hui. Ce n'est peut-être pas le point définitif, car le point peut remonter ou descendre un peu. En tout cas, c'est la poursuite d'une politique financière qui vise à ne pas financer par l'emprunt nos investissements, mais dans la durée en réduisant l'investissement, ce qui permet de réduire les taux d'intérêt et la charge financière et d'augmenter notre capacité d'autofinancement. Ce sont les efforts que nous avons à conduire pour chercher des pistes d'économie, comme le non-remplacement de tous les départs, bien sûr, comme la création, comme vous allez le voir tout à l'heure de groupements de commandes. C'est indispensable, pour mutualiser, pour faire des économies, pour limiter les coûts d'achat et des commandes sans remettre en cause la qualité des services rendus aux Cellois. Même dans certains cas, il faut bien le dire, ce sera en augmentant le périmètre d'intervention de la ville, notamment lorsque cela s'avérera nécessaire, par exemple lorsque le département abandonne le soutien d'une politique que nous considérons comme indispensable à La Celle-Saint-Cloud.

En matière d'investissement, cette rigueur s'impose dans le choix des projets. C'est moins une question de montant des investissements que nous allons réaliser que de choix et de qualité des projets que nous allons financer. C'est très important. Nous devons donner la priorité aux besoins d'équipement, à la rénovation des bâtiments, sans oublier bien entendu la voirie qui continue d'être une nécessité absolue. Malgré ce contexte, et nonobstant ce que je vous ai dit sur la réforme en cours de la DGF, le budget d'investissement devrait être maintenu au même niveau qu'au cours de l'exercice précédent, soit environ 3 300 000 euros avec des opérations comme l'équipement de la petite enfance, l'accessibilité. C'est un programme de moyen terme qui est indispensable et qu'il faut mener à bien, mais également l'action en faveur du logement social qui est indispensable. De façon plus marginale, je parlerai de la création de stations Autolib, mais surtout du projet de création d'un véritable cœur de ville.

Je voudrais appeler votre attention sur ce projet très important qui intégrera la réalisation d'une médiathèque de capacité supplémentaire, de crèches, voire d'une crèche supplémentaire, de logements, de commerces, de parkings pour répondre au problème du déficit de places de stationnement, et d'un espace de restauration et de convivialité, afin de rendre plus vivant et attractif le site que vous connaissez bien qui va, globalement, de la poste à la mairie, mais d'une manière un peu plus extensive. Ce site est aujourd'hui trop exclusivement administratif. La réalisation de ce projet devrait être effectuée avec le plus faible impact possible sur le budget communal bien entendu. Nous envisageons de le financer par des cessions et par l'obtention des subventions pour en obtenir la réalisation. L'année 2016 verra le lancement de ce projet sur la base d'un préprogramme qui vous sera présenté.

La première étape va consister prochainement à la désignation d'un assistant maître d'ouvrage, un AMO, qui va nous accompagner tout au long de la réalisation de ce projet très important pour

la ville, capital, qui va changer la physionomie de cet espace de la ville. Cette désignation aura lieu au terme d'une procédure de marché qui sera lancée avant la fin de l'année 2015. La mission de l'assistant de maîtrise d'ouvrage, qui sera définie dans un cahier des clauses techniques particulières de marché qui est en cours de finalisation, comprendra deux volets. Une première phase qui consiste à aider le maître d'ouvrage dans le choix du programme et des scénarios d'aménagements définitifs, notamment : le nombre de logements, l'aménagement des espaces, la voirie, les liaisons douces et les circulations, le parvis, mais également la définition d'un programme concernant la médiathèque. Il faut que nous ayons un sous-projet médiathèque qui s'intègre dans l'ensemble de ce programme.

La deuxième phase consiste à aider le maître d'ouvrage dans la réalisation du projet défini avec la rédaction des appels à projets, des pièces administratives, des marchés, des maîtrises d'œuvres, de l'analyse des candidatures, notamment les candidatures de ceux qui interviendront dans ce projet. L'objectif en tout cas est d'aboutir avant l'été 2016 à l'élaboration du projet. Nous avons donc un peu moins d'un an pour aboutir à l'élaboration d'un projet définitif d'aménagement qui nous permettra de lancer à l'automne 2016 les concours d'architecte et les marchés nécessaires à sa réalisation. Pour la conduite de ce projet, nous avons en interne de l'équipe majoritaire, un groupe contact qui a été constitué avec tous ceux qui souhaitent y participer, mais l'ensemble des membres du conseil et des groupes du conseil seront associés à travers la réunion des deux commissions « aménagement et patrimoine » et la commission « finance et affaires générales », qui seront régulièrement informées et consultées sur ce projet.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction de ce DOB. Pardon d'avoir été un petit peu long. Je vais donc passer la parole à Pierre pour la présentation du DOB lui-même.

Monsieur SOUDRY

Comme le Maire l'a dit, on a des orientations qui s'inscrivent dans une période de très forte réduction des ressources des collectivités, nous y reviendrons tout à l'heure. Cette période commence en 2015 et doit durer trois ans minimum, de 2015 à 2017. Nous sommes au milieu de cette période et le projet de loi de finances qui est sorti il y a quelques semaines entérine ainsi une troisième réduction successive des concours de l'État aux collectivités. Globalement, les collectivités locales doivent faire 3,5 milliards d'économies chaque année de 2015 à 2017 soit au total à l'issue de ces trois ans, 10 milliards sur le budget de l'État. C'est donc un effort considérable comme l'a dit le Maire tout à l'heure. Pour la ville, cette réduction va s'opérer d'abord sous la forme d'une très forte réduction de la DGF. C'est donc dans la tendance de cette réduction très forte de ces trois ans, indépendamment d'une nouvelle réforme de la DGF qui pourrait se surajouter. Mais pour le moment ce n'est pas voté, et ce n'est pas sûr que ce soit voté. Disons que nous sommes dans la piste de la réduction très forte de la DGF sur ces trois ans.

Pour nous, nous voyons que nous avons en 2014 une DGF qui était près des 6 millions et en 2017 nous serons à 4 millions à peu près. Nous aurons perdu 2 millions. Cette année, nous serons à 4,7 millions, c'est-à-dire à 1,3 en dessous de ce que nous avons eu en 2014. 1,3 million, c'est quand même quelque chose de très important. Vous savez que le résultat de la ville était de l'ordre de 3 millions, de 4 millions les bonnes années. Donc, nous avons un impact très fort sur notre résultat tel qu'il était et devant lequel il nous faut réagir. Mais ce n'est pas tout, car en plus de cette réduction de nos ressources, l'État nous met également une augmentation de nos dépenses en augmentant le prélèvement qu'il opère sur les communes dites riches pour donner aux communes dites moins riches. Ce prélèvement était de 351 000 euros en 2014, nous prévoyons qu'il sera presque doublé en 2016 et encore plus en 2017. En 2016, toujours par rapport à ce que nous avons avant, c'est 600 000 euros que nous devons financer comme dépense supplémentaire. Ce qui fait : baisse des ressources et augmentation des dépenses, nous perdons en résultat 1 million par an depuis l'année 2014, nous aurons perdu en 2017 trois millions de résultat, c'est-à-dire l'équivalent du résultat de fonctionnement que nous avons jusqu'ici.

Ce n'est pas la seule chose, puisque finalement, il y a un mouvement de dominos puisque les communes vont avoir leurs ressources fortement atténuées, mais, parallèlement, le même mécanisme joue au niveau des intercommunalités, au niveau des départements, voire au niveau des régions ; ces institutions, qu'ont-elles comme ressources ? Leur tentation est de fermer à leur tour le robinet des subventions aux communes. Ce qui fait que non seulement, nous allons avoir moins de ressources et plus de dépenses, mais aussi moins de subventions. Si nous prenons par exemple le département, le Président du conseil départemental a été très clair lors de l'Université des mairies des Yvelines il y a quelques semaines. Il a dit très concrètement que « *la baisse des dotations aura une incidence terrible sur les relations communes-départements.* ». Qu'est-ce qu'il entend par « incidence terrible » sur ces relations ? Manifestement que le montant des subventions que nous donnait le Département sera lui aussi fortement réduit. On en a déjà quelques exemples, ils commencent à en citer quelques-unes, par exemple dans le domaine scolaire. Jusqu'à maintenant, le département pour l'équipement des écoles en tableau numérique donnait une subvention qui était à peu près l'équivalent de la moitié du coût de l'installation, mais maintenant, il n'y aura plus de subvention pour les tableaux numériques. Voilà un exemple de dépenses qui autrefois étaient partagées, mais qui, si nous voulons continuer, devront être prises à 100 % à notre charge. Ainsi de suite, mais il n'y a pas que le département qui fait cela. Tout le monde est soumis à la même chose de sorte que les communes n'ont plus que deux choix, soit de reprendre totalement à leurs charges ce qu'elles faisaient avant l'aide des autres, soit de les abandonner.

L'équation finalement est très simple pour notre budget. Voici très schématisé ce que pourrait être le budget, il n'est pas encore voté, car cela va bouger d'ici le mois de décembre, mais voici les grosses masses du budget très simplifié :

- Ressources : 32 millions d'euros
- Charges : 30,3 millions
- Résultat : 1,7 million

Avec la problématique qui est que dans ces ressources, les dotations qui pesaient autrefois pour près de 9 millions, mais qui pèseront en 2016 pour 7,7 millions, vont continuer de baisser fortement, et qu'en face, les prélèvements notamment le prélèvement de péréquation intercommunale va lui aussi augmenter. On voit bien que, par un effet de ciseau, nous sommes placés devant une question redoutable sur l'équilibre de notre compte.

Malgré cela, nous avons décidé de retenir des orientations qui reposent d'abord sur le respect des engagements de stabilité fiscale, comme le Maire l'a dit tout à l'heure. Cette année encore, nous allons maintenir inchangés les taux de fiscalité. Ceci va nous imposer une maîtrise accrue du fonctionnement, aussi bien recettes que dépenses, en privilégiant bien sûr l'accompagnement de l'évolution des besoins, parce qu'il y a de nouveaux besoins qui apparaissent et que nous devons accompagner. Puis un budget d'investissement qui va rester significatif au niveau pratiquement de celui de l'année précédente, malgré la baisse des dotations, mais qui sera peut-être plus réorienté vers l'amélioration de la vie quotidienne. Et bien sûr, le lancement du projet Cœur de ville dont on a parlé tout à l'heure.

On va détailler un petit peu plus ces orientations.

Politique de stabilité fiscale malgré la réduction des dotations

Ainsi que nous l'avons dit, notre objectif est de maintenir à l'identique les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière en 2016, taux qui s'établissent à 13,11 % pour la taxe d'habitation et 12,19 % pour la taxe foncière. Ici, nous sommes à contre-courant de la tendance générale à l'augmentation

des taux si on prend simplement depuis le début du mandat et pour se limiter à la strate à laquelle nous sommes – les villes sont classées en strates et nous appartenons à la strate des villes des 20 000 à 50 000 habitants. Il y a dans les Yvelines 17 villes de 20 000 à 50 000 habitants. Sur ces 17 villes, au bout de deux ans simplement de mandat 2014 et 2015, il y a déjà plus de la moitié des villes (9 villes) qui ont déjà augmenté leur taux depuis ces deux ans ; quatre l'ont augmenté en 2014, sept villes l'ont augmenté en 2015, ce qui fait qu'il y en a neuf qui sur deux ans l'ont augmenté. Certaines ne l'ont augmenté qu'une fois, mais beaucoup, un ensemble de villes a augmenté de 8 %, d'autres l'ont augmenté deux fois. Chacun fait comme il veut, mais on voit que sur plus de la moitié des villes de notre strate il y en a déjà au bout de deux ans plus de la moitié qui ont augmenté leur taux. Alors, qu'en sera-t-il en 2016 ? Nous, nous vous affirmons qu'en 2016 nous ne bougerons pas nos taux. Que feront les autres villes ? On le verra bien. Ce qui fait que nous avons une évolution des impôts qui est très faible, qui est liée à la seule inflation prévisionnelle, l'évolution des bases, et ainsi en 2015 nos impôts locaux n'ont augmenté que de 0,9 %.

Je voudrais dire un petit mot sur cette augmentation que vous avez vous-même constatée. Je pense que tous ceux qui sont là ont chacun leur feuille de taxe d'habitation parce que cette taxe d'habitation est payée par tout le monde. Ils ont pu constater que l'évolution de leur taxe d'habitation n'avait augmenté que de 0,9 %. Malgré cette vérité selon laquelle l'augmentation en 2015 n'était que de 0,9 %, une vérité qui s'étale sur toutes les feuilles d'impôts des habitants de La Celle-Saint-Cloud, malgré cela le groupe « La Celle qu'on aime » a diffusé dans la ville un tract mensonger affirmant que l'augmentation des impôts locaux à La Celle-Saint-Cloud était de plus de 2 %, alors qu'elle n'était que de 0,9 %.

Un intervenant

La taxe foncière.

Monsieur SOUDRY

La taxe foncière pour la ville a augmenté de 0,9 exactement. Je lis sur votre texte : « *Encore plus de 2 % d'augmentation des impôts locaux en 2015* ». Est-ce que c'est marqué la taxe foncière ? C'est marqué plus de 2 % des impôts locaux en 2015. De toute façon, la taxe foncière augmente comme la taxe d'habitation de 0,9 % seulement. Il s'agit de la taxe foncière votée par la ville. Si le Grand Paris prélève des impôts, ce n'est pas le Maire de la ville qui est responsable des impôts du Grand Paris. Vous n'allez pas additionner l'augmentation qui est due à la taxe sur le Grand Paris aux impôts fonciers de la ville. Je finis s'il vous plaît, vous interviendrez après. Donc, c'est mensonger et je trouve qu'il est vraiment lamentable que des élus osent ainsi mentir et que La Celle-Saint-Cloud base sur le mensonge le débat public dans cette ville. Il faut qu'on le dise sur les impôts.

Cette stabilité des taux s'inscrit dans la durée avec des taux pour nous inchangés depuis 6 ans. Voici donc le graphique qu'on vous montre depuis un certain nombre d'années et que nous espérons continuer à montrer de la même façon au moins jusqu'en 2020. On voit, comme le disait le Maire tout à l'heure, qu'il y a un écart considérable qui s'est creusé entre les taux de La Celle-Saint-Cloud et les taux moyens des villes des groupes auxquels elle appartient. C'est donc une des villes, et nous en sommes fiers, où l'évolution de la fiscalité, que ce soit à court terme, moyen terme ou long terme, a été la plus faible parmi les villes comparables et nous continuerons en 2016.

Dépenses de fonctionnement

Nous serons attentifs quand même aux besoins des Cellois malgré les difficultés que l'on a signalées. Nous continuerons à accompagner les nouveaux besoins. Nous ne pouvons pas tous les citer, mais il y en a un quand même qui est très sensible, c'est la très forte augmentation de la demande d'accueil en activité périscolaire depuis deux ans. C'est sans doute la réforme des

rythmes qui a conduit à cela, mais c'est aussi l'évolution des modes de vie qui a conduit à une très forte augmentation de la demande et nous avons répondu par une augmentation de nos capacités d'accueil. Ainsi, vous avez deux exemples en ce qui concerne l'accueil du soir ou l'accueil du mercredi, parce que maintenant, les gens, avec les nouveaux rythmes, disent qu'ils ne peuvent pas aller chercher leurs enfants, ils se reposent de plus en plus sur la ville pour s'occuper de leurs enfants le mercredi et le soir après la classe. Donc, nous avons dû engager des dépenses supplémentaires et augmenter nos capacités. Par exemple sur l'accueil du soir, le nombre de places qui était de 670 a été porté à 800, et l'accueil du mercredi de 445 places à 538 places. Donc une augmentation de 20 % de nos capacités d'accueil.

Un autre exemple des besoins que nous essayons de satisfaire, qui n'y était pas avant, c'est la reprise des services délaissés par leurs anciens financeurs. On peut citer un exemple, même si c'est sur 2015, mais il n'est pas impossible que ce type de phénomène se reproduise en 2016, malheureusement. Pour l'agence postale de Bendorf, il a fallu que la ville intervienne pour reprendre ce service qu'elle a jugé indispensable aux habitants du quartier. Donc, dans les années qui viennent, 2016 et 2017, à partir du moment où des financeurs se retireront, pour financer des opérations que nous jugerons utiles, nous serons sans doute amenés, après avoir adapté l'offre, à reprendre ces services. Voilà le fonctionnement – et malgré ces difficultés on doit être attentifs aux besoins des Cellois – mais il doit être maîtrisé par une action continue et soutenue dans la durée plutôt que des inflexions brutales. Parfois, on écoute à la télévision ou la radio certains maires qui sont interviewés : « *Devant la baisse des dotations, qu'est ce que vous allez faire ?* » et on entend parfois des mesures brutales : « *Je veux augmenter de 20 % les tarifs de cantine* », « *je vais réduire de 30 % les subventions aux associations* », « *je ne faisais pas payer les TAP, mais maintenant je vais les faire payer* ». Donc, nous préférons une évolution durable, modérée, mais continue, plutôt que des évolutions brutales et cela aussi en ce qui concerne l'évolution de la tarification. La tarification moyenne de nos services pour l'année 2016 sera limitée à 1,5 %, ce qui n'est pas beaucoup sachant qu'il y a parallèlement à ça une grille dégressive. C'est-à-dire que quand vous appliquez 1,5 % à un repas qui vaut 50 centimes, c'est quand même assez modéré. Donc augmentation des services limités et grille dégressive qui sont importantes.

Poursuite de la politique de gratuité des TAP

C'est-à-dire les activités pédagogiques créées par la réforme des rythmes scolaires. Il y a de plus en plus de villes qui ont commencé à le faire gratuitement et qui le font payer maintenant. Nous, nous poursuivons la gratuité de ces TAP.

Les dépenses

L'évolution des effectifs : nous avons le non-remplacement systématique des départs. Par exemple en 2014, nous avons eu 28 départs et nous n'avons fait que 25 recrutements, malgré les augmentations dues à la réforme des rythmes. Quand nous recrutons, nous essayons de reconfigurer le poste, notamment, l'agent recruté coûte moins cher que l'agent qui part en retraite – ce sont souvent des gens qui ont une ancienneté très importante. Il n'y a pas seulement dans l'évolution de la masse salariale le nombre qui compte, mais aussi le montant des rémunérations. Il y a aussi la maîtrise des charges d'achats, notamment des marchés. On a renégocié récemment le marché de la restauration scolaire, et sur le marché de la restauration scolaire, après nous être battus avec les prestataires qui voulaient augmenter leurs prix, nous avons obtenu des prix plus faibles et une offre améliorée. Vous pourrez en juger, j'espère que ce sera le cas à partir du 1^{er} janvier prochain. Il nous faut aussi réexaminer bien sûr le niveau de pertinence de certaines prestations. On peut se demander si toutes les prestations qu'on rend sont tout à fait pertinentes. Bien sûr, l'évolution des subventions : la ville faisant des sacrifices, elle sera amenée, très modérément à demander aussi aux associations de s'associer à cette maîtrise continue dans la durée de la maîtrise des dépenses. En définitive, nous travaillons pour ce budget sur une

diminution des charges d'achat, sur une évolution des charges de personnel inférieure à 1 %, ce qui suppose là une baisse des effectifs. Vous savez que dans la fonction publique il y a le fait qu'à effectif constant, les dépenses augmentent, à cause des anciennetés, et des avancements en grades, etc. Il y a aussi les charges sociales qui souvent augmentent, ce qui fait qu'en agissant sur les charges d'achat et sur les charges de personnel, nous aurons en euro constant, déduction faite de l'inflation, une diminution globale des charges sur l'année 2016.

Le budget d'investissement

Il sera aussi maintenu à un niveau significatif puisqu'il aura le montant de l'année précédente soit 3,3 millions de nouvelles opérations, hors les reports d'opérations de l'exercice 2015 sur l'exercice 2016. Dans ce budget, nous souhaitons quand même faire un effort plus particulier en faveur des équipements et des bâtiments. La voirie est très importante, mais on a fait beaucoup de grosses opérations de voiries ces dernières années, il nous semble qu'il nous faut maintenant plus orienter l'investissement vers les bâtiments et les équipements. Mais cela, c'est le budget qui le dira. C'est un peu l'orientation, mais on verra ce que sera le budget lui-même.

Dans le budget d'investissement, il y a bien sûr les investissements incontournables de maintien en état de nos équipements, mais un effort particulier et nouveau est fait pour faciliter la vie quotidienne des Cellois :

- amélioration des équipements périscolaires et de la petite enfance
- télétransmission et informatisation : l'informatique prend une place de plus en plus importante dans la gestion d'une ville et elle permet des évolutions, il faut donc qu'on investisse dans ce domaine
- le Maire l'a dit aussi, nous nous lancerons dans Autolib avec la création de deux stations Autolib en partenariat avec VGP, de la même façon que cela a été fait pour la vidéo surveillance, où il y a une participation pour moitié pour la ville et pour moitié pour VGP. On n'a pas encore défini l'endroit où seront ces deux stations, vraisemblablement une place du Jumelage et une place de Jonchère, mais c'est purement indicatif ce n'est pas encore décidé
- la réalisation d'un programme d'accessibilité, on en parlera tout à l'heure, 700 000 euros sur trois ans
- toujours l'action en faveur du logement social : nous allons dépenser 300 000 euros sur deux ans, donc 150 000 euros par an pour le logement social, notamment en participant au financement des immeubles de la SIEMP prévus avenue de Hirsch.

Je voudrais dire un mot, faire deux remarques sur le logement social. D'abord sur ces deux logements, je voudrais dire qu'ils sont nécessaires pour le quartier de Beauregard, parce qu'ils vont comporter des ascenseurs, ce qui manque cruellement à Beauregard, notamment pour les habitants qui sont handicapés ou qui deviennent âgés et qui ont des difficultés à monter les escaliers. Ce sera vraiment un plus très important que de disposer de logements avec des ascenseurs. La SIEMP a bien confirmé que ces projets prendront le plus largement en compte les besoins des ménages à mobilité réduite résidants dans les immeubles du domaine. C'est la SIEMP qui parle : « Nous souhaitons en effet, compte tenu de l'inaccessibilité des logements du domaine dont la construction est ancienne, pouvoir répondre à la demande d'un grand nombre de nos locataires résidant depuis de longues années dans le domaine de se maintenir dans leur cadre de vie en dépit de leur âge ou de leur handicap ». Voilà l'importance de ces deux immeubles auxquels nous allons participer sur ces deux ans.

Pour la deuxième remarque, toujours sur le logement social, je reviens encore évoquer de nouveau le tract de « La Celle qu'on aime » qui affirme qu'« il y a 700 logements sociaux à créer d'ici à 2020 selon le Maire ». Je voudrais dire que c'est faux. C'est faux, parce que le document qui a été présenté au DOB ne représentait pas le souhait du Maire, il représentait simplement ce qui résultait de l'application de la loi SRU, puis loi Alur. Si nous voulons respecter la loi SRU et la loi Alur, nous devons, je le rappelle, avoir 25 % de logements sociaux en 2025 et 20 % de logements sociaux en 2020. Si on applique ces pourcentages au nombre de logements qui existent à La Celle-Saint-Cloud, la loi nous impose alors un nombre d'environ 700 logements sociaux à créer d'ici 2020. Mais c'est la loi qui nous l'impose. Vous savez bien que le Maire et l'équipe se sont toujours battus contre cette loi qu'ils estiment injuste, intenable, d'ailleurs nous ne sommes pas les seuls. Mais d'un autre côté, nous avons un comportement républicain, c'est-à-dire que nous, nous tenons à respecter la loi. Alors, est-ce à dire que « La Celle qu'on aime » suggère de désobéir à la loi ? Puisqu'on suppose qu'ils ne sont pas pour 700 logements sociaux en 2020, cela suppose qu'ils proposent de désobéir à la loi. C'est leur façon de faire, nous, nous proposons tant que la loi existe de respecter la loi, et c'est pour cela que le respect de la loi imposera à la ville la création de 700 logements d'ici 2020. Voilà donc ce que je voulais dire sur ces investissements, notamment sur les logements sociaux.

À intérêt égal, nous donnerons aussi en 2016 la priorité aux projets encore subventionnés. C'est-à-dire que vous avez vu que les robinets des subventions vont se fermer très fortement. Cela se fera peut-être un peu progressivement en deux ou trois ans. Il faut que pour tout ce qui peut bénéficier d'une subvention, on puisse en bénéficier encore. Donc à projet équivalent, nous favoriserons plutôt les projets subventionnés comme nous l'avons d'ailleurs fait en 2015, notamment les projets de la petite enfance qui sont largement subventionnés. J'évoquais la voirie avec une priorité donnée aux aménagements de proximité, d'accessibilité plutôt qu'à des réfections. Nous pouvons peut-être faire une pause dans les grandes réfections de rues comme on en a connu ces dernières années.

L'endettement

Nous avons, comme vous le savez, un endettement qui a été maintenu et qui est maintenant à un niveau très faible. On voit l'évolution de la dette depuis un certain nombre d'années, depuis plus de 15 ans, une dette qui a été pratiquement divisée par trois et qui est très inférieure à celle des villes comparables. On l'a vu déjà, quand on compare, nous avons une dette de 160 euros par habitant contre plus de 900 euros pour des villes comparables des Yvelines et plus de 1 000, 1 063, pour les villes comparables en moyenne en France. On le signale, mais, c'est important parce que cela nous donne éventuellement des marges de manœuvres pour passer un mauvais cap, un cap difficile si cela arrivait.

Le projet « Cœur de ville »

Le Maire en a parlé, indépendamment du budget classique d'investissement de 3,3 millions, nous allons lancer ce projet Cœur de ville. Nous avons mené des études exploratoires en 2015, études exploratoires qui ont consisté à faire le point et le diagnostic de la situation, de consulter les différentes institutions qui occupaient ce domaine, notamment La Poste, sa filiale Poste Immo, Toit et Joie, le Conseil général, le Conseil départemental pour l'immeuble, la Caisse d'assurance maladie. Nous avons un peu consulté tout le monde pour voir un petit peu l'état des choses. Nous avons mené une étude approfondie sur le bâtiment que nous avons, bâtiment qui abrite aujourd'hui la crèche et la PMI, notamment pour expertiser ce bâtiment et voir quelles étaient ses capacités à supporter d'autres utilisations comme une partie de médiathèque ou une autre crèche. Enfin, nous avons, à titre tout à fait consultatif, rencontré trois aménageurs pour avoir une idée des potentialités du lieu, s'il y en a ou pas. Au terme de la consultation et de toutes ces études, nous avons défini un préprogramme en disant que sur cet espace nous devrions pouvoir réaliser

une médiathèque et des salles de réunions, une crèche beaucoup plus grande que la crèche que nous avons actuellement, une place, des espaces verts, un parking public, des commerces, des activités, des logements en accession, une résidence avec service, et puis sur le plan des espaces publics, des liaisons douces vers la gare, la place du Jumelage, le parc de la Grande terre tout en reconfigurant les routes départementales qui entourent le site. Nous voulons aussi un projet qui soit globalement autofinancé, c'est-à-dire que nous ne fassions pas appel à l'impôt pour réaliser ce projet, mais qu'il soit entièrement financé par des cessions et des subventions.

Une première étape va intervenir, comme l'a dit le Maire tout à l'heure, dès la fin de cette année par le lancement d'une consultation en vue de la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, comme on en a parlé tout à l'heure. Cet assistant, dans un premier temps, nous aidera à définir de façon précise, mais en concertation avec tous, la nature du projet, et ensuite nous aidera à le réaliser.

Je terminerai en évoquant un peu l'intercommunalité, parce que là aussi les choses bougent en permanence. Vous savez qu'après avoir eu un premier schéma départemental de coopération intercommunale en 2013-2014, il y a maintenant un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale qui va prendre place en 2016 ou 2017. Dans la zone agglomérée, c'est en lien avec la création du Grand Paris. Donc, schématiquement tous les départements de la petite couronne et Paris font une seule communauté d'agglomération qui s'appelle Paris Métropole. Autour, dans la zone agglomérée, c'est-à-dire la zone dense qui est dans la grande couronne, il est demandé de faire des intercommunalités de plus de 200 000 habitants. C'est ainsi que dans les Yvelines, nous allons avoir 4 grosses intercommunalités de plus de 200 000 habitants, bien sûr Versailles Grand Parc qui en a déjà plus de 200 000, mais qui va s'agrandir encore avec le rattachement de Vélizy. Il y a bien sûr la communauté d'agglomérations de Saint-Quentin en Yvelines, qui va elle aussi reprendre des intercommunalités qui existaient autour. Il y a une grande intercommunalité de la Boucle de la Seine qui va fusionner la communauté de Saint-Germain avec la communauté de la Boucle de la Seine. Puis en vert, une très grande intercommunalité, très longue, qui va faire toute la Seine depuis Conflans jusqu'à Mantes et qui va être une seule intercommunalité, un très grand Val-de-Seine. Les autres, ce sont des intercommunalités plus rurales. Il va y avoir aussi un bouleversement institutionnel.

Pour nous, VGP va être un peu touché. Dès le 1^{er} janvier prochain, nous allons passer de 18 à 19 communes en intégrant Vélizy, une ville de la taille de La Celle-Saint-Cloud pour le nombre d'habitants. La population de VGP va passer de 241 000 à 262 000 habitants, donc quelque chose de très gros. Cela aura des conséquences institutionnelles, parce que lorsqu'on modifie le Conseil d'agglomération par adjonction d'une autre ville, et qu'il est retouché, il faut le redéfinir complètement, et le redéfinir complètement dans un sens qui se rapproche de la loi pure et dure, c'est-à-dire une représentation assez fidèle à la proportionnalité démographique des communes. C'est-à-dire qu'il y aura sans doute une redéfinition du nombre de conseillers par ville. Comme aujourd'hui le Conseil est basé objectivement sur une surreprésentation des petites villes, puisque les petites villes ont systématiquement deux représentants alors que la loi n'oblige qu'à un, cela a été pris sur les plus grandes villes. Donc, nous devrions avoir plus de délégués au sein du Conseil communautaire. Cela dépend de l'avis du Préfet.

Monsieur le Maire

Il n'a pas encore rendu son avis.

Monsieur SOUDRY

Il y a plusieurs options. Suivant le nombre de conseillers – aujourd'hui nous sommes 64 – la loi imposerait de passer à 75. Versailles aimerait que nous restions à 64. Tout cela n'est pas totalement défini, mais *in fine* on devrait avoir au moins un ou deux conseillers de plus à partir du 1^{er} janvier à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Il y aura aussi des

conséquences financières, puisque bien sûr cela va changer beaucoup de choses, et notamment le prélèvement de péréquation dont on a parlé tout à l'heure. C'est la dépense qui augmente. Cette dépense est calculée d'abord au niveau de l'intercommunalité, elle n'est pas calculée au niveau de chaque ville. Elle est calculée au niveau de l'intercommunalité et donc au niveau de la richesse de l'intercommunalité, c'est-à-dire de la richesse, du potentiel fiscal de l'intercommunalité. Même si cela ne change pas énormément, le fait d'intégrer Vélizy va forcément changer le potentiel fiscal de l'agglomération et donc cela va avoir des rejaillissements sur chacune des communes membres.

Une petite remarque pour terminer sur l'intercommunalité. Le tract de « La Celle qu'on aime » indiquait qu'en ce qui concerne l'intercommunalité, nous n'avions fait aucun transfert de personnel et donc que c'était très mal. Je pense que cela témoigne d'une méconnaissance assez profonde des mécanismes communautaires, je vais donc les expliquer. Nous n'avons effectivement transféré aucun personnel à l'intercommunalité. Pourquoi ? Parce que les compétences que nous avons transférées à l'intercommunalité sont essentiellement deux compétences, les écoles de musique et les transports, deux compétences qui chez nous ne mobilisaient aucun personnel administratif. L'école de musique étant sous forme associative, le personnel n'appartient pas à la ville, mais à l'association, donc c'est neutre. L'association reste toujours ce qu'elle est, à la différence d'autres villes qui, elles, avaient des écoles de musique qui étaient en régie propre, c'est-à-dire avec du personnel municipal dans l'école de musique. À ce moment-là, effectivement, ce personnel d'école de musique a été transféré à l'intercommunalité dans la mesure où l'intercommunalité prenait cette compétence. C'est pour cela que, quand on cite les chiffres du personnel de l'intercommunalité, il y en a une très grande partie qui comprend ce personnel des écoles de musique qui auparavant était dans les communes et qui maintenant se trouve dans l'intercommunalité. Mais nous, comme notre école de musique était purement associative, il n'y a eu aucun transfert de personnel. J'ajouterai que s'il y avait eu un transfert de personnel, ce n'était pas forcément une bonne chose, c'était sans effet, puisqu'à chaque fois qu'il y a un transfert de personnel vers l'intercommunalité, on transfère des charges, mais du coup, l'intercommunalité nous réduit d'autant nos ressources. Donc, de toute façon, l'intercommunalité ne va pas prendre des choses en payant. C'est neutre. Donc, si on avait transféré 20 000 euros de personnel, elle aurait réduit de 20 000 euros l'attribution compensatrice qu'elle nous donne chaque année. Cela aurait été totalement neutre pour nous.

La deuxième chose que nous avons transférée ce sont les transports. Ils sont opérés par un prestataire, Veolia, donc la ville ne fait que payer Veolia, donc aucun personnel de la ville ne travaillait pour les transports. La ville a simplement transféré le paiement du versement à Veolia à l'intercommunalité. J'ajoute que cela a été très profitable pour la ville, puisque quand on fait un transfert comme cela, il est équilibré au départ. C'est-à-dire que nous avons une subvention que nous versions au transporteur d'environ 230 000 euros. C'est maintenant VGP qui la paye, mais après avoir déduit de 230 000 euros notre attribution compensatrice. En revanche, maintenant il faut noter un point concernant toutes les améliorations que nous faisons sur les transports, et nous en avons déjà fait cet été, en augmentant un peu la fréquence d'été de certaines lignes. Il y en avait pour un certain montant et nous allons sans doute en faire en décembre avec la réorganisation des bus liée à la redéfinition des horaires sur la ligne L. Toutes ces augmentations d'offres seront cette fois payées par VGP et non plus par la ville. Donc, ce n'est pas parce que l'on transfère du personnel qu'on gagne, mais c'est parce qu'on transfère des éléments qui vont évoluer en hausse comme nous l'avons fait. Je crois que ceci méritait d'être précisé.

Un mot enfin, pour terminer, en matière d'assainissement, puisqu'il est obligatoire dans un DOB de parler aussi de l'assainissement. Donc, en matière d'assainissement, essentiellement une compétence d'investissement, nous allons comme par le passé continuer la politique de rénovation de notre réseau communal avec un budget d'environ 300 000 euros par an, payé par une redevance communale qui évoluera comme on l'a fait ces dernières années, sachant qu'il y a aujourd'hui une redevance complémentaire ex-CCCS qui ne bouge pas. Toute la hausse sera

reportée sur la redevance communale, mais il y aura en principe quelque chose sur le plan institutionnel, mais Jean-Christian pourra nous en dire plus tout à l'heure. L'intégration du réseau communautaire ex-CCCS dans le syndicat d'assainissement de la Boucle de la Seine ne pouvait pas se faire avant, parce que nous n'avions pas liquidé la CCCS. Pour les actes officiels de liquidation, nous allons vous faire voter les délibérations tout à l'heure pour vraiment la liquider totalement. Maintenant le SIABS va pouvoir reprendre au 1^{er} janvier 2016 la gestion de ce réseau anciennement communautaire. Cependant, ce n'est sans doute que quelque chose de transitoire parce que la loi NOTRe prévoit que l'intercommunalité prenne comme compétence obligatoire nouvelle, l'assainissement, c'est-à-dire que si cela est confirmé c'est non seulement l'assainissement communautaire, mais également l'assainissement communal qui serait géré par l'agglomération de Versailles en 2020. Mais nous n'en sommes pas là aujourd'hui.

Monsieur le Maire

Merci Pierre. J'ouvre le débat. Qui veut intervenir ?

Monsieur BARATON

Je vais reprendre quelques points, rapidement. D'abord, je dirais à Pierre SOUDRY qu'en définitive, on peut discuter de la façon dont on l'a dit, mais vous avez confirmé exactement ce qu'on a dit.

Monsieur le Maire

Il a dit exactement le contraire, Monsieur BARATON, vous avez mal écouté.

Monsieur BARATON

Quand on a parlé des 700 logements, vous avez bien dit que nous disions de ne pas respecter la loi ; on dit simplement de ne pas les mettre au même endroit. Quand vous parlez des impôts, c'est intéressant. Dans cette même salle, il y a 8 ou 9 mois, je vous avais dit que la taxe foncière augmenterait de 2 %. Vous m'avez dit que, peut-être, ce ne serait pas le cas. En définitive, c'est vrai que la part ville n'augmente pas et que vous maintenez les taux. Très bien. Mais ôtez-moi d'un doute, le Maire n'est pas chargé des finances de VGP. On ne peut pas dissocier, les gens c'est ce qu'ils vont voir au bas de la feuille. Vous n'avez pas parlé des ordures ménagères tout à l'heure dans la compétence.

Monsieur le Maire

C'est un argument spécieux, Monsieur BARATON.

Monsieur BARATON

Pas du tout.

Monsieur le Maire

Et injuste, qui est erroné et mensonger, parce qu'il a pour objectif d'induire nos concitoyens, pour qui ce sont des questions difficiles, en erreur. Et ça, c'est le sujet que vous faites tout le temps, c'est votre manière de procéder qui est insidieusement de toujours avancer des choses inexactes, mensongères. On en a des dossiers entiers. Le groupe « la Celle qu'on aime » a utilisé au cours des derniers mois, que ce soit dans la tribune libre du journal, que ce soit à travers des tracts, des mensonges en permanence. Et ça Monsieur BARATON, Monsieur DASSE, on va le dire. Ne croyez pas que nous allons laisser nos concitoyens – qui ne se font d'ailleurs pas tellement d'illusions sur la façon dont vous procédez – pour leur dire la réalité et ramener les choses à quelques vérités simples. D'ailleurs, dans ce tract que vous avez diffusé au mois d'octobre, j'ai compté au moins une dizaine de mensonges, et vous le savez bien. C'est inadmissible. Pierre

SOUDRY a eu parfaitement raison de vous reprendre au pied de la lettre sur les points que vous avez avancés et qui sont totalement choquants, et je dirais même scandaleux.

Monsieur BARATON

Je disais donc il y a un an que le transfert à VGP de la taxe d'ordures ménagères avait une incidence sur l'impôt, puisqu'il fallait atteindre la cible et qu'on va le faire en trois fois. Donc je peux encore dire aujourd'hui que les impôts, la taxe foncière, augmenteront l'année prochaine au moins de 2 %. Qu'ici en toute honnêteté chacun, ce soir, regarde en rentrant sa taxe foncière, et si elle n'augmente pas de plus de 2 %, vous me le dites.

Monsieur le Maire

Pour la part communale, ce n'est pas 2 %, Monsieur BARATON. Ne répétez pas toujours la même chose.

Monsieur BARATON

Je rappelle qu'avec une inflation de 0,3 %, en le maintenant, on est nettement au-dessus de l'inflation. Premièrement.

Sur le Cœur de ville, c'est très bien, c'est un beau projet, puisque cela remonte déjà à pas mal d'années. Je rappelle quand même pour ceux qui n'étaient pas là qu'il y a eu un gros travail fait par un cabinet qui s'appelait Madelin et Henri, pour un coût de 100 000 euros, qu'il y a trois ans il y a eu une société qui a aussi travaillé énormément sur un projet bibliothèque médiathèque, pour un montant de 30 000 euros. Et du reste, à l'époque, la cible pour la bibliothèque médiathèque était de 5,5 millions. J'ai le document pour éviter qu'on ne dise que je dis des mensonges. Je doute fort que nous atteignons ce montant-là.

Monsieur le Maire

Vous verrez bien.

Monsieur BARATON

Si vous n'augmentez pas les impôts, si vous ne faites pas d'endettement et si vous ne faites cela qu'avec des subventions...

Monsieur le Maire

Vous verrez bien, Monsieur BARATON.

Monsieur BARATON

J'espère. Je voudrais simplement qu'on ait une médiathèque qui soit à la hauteur d'une ville comme la nôtre.

Monsieur le Maire

Vous verrez bien, on ne l'a pas encore présentée. C'est l'objectif.

Monsieur BARATON

C'est très bien. Enfin, les places Autolib, on ne va pas vous dire le contraire puisqu'on était tout à fait d'accord. La seule chose, c'est que je pense que les places Autolib, ça ne marche pas par deux mais par quatre ou cinq à chaque fois.

Monsieur le Maire

C'est nouveau.

Monsieur BARATON

Vous verrez. Cela veut dire que nous ne devons pas prévoir trop petit, c'est tout.

Monsieur BLANCHARD

Je voulais d'abord intervenir sur votre préalable, Monsieur le Maire, sur la modification de la DGF. Chacun sait que la DGF est un impôt extrêmement compliqué, vous nous l'avez expliqué assez régulièrement quand il y avait des modifications. Il n'est pas anormal qu'on le reprenne en essayant de le refonder, c'est un peu quand même l'objectif du gouvernement, vous le savez bien. Il est normal, c'est de bonne guerre, que vous mettiez en évidence les travers d'une réforme qui change la règle du jeu. Par définition une réforme est censée changer la règle du jeu sinon, ce n'est pas une réforme. C'est comme ça qu'a malheureusement évolué la DGF au cours des dernières années. À chaque fois qu'on prétendait modifier, on mettait des correctifs plus ou moins gros, plus ou moins importants. Moi, il me paraît tout à fait cohérent que la DGF soit maintenant fondée sur une dotation de base par tête d'habitant, je crois, qui crée un socle d'engagement de l'État sur l'ensemble des communes et que ce soit complété par des dotations, qui elles sont fonctions des difficultés que rencontrent plus ou moins les communes, c'est-à-dire plutôt une part que l'on pourrait qualifier de solidarité. C'est bien ça l'objectif de la réforme.

Il est vrai que, comme d'habitude, quand on présente une réforme, aussitôt il y a des volées de bois vert de la part de tous ceux qui constatent qu'ils seront potentiellement lésés. On ne sait pas encore ce qu'il en sera. Comme vous dites, les communes dites riches, elles ne sont peut-être pas riches en tant que communes, mais elles sont riches par leur potentiel fiscal, c'est-à-dire qu'elles ont des habitants qui sont plus aisés que dans d'autres et donc, on l'a déjà dit à de nombreuses reprises, mais je le répète encore une fois, je ne trouve pas choquant que les communes à fort potentiel fiscal soient solidaires des communes qui le sont moins. Ce qui est dommage dans la réforme, c'est que l'on fasse une dotation des communes les plus aisées vers celles qui le sont moins, en direct, alors qu'en fait cela devrait se traduire directement par une dotation plus ou moins importante en fonction de ce potentiel fiscal. Alors que là, on a vraiment l'impression qu'on nous force à redonner quelque chose, qui est en fin de compte quelque chose qu'on ne nous donne pas du budget de l'État.

D'abord, à propos de l'annonce du Premier ministre aujourd'hui, autant que je sache, c'est un report et non une annulation, contrairement à ce que vous avez dit.

Monsieur le Maire

J'ai dit que je n'en savais rien.

Monsieur BLANCHARD

Non, vous avez dit une annulation. Mais ce n'est pas grave, j'ai relevé le terme. Cela ne veut pas dire que cela ne sera pas reporté sine die, je n'en sais rien pour le moment non plus, parce qu'on sait très bien que ce genre de texte est difficile à faire passer, mais je voulais quand même rappeler que cette réforme avait du sens ; qu'elle avait un objectif et qu'elle n'est pas faite pour embêter les gens. Elle était faite pour faire un effort de justice.

Par ailleurs, vous avez dit que l'État en grand déficit veut se décharger sur les communes de son déficit. C'est plus compliqué que ça. On sait que l'État est en déficit, ce n'est pas nouveau, il n'y a rien de nouveau sous le soleil. On peut critiquer un gouvernement, mais je peux vous rappeler que pour les gouvernements précédents, c'était bien la même chose. Il y a quand même eu une dérive, et chacun en convient, des collectivités territoriales. Je le répète à chaque fois que je dis cela, ce n'est pas nécessairement la commune de La Celle-Saint-Cloud qui est visée, mais on sait qu'il y a eu un déficit budgétaire de nombre de collectivités territoriales qui, avec les regroupements de communes, ont créé des emplois au lieu d'en économiser, ce qui n'était pas l'objectif des regroupements de communes. Donc, il était normal que l'État serre la vis auprès de

ceux à qui il peut apporter une dotation, de la même manière qu'il serre la vis auprès de ses propres services. Tous ceux qui travaillent de près ou de loin avec des établissements publics ou des administrations savent très bien que la vis est serrée très rudement pour le moment – certainement plus rudement encore que vis-à-vis des communes. Je voulais rappeler tous ces préalables sur le contexte général pour qu'il ne soit pas dit que les choses sont aussi simples avec *les méchants gouvernements qui font tout pour embêter les pauvres communes*. Ce n'est pas si simple que cela et l'effort doit être produit par tous. Malheureusement, on n'est pas dans un contexte où on peut s'amuser à dire « demain on rase gratis » et vous le savez bien ce n'est pas de ça qu'il s'agit.

Ensuite, on peut aborder un certain nombre de sujets. Sur le Cœur de ville, bien évidemment nous ne pouvons que nous en féliciter, puisque c'est nous qui avons proposé la création de ce cœur de ville depuis trois mandats. Donc c'est très bien que vous le repreniez à votre compte, ainsi que la médiathèque, puisque maintenant le terme est officiel.

Monsieur le Maire

Quand il y a des querelles de paternité, en général c'est assez bon signe, même si dans les conséquences ce n'est pas toujours très heureux.

Monsieur BLANCHARD

Vous avez mis longtemps, comme le rappelait Monsieur BARATON, avec des pré-études, des réunions qui étaient censées nous annoncer de quoi il allait s'agir alors que rien n'avancait. J'ai l'impression que maintenant les choses vont probablement avancer un peu plus vite et on ne peut que s'en féliciter. Simplement, il faudra rentrer dans les détails, parce que le Diable est dans les détails comme chacun le sait. Tel que vous l'avez présenté, le Cœur de ville, ce serait uniquement la cité administrative. On ne s'en tient qu'à cela.

Monsieur le Maire

On y reviendra.

Monsieur BLANCHARD

À un moment, il faudra sortir du bois quand même. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne vous soutiendra pas. Nous, on était pour. On peut éventuellement dire qu'on est d'accord sur des choses qui peuvent être plus difficiles à faire passer que de rester dans des intentions très générales.

Sur la tarification des services, le 1,5 % maximum, cela veut dire que vous êtes toujours au maximum de ce que l'on peut faire pour gratter un petit peu, que cela coûte un petit peu plus cher, mais que chaque année cela finit par faire une belle pelote quand même en terme d'augmentation. On a toujours rappelé que les services, ça doit être une politique de la ville avec des tarifs qui sont une politique de la ville. C'est-à-dire que l'on choisit que certains paient des tarifs éventuellement plus favorables et on choisit qu'il y ait éventuellement une part qui soit plus ou moins importante, qui soit prise par la collectivité elle-même. C'est un axe qui est beaucoup plus fort qu'il en a l'air quand on dit qu'on met 1,5 % tous les ans. C'est quelque chose qui mériterait qu'on en fasse un peu plus.

Ensuite, comme vous avez fait une présentation longue, je suis bien obligé de balayer un tout petit peu les problèmes. Sur les logements sociaux, il y a un petit peu d'amalgame dans la manière dont vous présentez les choses pour Beauregard. Vous dites que les logements sociaux sont nécessaires à Beauregard, parce que comme cela, on pourra mettre des ascenseurs à Beauregard. C'est comme ça que c'est présenté. Alors qu'en fin de compte, oui, il y a besoin d'ascenseurs à Beauregard, mais cela ne veut pas dire que ce sont des ascenseurs sur des logements sociaux. Notre souci, on l'a déjà dit et on le répète à chaque fois, c'est que le logement

social s'impose à La Celle-Saint-Cloud, que vous le vouliez ou non. Nous, on le souhaite et vous, vous rappelez que vous ne le souhaitez pas. Je trouve cela très regrettable.

Monsieur le Maire

C'est un peu caricatural.

Monsieur BLANCHARD

Vous avez dit très clairement, Monsieur SOUDRY : « *sous contrainte de la loi* », pas par volonté. C'était très clair.

Monsieur le Maire

Je vous répondrai tout à l'heure.

Monsieur BLANCHARD

Je veux bien que vous nous donniez raison et que vous adhérez à cette volonté, cela m'irait très bien, ce qui signifierait d'ailleurs que si ce n'est pas chez nous que cela se passe, qu'on le renvoie sur d'autres communes qui ont, elles, beaucoup de logements sociaux et que les choses sont très mal partagées une nouvelle fois. Parce que des logements sociaux, on en a besoin en France. À Beauregard, la question se pose maintenant du taux de logements sociaux par rapport au reste de la ville. On a dit que la loi SRU, c'est une loi qui doit favoriser la mixité sociale. La mixité sociale, cela s'entend sur l'ensemble du territoire et pas dans un point focal du territoire. On vit bien, me semble-t-il, à Beauregard, qui est une résidence agréable au bout du compte même si elle est souvent stigmatisée. C'est une résidence globalement agréable, il faut qu'elle le reste. Il ne faut pas essayer de reporter ce qui est des problèmes potentiels sur un quartier qui pourrait être plus fragile que les autres.

Enfin, sur l'intercommunalité, je n'ai qu'un commentaire à faire qui est tout à fait personnel, quand vous avez parlé du nombre de conseillers, de la représentation ville par ville, moi, je serais favorable – je crois que je l'ai déjà dit en conseil – à un suffrage direct pour les intercommunalités à partir d'un certain taux d'intégration des politiques. Il faudra savoir à quelle hauteur, mais on est dans un système qui est un petit peu pervers aujourd'hui. Mais on y viendra au suffrage direct, c'est inéluctable. C'est dans le sens de l'histoire. Mais aujourd'hui on en arrive, et ce qu'on a entendu des débats de Versailles Grand Parc le montre, avec des communes qui essaient de tirer la couverture à elles pour défendre leurs propres petits intérêts à l'intérieur d'une grande intercommunalité. Comme on dit qu'on est français et que notre pays c'est la France, l'intercommunalité de Versailles Grand Parc ce doit être notre projet collectif et il faut mettre en retrait les intérêts des habitants de telle ou telle petite partie de l'intercommunalité. Voilà ce que je voulais dire.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur BLANCHARD, de nous ouvrir des perspectives auxquelles j'adhère personnellement pour un certain nombre. Je crois que ce que vous dites sur l'intercommunalité, c'est un vrai sujet. Nous pouvons ici, autour de cette table, convenir ensemble que l'intercommunalité c'est un peu l'avenir de nos territoires dans les dizaines d'années qui viennent. Peut-être pas demain, mais après-demain, ou plus loin. Monsieur BLANCHARD, même si un certain nombre de sujets peuvent encore nous séparer, mais au moins sur l'intercommunalité, sur le cœur de ville, je vous rejoins. Je pense qu'il est souhaitable que tous les groupes qui souhaitent, dans un esprit constructif et pas de critique systématique, travailler ensemble avec notre groupe sur le projet de Cœur de ville soient vivement incités à le faire. Je serais très heureux de travailler avec tous les groupes qui voudront travailler, et j'insiste sur l'aspect constructif, et pas sur la dénonciation et la critique systématique, invectives qui deviennent insupportables à la longue, insupportables non seulement pour nous, mais aussi pour nos concitoyens. Là-dessus

Monsieur BLANCHARD, je m'engage, nous nous engageons à ce qu'il y ait une concertation poussée autant que possible avec vous, en tout cas, et les groupes qui en feront la demande.

Sur l'aspect budgétaire global que vous avez évoqué en premier (modification de la DGF), vous savez qu'on peut toujours modifier les lois. On peut toujours modifier les données fiscales et budgétaires. Le problème, c'est cette manière française de modifier chaque année les textes de fonds qui ont des incidences considérables sur les collectivités, de le faire au mois de décembre, ou encore ce sera voté le 31 décembre pour l'exercice fiscal 2016. C'est poser et mettre en situation, pas seulement les collectivités, Monsieur BLANCHARD, mais aussi les entreprises et les particuliers, dans une incertitude permanente. Imaginez la situation de ces retraités, les 900 000 retraités, qui voyaient leur taxe d'habitation augmenter de 20 % du jour au lendemain parce qu'un communicant est passé par là en disant que c'est une erreur. Vous avez peut-être vu dans *Le Monde* une image qui montrait le Premier ministre envoyer un SMS en disant « finalement on ne la fait pas cette réforme ». À un moment donné, il faut savoir si on fait les réformes ou si on ne les fait pas. Des réformes qui ont des impacts aussi considérables sur la vie des collectivités et de nos concitoyens doivent être préparées, mûries et votées, je dirais, de manière sereine. Or, ce n'est pas la précipitation qui est bonne conseillère en la matière.

Qu'il y ait eu des dérives des finances des collectivités locales, Monsieur BLANCHARD, on est bien d'accord là-dessus. Mais convenez que, là encore, La Celle-Saint-Cloud n'est pas un modèle de dérives financières des collectivités locales, on est bien d'accord là-dessus. N'oubliez pas que c'est l'État qui porte quand même aujourd'hui 80 % de la dette publique nationale, c'est-à-dire la dette de l'État, des collectivités locales (régions, départements, communes et intercommunalités) et la dette des organismes sociaux. Il ne faut pas l'oublier quand même. Donc vous voyez 80 % pour l'État. C'est vous dire que La Celle-Saint-Cloud avec ses 230 euros de dette par habitant, c'est quand même assez ridicule. La dette par habitant pour l'État est de l'ordre de 30 000 euros, cela n'a rien à voir. En tout cas, merci de cette intervention. On va continuer. Y a-t-il d'autres intervenants ?

Monsieur DASSE

Tout d'abord, en matière de dépense de fonctionnement, notre groupe a noté avec intérêt un certain nombre de pistes en matière d'économie et nous serons donc très attentifs pour suivre ces différents chantiers. Je pense notamment au non-remplacement des départs et de la maîtrise de la masse salariale pour un maximum en termes d'évolution de 1 % par an. Donc, nous suivrons attentivement cet engagement-là ainsi que la renégociation d'un certain nombre de marchés, et de l'évolution des subventions. Tout cela va nous intéresser de très près.

Il y a un point qui nous chiffonne, il s'agit de l'intercommunalité. Monsieur SOUDRY, vous nous dites que tout compte fait, le fait de transférer des agents en direction de VGP ne sert à rien. J'aimerais quand même rappeler que la mise en œuvre dans notre pays des intercommunalités était destinée à l'origine à mutualiser les moyens et donc, par conséquent, être une source à la fois d'efficacité, mais aussi d'économie pour le contribuable. Alors, manifestement, le fait d'envoyer un agent en direction de VGP ne nous rapporterait rien puisque vous nous avez expliqué que l'attribution compensatrice serait baissée d'autant, ce qui signifie que le dispositif fonctionne mal, de toute évidence. Peut-être le vice-président de VGP en charge des finances peut-il appuyer cette affaire-là et mieux défendre nos intérêts.

Monsieur le Maire

« Mieux défendre », vous êtes sévère.

Monsieur DASSE

Et peut-être également qu'une initiative pourrait être prise par les parlementaires de notre département pour faire en sorte que cette procédure qui fonctionne mal puisse être un peu plus vertueuse. Je voulais insister sur ce point-là. C'était pour la partie fonctionnement.

En matière de budget d'investissement, vous nous avez dit par ailleurs que notre groupe diffusait des mensonges. On y reviendra sans doute au fur et à mesure de nos débats, rassurez-vous, mais par exemple, sur votre budget d'investissement, j'ai le souvenir que dans le bulletin municipal vous présentiez ce budget d'investissement à hauteur de 7 millions d'euros pour l'exercice 2015. Là, sur les *slides* qui nous ont été présentées, on constate que le budget d'investissement oscille en réalité entre 3 et 4 millions d'euros. Les 7 millions d'euros sont a priori plutôt une désinformation – je n'utilise pas le terme de mensonge. Ça, c'était pour la partie budget d'investissement.

Cœur de ville, c'est un sujet essentiel et notre groupe sera ravi d'être associé de façon constructive, bien sûr, à l'élaboration de ce projet.

Néanmoins dans la présentation qui a été faite à l'oral ainsi que dans le document qui nous a été transmis, la première page de la liasse annexe, il est dit que « la réalisation de ce projet Cœur de ville serait sans impact sur le budget municipal et serait donc financée à la fois par les cessions et par les subventions ». C'est ce qui a été dit. La question que notre groupe se pose, c'est pourquoi on nous demande de voter ce soir l'acquisition du bâtiment de la CPAM pour un montant de 600 000 euros, ce qui va peser sur notre budget, alors que vous dites qu'a priori cela ne va rien nous coûter. Sachant qu'en plus ce bâtiment est sans affectation connue. On l'a vu en commission, nous avons été un certain nombre à poser des questions : « Quelle va être l'affectation de ce bâtiment pour lequel on va consacrer 600 000 euros ? » La réponse a été de nous dire : « pour l'instant on ne sait pas ». Donc, ça coûte quelque chose quand même.

Dernier point, on se félicite néanmoins d'un certain nombre de choses – deux choses au moins. La mise en place d'Autolib dans notre commune, il s'agit là d'une véritable avancée et c'est vrai qu'un certain nombre de communes limitrophes commencent à s'équiper et qu'il était dommage que nous soyons en petit peu en retard sur ce sujet. Le dernier point pour lequel nous nous félicitons, c'est que vous fassiez une lecture attentive de notre bulletin et nous espérons que cette lecture attentive de notre bulletin vous incitera à agir dans la bonne direction. Merci.

Monsieur le Maire

Vous êtes un admirable violoniste, cher Monsieur DASSE ! N'ayant pas vraiment l'envie de polémiquer, je me garderai de reprendre les litanies de vos critiques insidieuses tout au long de ces tribunes libres. J'en ai une liste complète. En tout cas, je vais vous dire une chose : on évitera la polémique, mais on rétablira la vérité auprès de nos concitoyens. Je vais vous répondre très rapidement. Sur l'intercommunalité, Pierre a répondu tout à l'heure très clairement, si nous n'avons pas à ce jour transféré d'agent, c'est pour les raisons qui ont été expliquées, il s'agissait de charges qui étaient déjà externalisées. La réalité, c'est que le vice-président chargé des finances a maintenant une compétence qui lui a été attribuée par le président de l'intercommunalité, il sera accompagné d'un autre vice-président et cela concerne la mutualisation. Nous allons travailler sur la mutualisation. Il ne s'agit pas de dire qu'on transfère un agent, il s'agit de réfléchir à la question de savoir si c'est moins coûteux de transférer des agents et des services ou au contraire de les garder en régie interne aux communes. La question n'est pas d'appliquer de manière systématique des principes qui n'auraient pas de conséquences budgétaires, mais au contraire d'être pragmatique et d'appliquer au cas par cas quand on fait des économies, quand on est certain qu'on peut avoir des économies des décisions en matière de gestion des compétences. C'est ce qui va se faire d'ailleurs prochainement. En ce qui concerne l'achat de la CPAM, Pierre l'a dit clairement, le projet Cœur de ville aura un minimum d'impact, nous le souhaitons, sur le budget

communal. Mais bien entendu le budget communal sera amené à contribuer. Ce serait difficile d'imaginer qu'il en soit autrement, notamment pour la médiathèque. Quant à la CPAM, il vous expliquera tout à l'heure, mais ce n'est pas l'objet du DOB, qu'elle est déjà financée par des ventes d'actifs, puisqu'une commune a quand même le droit de vendre des actifs qui ne lui sont pas utiles pour acheter des actifs qui lui seront utiles. Et là, c'est une bonne gestion municipale qui est de dire que certains éléments de nos immobilisations, de notre bilan en actif, ne sont pas utiles, on les cède et on achète des éléments qui seront utiles pour l'avenir. Voilà ce que je voulais vous dire. Cela fait l'objet d'une délibération sur laquelle nous reviendrons. Est-ce que d'autres veulent s'exprimer ? Alors je vous propose de prendre acte de ce DOB.

Vu la loi d'Administration territoriale de la république du 6 février 1992,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Le conseil municipal,
PREND ACTE

Que le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2016 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif de la ville et du service de l'assainissement.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Convention cadre de groupement de commandes entre la ville et le CCAS

Monsieur le Maire

Nous allons passer au sujet suivant. On arrive aux économies si j'ose dire, ou en tout cas, à la recherche d'optimisation dans la gestion de nos moyens à travers de conventions cadre de groupement de commandes. C'est George LEFÉBURE qui les présente. Tu les présentes l'une après l'autre et on votera à chaque fois.

George LEFÉBURE

La Celle-Saint-Cloud et le CCAS se regroupent systématiquement pour l'achat de divers biens et prestations communes en vue de réaliser des économies d'échelle et d'optimiser l'efficacité économique des achats. Dans ce souci de simplification administrative, il vous est proposé de constituer un groupement de commandes permanent. La convention proposée a pour objet de constituer un groupement de commandes permanent relatif à diverses familles d'achat entre la ville et le CCAS et de définir les modalités de fonctionnement du groupement conformément aux dispositions de l'article 4 du Code des marchés publics en vigueur. Elle désigne notamment le coordonnateur chargé d'organiser, dans le respect des règles de la commande publique, la procédure de passation du ou des marchés aboutissant au choix d'un ou plusieurs prestataires communs à l'ensemble des participants au groupement. La Commission des finances et des affaires générales a émis un avis favorable. Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement permanent ainsi que les éventuels avenants à intervenir.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions ? Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés public,

Considérant que la ville de La Celle Saint-Cloud et le C.C.A.S. se regroupent systématiquement pour l'achat de divers biens et prestations communes en vue de réaliser des économies d'échelle et d'optimiser l'efficacité économique des achats,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Affaires générales du 14 octobre 2015 à la constitution d'un groupement permanent de commandes entre la ville de La Celle Saint-Cloud et le C.C.A.S et à la signature de la convention de groupement par M. le Maire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement permanent ainsi que les éventuels avenants à intervenir

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

3. Convention pour le groupement de commandes (villes CCAS) pour l'achat du carburant et du lavage des véhicules**George LEFÉBURE**

Le marché actuel de fourniture de carburant, prestation de lavage, aspiration, prestation de paiement de péage autoroutier et parking, ainsi que les prestations de petite mécanique pour les véhicules municipaux arrive à échéance le 4 janvier 2016. Il convient de lancer une nouvelle consultation pour renouveler ce marché. Étant donné que le Centre communal d'action sociale doit également acheter les mêmes produits, et dans un souci de bonne gestion et d'efficacité, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la ville et le CCAS en vue de la consultation qui sera lancée pour le renouvellement du marché de carburant notamment, ce qui permettra à l'établissement public de bénéficier des conditions avantageuses de prix et de services obtenus par la ville. La ville assurera la mission de coordonnateur du groupement et à ce titre, sera chargée de procéder dans le respect du Code des marchés publics à l'évaluation des besoins, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des soumissionnaires, de signer, de les notifier et de les exécuter au nom des membres du groupement. Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BLANCHARD

En commission, nous avons évoqué la question de savoir si ce groupement de commandes pouvait avoir plusieurs prestataires différents. On constate que l'essence est à des prix bien différents suivant les stations qui sont présentes sur la commune et comme certaines prestations sont associées à la commande pour des services qui nécessitent des stations-service qui puissent proposer en même temps les services en même temps que l'essence, est-ce qu'il ne serait pas utile de dissocier les deux commandes pour pouvoir bénéficier à la fois des meilleurs services et du meilleur prix sur l'essence ?

Monsieur SOUDRY

Tout à fait. Il s'agit que le CCAS et la ville choisissent le même prestataire, mais le prestataire pour l'essence n'est pas forcément le même. D'ailleurs souvent le prestataire pour l'essence était des stations-service qui n'avaient pas d'atelier. L'idée est de prendre le même prestataire, mais pour une même prestation.

Monsieur le Maire

Merci. D'autres remarques ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le projet de convention de groupement de commandes entre la ville et le CCAS pour la fourniture de carburant, la prestation de lavage aspiration et de péage autoroutiers et parkings pour un lot, et prestations de petites mécaniques et achat de consommables pour un autre lot, pour l'ensemble de la flotte : véhicules communaux et du CCAS,

Vu les missions de coordination de cette commande publique par la ville de la Celle Saint Cloud,

Vu l'avis favorable de la commission des Aménagement et Patrimoine réunie le 14 octobre 2015,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes ci-jointe.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

4. Convention de groupement de commandes avec le CCAS pour la passation du marché de service d'assurances Risques statutaires**George LEFÉBURE**

Un groupement de commandes avec le CCAS a été mis en place par convention du 26 mars 2013 pour la période 2014-2017 pour la passation des marchés de service d'assurances suivants :

- assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- assurance des responsabilités et des risques annexes

- assurance protection juridique de la collectivité
- assurance des véhicules et des risques annexes
- assurance juridique du personnel et des élus
- assurance des prestations statutaires

Le marché en cours ayant été résilié fin juin 2015 pour des raisons d'équilibre économique, il convient de lancer une nouvelle consultation pour renouveler ce marché. Dans un souci de bonne gestion et d'efficacité, il est proposé de reconstituer un groupement de commandes avec le CCAS en vue de la consultation qui sera lancée pour le renouvellement de ce marché d'assurance, ce qui lui permettra de bénéficier des conditions avantageuses de prix et de services obtenus par la ville. La ville assurera la mission de coordonnateur du groupement, et à ce titre, sera chargée de procéder dans le respect du Code des marchés publics à l'évaluation des besoins, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des soumissionnaires, de signer les marchés, de les notifier et les exécuter au nom des membres du groupement. La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur, le marché sera attribué à la fin de l'année 2015 et fera l'objet d'une délibération spécifique. Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le principe de la convention constitutive du groupement de commandes avec le CCAS dans le cadre de la consultation relative aux services d'assurances pour les risques déjà cités et d'autoriser la signature de cette convention avec le CCAS par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Merci George. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BLANCHARD

C'est une remarque d'ordre général. Je crois que le marché en cours a été résilié parce qu'il y avait des prestations qui coûtaient trop cher à l'assureur. C'est bien cela ? Je trouve que c'est assez choquant sur le fond. Cela veut dire que les assureurs doivent être bénéficiaires à chaque fois, quoiqu'il arrive.

Monsieur le Maire

On est bien d'accord.

Monsieur BLANCHARD

Cela dit, on ne peut pas remettre cela en cause, mais cela me paraît tout à fait anormal.

Monsieur le Maire

On est bien d'accord. Autre question ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les codes des assurances,

Vu le code des marchés publics,

Vu le projet de convention de groupement de commandes,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et affaires générales réunie le 14 octobre 2015,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale de La Celle Saint-Cloud dans le cadre de la consultation relative aux services d'assurances pour les risques statutaires.
- Autorise M. le Maire à signer la convention constitutive de groupement avec le CCAS ci-jointe.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

5. Retrait de la ville du groupement de commandes organisé par le CIG pour les assurances IARD

Monsieur le Maire

Il est proposé de retirer la ville du groupement de commandes organisé par le CIG. On aurait presque dû la voter avant, en toute logique.

George LEFÉBURE

Nous avons fait une entrée et maintenant, on fait une sortie. Par la délibération du 24 mars 2015, la ville a adhéré au groupement de commandes organisé par le CIG pour les assurances IARD période 2015-2019 afin de comparer et éventuellement d'obtenir les meilleurs prix tout en gardant la possibilité d'adhérer ou non au futur contrat à partir du 1^{er} janvier 2016, au vu des résultats de la mise en concurrence. Le CCAS a également adhéré au groupement de commandes par délibération du 16 avril 2015. Les résultats présentés ont montré que les cotisations obtenues par le CIG pour la ville et le CCAS ne permettaient pas de dégager d'économie et représentaient une dépense supplémentaire de 1 260 euros. Par ailleurs, l'adhésion CIG nous étant facturée 1 864 euros, le surcoût total aurait été de 3 124 euros. Dans la mesure où nous ne souscrivons pas au contrat du CIG afin de nous exonérer des frais de participation au groupement CIG, nous devons prendre une délibération. Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le retrait de la ville du groupement de commandes avec le CIG et ainsi de s'exonérer des frais de participation au groupement CIG fixé à 1 864 euros.

Monsieur le Maire

Merci George. Et voilà comment nous faisons de petites économies, mais il n'y a pas de petites économies. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés publics,

Vu la délibération du 24 mars 2015 portant adhésion de la ville au groupement de commandes organisé par le CIG pour les assurances IARD (période 2015-2019)

Considérant que les résultats présentés ont montré que les cotisations obtenues par le CIG pour la ville et le CCAS ne permettaient pas de dégager d'économie et représentaient une dépense supplémentaire,

Considérant que dans la mesure où nous ne souscrivons pas au contrat du CIG, il convient de nous exonérer des frais de participation au groupement CIG fixés à 1864€,

Vu l'avis favorable des membres de la commission Finances et Affaires générales réunie le 14 octobre 2015,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide

D'approuver le retrait de la ville du groupement de commandes avec le CIG afin de s'exonérer des frais de participation au groupement CIG fixés à 1864 €.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

6. Adhésion au centre de règlement des titres (CRT)

Madame VELOU

Les chèques-loisirs CAF constituent un moyen de paiement que la CAF attribue aux familles, leur permettant de régler diverses activités au profit des enfants âgés de 6 à 16 ans. Ces chèques-loisirs permettent de régler les activités des accueils de loisirs et toute autre activité culturelle ou sportive proposée par la ville. La possibilité pour les familles de bénéficier de ce système et de payer ainsi les prestations par chèque-loisirs suppose une adhésion de la ville au centre de règlement des titres (CRT) et une modification de la régie recette. La commission finances et affaires générales réunie le 14 octobre 2015 a donné un avis favorable sur l'adhésion de la ville au CRT avec acceptation des conditions juridiques et financières de remboursement permettant ainsi aux familles de régler les accueils de loisirs et les activités proposées par la ville dans le cadre du périscolaire et du soir après la classe avec des chèques loisirs CAF. La modification de l'acte constitutif de la régie précisant la possibilité pour les familles de payer l'accueil de loisir et les activités proposées dans le cadre du périscolaire et du soir après la classe avec des chèques loisirs CAF.

Monsieur le Maire

Merci Gwenaëlle. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et des Affaires générales réunie le 14 octobre 2015,

Considérant que les chèques loisirs constituent un mode de paiement attribué par la Caf aux familles,

Considérant que les chèques loisirs peuvent être utilisés pour payer les accueils de loisirs et toute activité culturelle et sportive dans le cadre des activités proposées par la ville,

Considérant que la paiement par chèque loisirs suppose l'adhésion de la ville au Centre de Règlement des Titres (CRT),

Considérant que le paiement par chèque loisirs induit à une modification de la régie recettes,

La Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide

D'autoriser le Maire à signer la convention d'affiliation avec la Centrale de Règlement des Titres, Centrale chargée du remboursement des chèquiers loisirs aux collectivités, pour encaisser ces titres de paiement sur la régie de recettes du centre social.

De modifier l'acte constitutif de la régie recettes n°29 (régie unique) autorisant les familles à utiliser les chèques loisirs pour payer les accueils de loisirs et toute activité sportive et culturelle proposée par la ville.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

7. Dissolution de la caisse des écoles avec acceptation de l'actif

Monsieur SOUDRY

Il y a une ancienne structure qui était la Caisse des écoles, elle n'est plus active depuis 3 ans. Historiquement, la Caisse des écoles est de conception assez ancienne. À l'origine, sa vocation était « d'encourager et de faciliter la fréquentation de l'école par des récompenses aux élèves assidus et par des secours aux élèves indigents ». Voilà la vocation première de la caisse des écoles et pourquoi elle était fondée. Avec le temps, c'est vrai que les distributions des prix étant supprimées, il n'y avait plus tellement de récompenses à donner aux élèves assidus. Quant aux élèves indigents, beaucoup de choses se sont mises en place pour suppléer au-delà de la Caisse des écoles. Donc, cette Caisse des écoles s'est trouvée petit à petit en mal de charges. Elle s'est trouvée quand même des occupations, puisqu'elle achetait des fournitures scolaires pour les élèves, elle achetait les livres scolaires. Et puis finalement, c'était quelque chose d'assez lourd puisqu'il fallait réunir les gens, il fallait des représentants des parents d'élèves et il n'y avait plus de candidats. Puis, cela obligeait quand même à faire toute une structure avec des comptes supplémentaires, de tenir une comptabilité séparée. On donnait même une indemnité au comptable pour suivre la Caisse des écoles. Il a été convenu que la ville pouvait directement reprendre la gestion de ces fournitures dans le cadre de ses activités scolaires et qu'il n'était pas nécessaire de maintenir une structure comme la Caisse des écoles. Tout le monde en a convenu en 2011. La ville a repris ses activités en 2012 et il fallait laisser 3 ans d'inactivité pour vérifier que cela n'était vraiment pas utile. Maintenant, on arrive au bout des 3 ans d'inactivité de la Caisse des écoles, et donc, le constat est le même, cette structure n'apporte rien et donc maintenant il faut officiellement la dissoudre et c'est donc la proposition que nous vous demandons de voter. Il reste un peu d'argent dans les comptes, argent qui n'a pas bougé depuis trois ans, 12 770 euros qui reviendront à la ville. Du coup, nous gagnerons en efficacité en supprimant une structure inutile et en rapidité.

Monsieur le Maire

En efficacité. Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions ? Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation,

Vu la délibération n°2012-01 du 21 juin 2012 de la Comité de la Caisse des Ecoles approuvant le compte administratif 2011,

Considérant qu'aucune opération de dépenses et de recettes n'a été effectuée depuis le 1er janvier 2012,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et des Affaires générales réunie le 14 octobre 2015,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE de membres présents et représentés,

Approuve la dissolution de la Caisse des Ecoles,

Arrête les résultats de clôtures comme suit :
- excédent de fonctionnement : 12 770,29 €
- excédent d'investissement : 0

Autorise le Comptable public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaire à la réintégration de ce budget au budget principal de la Ville.

Décide de porter au compte 002 du budget communal l'excédent de fonctionnement

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication

8. Intégration de l'actif et du passif du budget principal de la CCCS dans le budget ville**Monsieur SOUDRY**

Nous avons enfin voté en ex-conseil communautaire il y a quelques semaines la dissolution définitive de la CCCS avec définition de son actif résiduel et l'intégration de cet actif dans les budgets des villes. Donc, on s'est partagé entre les 3 villes la plupart des choses au prorata des populations respectives, sauf lorsqu'il y avait un motif de clé un peu différent. Compte tenu de cela, il est proposé aux membres du conseil municipal d'accepter que l'on réintègre la quote-part de la ville dans les comptes de la ville, c'est-à-dire de récupérer 103 000 euros en fonctionnement, 11 000 euros en investissement, puis de l'actif immobilisé à hauteur de 111 000 euros. Ceci marquera la dissolution totale de la CCCS si nous acceptons l'intégration de son actif et de son passif.

Monsieur le Maire

Merci Pierre. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BLANCHARD

Malheureusement, je n'ai pas pu être présent à cette réunion historique. Était-ce bien la dernière cette fois-ci ? Y en aura-t-il encore une ?

Monsieur le Maire

C'est parce que vous voulez assister à la dernière, c'est cela ?

Monsieur BLANCHARD

J'aurai bien aimé.

Monsieur le Maire

Il faut qu'on en fasse une dernière pour vous alors ! Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code général des Collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral n°2013210-0002 en date du 29 Juillet 2013 mettant fin aux compétences de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine, suite à l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, pour les communes de Bougival et La Celle Saint-Cloud et à la création de la Communauté de Communes Seine et Forêts pour la commune de Louveciennes,

Vu que les compétences communautaires retournent aux communes de Bougival, La Celle Saint-Cloud et Louveciennes,

Vu la nécessité pour la Communauté de Communes des Coteaux de Seine de réunir toutes les conditions pour permettre sa liquidation,

Considérant que la dissolution a pour conséquence la réintégration de l'actif et du passif de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine dans le budget principal des communes initialement membres,

Considérant les délibérations du conseil communautaire n°2015.01.01 et 02 du 1er octobre 2015 relative au compte administratif et au compte de gestion 2014 de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine,

Considérant la délibération n°2015.01.05 du 1er octobre 2015 relative à l'intégration de l'actif et du passif de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine dans les comptes du budget principal des communes membres,

Considérant la nécessité pour chaque conseil municipal de prendre, de façon concordante, une délibération approuvant l'intégration de leur quote-part dans leurs budgets respectifs,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, *

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

1) D'approuver les clés de répartition de l'actif et du passif fixés à l'art 1 de la délibération n°2015.01.05 du 1er octobre 2015 précitée de la CCCS soit 57,09 % pour La Celle Saint-Cloud.

2) De reprendre la quote-part des résultats 2014 de la CCCS ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

002 103 418,43 €

Section d'Investissement

001 11 804,18 €

De reprendre la somme de 4514,77 €, correspondant à la quote-part de La Celle Saint-Cloud sur deux versements du SITRU,

De reprendre la quote-part de l'actif et le passif, tel que décrit en annexe 1 à la présente délibération (identique à l'annexe 2 de la délibération n°2015.01.05 du 1er octobre 2015 précitée de la CCCS) et notamment :

De reprendre l'actif immobilisé d'un montant total de valeur brute de 11355,79 €,

3) De réintégrer, conformément au code général des collectivités territoriales et à l'arrêté préfectoral n°2013210-0002 en date du 29 juillet 2013, les compétences, notamment ordures ménagères, au 31 décembre 2013, avant de les retransférer,

4) De préciser que les résultats de la commune seront corrigés en 2015 pour tenir compte de cette intégration de résultats.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

9. Intégration de l'actif et du passif du budget assainissement de la CCCS dans le budget annexe assainissement ville

Monsieur le Maire

Même opération pour l'assainissement.

Monsieur SCHNELL

Les attendus sont les mêmes. Là, il s'agit du budget annexe de l'assainissement. Il y a une répartition qui est faite des résultats de fonctionnement d'investissement et d'approvisionnement pour risque en fonction du prorata de la population à raison de 57,09 du total de la CCCS. Vous avez les chiffres :

- 78 527,40 euros pour le fonctionnement
- 51 422,91 euros pour le résultat d'investissement
- 6 079,90 pour la provision pour risques et charges.

Pour l'actif c'est différent, parce qu'il s'agit d'actifs réels situés sur la commune. C'est à peu près 7 kilomètres de tuyaux qui sont sous le périmètre de la commune, que l'on reprend tels quels pour un montant total de 4 238 416,40 euros. C'est l'actif immobilisé qu'on reprend. On reprend aussi le passif que constituaient les emprunts qui avaient financé le budget d'assainissement de la CCCS. Là, la règle de répartition n'est pas tout à fait au prorata de la population, puisqu'on ne peut pas transférer des portions d'emprunt. Donc, on a ajusté la répartition des emprunts en fonction d'un objectif, être le plus proche possible de la répartition des populations. Ce qui donne pour nous le passif : récupération d'emprunts n21 et n33.

J'en profite pour dire que le SIABS qui est donc le syndicat qui devrait récupérer le réseau d'assainissement ex-CCCS, a voté tout à l'heure cette reprise au 1^{er} janvier 2016. C'est-à-dire que les emprunts et l'actif qu'on a repris maintenant repasseront quand on le votera en décembre au SIABS au 1^{er} janvier 2016.

Monsieur le Maire

Nous voterons la prochaine délibération qui est une délibération de sortie de l'actif et du passif en direction du SIABS. Il reste, Monsieur BLANCHARD, des réunions sur lesquelles vous pourrez encore vous exprimer, si vous le souhaitez bien sûr. Des questions ?

Monsieur DASSE

Merci. Juste une petite question. En commission nous nous étions interrogés sur les fameux emprunts 21 et 33 de façon à connaître le montant, même si on a bien compris que la répartition par commune était un peu délicate à mettre en œuvre. Mais au moins, connaître le montant global de ces emprunts, car il nous avait été indiqué que ces chiffres nous seraient donnés lors du conseil.

Monsieur le Maire

Ils ont été donnés en séance, Monsieur BARATON était là d'ailleurs. On peut vous les communiquer.

Monsieur SCHNELL

De mémoire, mais on va communiquer les chiffres exacts, il doit y avoir 200 000 euros environ pour la partie La Celle-Saint-Cloud, ce qui représente à peu près 65 % du total des emprunts. Je vous donnerai les chiffres d'une manière plus précise.

Monsieur le Maire

D'autres remarques ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code général des Collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral n°2013210-0002 en date du 29 Juillet 2013 mettant fin aux compétences de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine, suite à l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, pour les communes de Bougival et La Celle Saint-Cloud et à la création de la Communauté de Communes Seine et Forêts pour la commune de Louveciennes,

Vu que les compétences de l'Assainissement communautaire ne seront pas reprises dans le cadre de ces transferts et retournent aux communes de Bougival, La Celle Saint-Cloud et Louveciennes,

Considérant que la dissolution a pour conséquence la réintégration de l'actif et du passif de l'Assainissement Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine au sein du budget assainissement des communes initialement membres,

Considérant l'impossibilité d'affecter territorialement certains biens (datant de 1957 pour les plus anciens),

Considérant une provision pour risques et charges de 11 000 € au compte du passif du compte de gestion 2014,

Considérant le total des annuités restant à payer sur les emprunts en cours à compter du 31 décembre 2013,

Considérant les emprunts auprès des établissements de crédits au compte du passif,

Considérant que les emprunts ne peuvent pas être repartis en fonction d'une clé de répartition simple au prorata population telle que définie pour l'actif,

Considérant la convention d'entente pour la gestion du service d'assainissement intercommunal qui s'applique depuis le 1er janvier 2014, pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2015, permettant notamment le paiement des charges fixes dont le remboursement des emprunts,

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2015.01.02 et 04 du 1er octobre 2015 relative au compte administratif et au compte de gestion 2014 du service de l'assainissement de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine,

Vu la délibération n°2015.01.06 du 1er octobre 2016 relative à l'intégration de l'actif et du passif du service de l'assainissement de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine dans les comptes des budgets annexes des communes membres,

Considérant que chacun des conseils municipaux devra, de façon concordante, prendre une délibération approuvant l'intégration de leur quote-part dans leurs budgets annexes respectifs,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

1/ D'approuver les clés de répartition des résultats, de l'actif et du passif fixés à l'article 1 de la délibération n°2015.01.06 du 1er octobre 2015 précitée de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine soit 57,09 % pour La Celle Saint-Cloud,

2/ De reprendre sa quote-part des résultats 2014 de la CCCS ainsi qu'il suit :

Section Fonctionnement
002 70 527, 40 €
Section d'Investissement
001 51 422, 91 €

De reprendre la provision pour risques et charges à hauteur de 6279,90 € ;

De reprendre la quote-part de l'actif et du passif, tel que décrit en annexe 1 à la présente délibération (identique à l'annexe 2 de la délibération n°2015.01.06 du 1er octobre 2015 précitée de la CCCS) et notamment :

- de reprendre l'actif immobilisé d'un montant total de valeur brute de 3 888 295, 45 € pour les biens mis à disposition initialement en 2009 lors de la dissolution du SMARB et 350 121,04 € pour les biens acquis par la Communauté de Communes des Coteaux de Seine postérieurement selon la règle de territorialité ;
- de fixer par dérogation, la répartition des emprunts (passif) de la façon suivante au 31 décembre 2013 comme suit :
Emprunt n° 21 – 5014162301-DEXIA CLF
Emprunt n° 33 – A75131E8 – CAISSE D'EPARGNE

3) De réintégrer, conformément au code général des collectivités territoriales et à l'arrêté préfectoral n°2013210-0002 en date du 29 juillet 2013, les compétences au 31 décembre 2013, avant de les retransférer,

4) Précise que les résultats du budget assainissement de la commune seront corrigés en 2015 pour tenir compte de cette intégration de résultats.

5) Autorise le maire à signer toutes pièces pour régler la convention d'entente.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Monsieur le Maire

Tu veux peut-être donner tout de suite la réponse.

Monsieur SCHNELL

Les chiffres exacts pour la commune : l'emprunt n° 21 arrive à zéro au 31 décembre 2015, il est cité, mais il tombe et l'emprunt n° 33 qui est l'emprunt Caisse d'Épargne est de 331 727 euros.

10. Attribution de subventions 2015 aux associations « Les Vitrines de Bendern » et « Les Vitrines Celloises »**Monsieur le Maire**

Des subventions aux associations. Est-ce une exception à la règle générale ?

Un intervenant

Non, parce que c'est sur 2015.

Monsieur le Maire

En effet, on est sur 2015. Je donne la parole à Laurent.

Monsieur BOUMENDIL

Chaque année, la ville contribue à l'exercice de la vie associative notamment en attribuant des subventions de fonctionnement. L'effort en direction des associations se traduit également par des mises à disposition de locaux, le bénéfice de prestations techniques et un accès aux différents vecteurs de communication. Ces aides marquent la volonté municipale de s'associer à la réussite des initiatives citoyennes et bénévoles dans les différents secteurs de la vie de la commune : social, culture, sport, jeunesse, commerce et environnement. Dans le cadre du budget primitif 2015, voté le 16 décembre 2014 par le conseil municipal, une enveloppe a été inscrite pour répondre à ces demandes de subventions. Il est proposé d'attribuer une subvention de 500 euros aux Vitrines de Bendern comme en 2014 et 4 500 euros aux Vitrines Celloises, une jeune association dont les statuts ont été déposés en juin 2015 et qui se compose déjà de 26 membres parmi les commerçants de la commune. Ces 4 500 euros se décomposent en 3 500 euros au titre de la journée du commerce de proximité comme par l'an passé, et 1 000 euros, à titre tout à fait exceptionnel afin d'aider l'association à son bon démarrage. Vu l'avis favorable de la commission des finances et des affaires générales réunie le 14 octobre 2015, il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver cette demande de subvention.

Monsieur le Maire

Merci Laurent. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BARATON

Monsieur le Maire, nous voterons bien évidemment cette subvention, mais je m'interroge sur les 500 euros. Je préférerais qu'il y ait 5 000 euros directement aux Vitrines Celloises puisque Vitrines de Bendern et Vitrines celloises ont la même présidente.

Monsieur le Maire

Oui, mais ce n'est pas la même association. Ils n'ont pas la même caisse.

Monsieur BARATON

Vous me direz combien de commerces composent Les Vitrines de Bendern à La Celle-Saint-Cloud.

Monsieur le Maire

Les dix commerces.

Monsieur BARATON

Une dizaine ? Cela m'étonnerait, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Je n'en sais rien.

Monsieur BARATON

J'aurais préféré, et je vous le dis, qu'il y ait 5 000 euros directement à l'association qui va fédérer tout le monde plutôt que de continuer à donner 500 euros à une association dont je rappelle qu'elle a son siège social au Chesnay et que c'est la même présidente. J'aurais préféré que tout aille à la même présidente, cela paraîtrait plus conforme à l'idée que l'on se fait d'un commerce.

Monsieur le Maire

Hervé BRILLANT va vous expliquer. La réalité, c'est qu'il n'y aura plus qu'une seule association l'année prochaine, c'est bien évident. Cette année la création des Vitrines Celloises étant récente nous avons encore deux associations. C'est une année un peu particulière.

Monsieur BRILLANT

Ce sont des associations avec des buts totalement différents. Les Vitrines de Bendern, c'est pour la promotion de cette place. Il doit y avoir 7 ou 8 commerces : la pharmacie, le plombier, Kenzo, le tabac, le Franprix qui est momentanément fermé, le traiteur et un épicier.

Un intervenant

Inaudible

Monsieur BRILLANT

Le traiteur ? il n'a pas fermé, c'est justement la présidente de l'association. Nous arrivons bien à 7 ou 8 commerces.

Monsieur BARATON

Nous aurions préféré 5 000 euros.

Monsieur le Maire

On a compris.

Monsieur BRILLANT

Les objectifs des deux associations sont totalement différents. On ne va pas priver l'association Les Vitrines de Bendern de subventions. Ils ont quand même réalisé un embellissement de la place pour lequel nous sommes tout à fait favorables. Ce qui contribue au commerce local.

Monsieur le Maire

Merci Hervé et merci aussi de ton dynamisme auprès des commerçants et artisans de la ville. C'est très apprécié et utile. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L2121-29,

Vu le Budget Primitif 2015 voté le 16 décembre 2014

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Affaires Générales du 14 octobre 2015,

Considérant la volonté de la Ville à s'associer à la réussite de la vie associative,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations :

- Les Vitrines de Bendern : 500 €
- Les Vitrines celloises: 4 500 € dont 3 500 € au titre de la journée du commerce et 1 000 € à titre exceptionnel afin d'aider l'association à son démarrage

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

11. Concours des vitrines de Noël 2015 – prix**Monsieur BOUMENDIL**

Depuis plusieurs années, les villes de Louveciennes, Bougival et La Celle-Saint-Cloud organisent auprès des commerçants des trois villes un concours dénommé « Les Vitrines de Noël ». Ce concours a pour objet d'inviter les commerçants à égayer leur commerce durant les fêtes de Noël. Le jury est composé de trois personnes comprenant un représentant de chaque commune et chacune des villes prend en charge, sur son budget, le coût des prix au lauréat et aux participants de son territoire. Dans le cadre du budget primitif 2015, voté le 16 décembre 2014 par le conseil municipal, une enveloppe a été inscrite pour répondre à l'organisation de ce concours. Pour La Celle-Saint-Cloud, il est proposé d'attribuer au premier prix deux repas au restaurant Au Petit chez soi, d'une valeur totale de 150 euros, au deuxième prix un coffret vin spiritueux d'une valeur de 100 euros de chez Nicolas avenue de l'Aqueduc, et à chaque participant ayant concouru, une boîte de chocolat de chez Hugo et Victor, implanté lui-même dans la commune pour un budget global d'environ 800 euros.

Monsieur le Maire

Merci Laurent. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas ? Je mets au vote. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le budget primitif 2015 voté le 16 décembre 2014

Considérant la volonté de la ville d'organiser le concours des vitrines de Noël,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide la définition des prix pour le concours des vitrines de Noël 2015

1er prix : deux repas au restaurant "au petit chez soi" d'une valeur totale de 150 €,
2ème prix : un coffret vin-spiritueux d'une valeur de 100 € de chez "Nicolas", avenue de l'Aqueduc,
à chaque participant ayant concouru une boîte de chocolat de chez "Hugo et Victor" pour un budget global d'environ 800 €.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

12. Avenant à la convention de délégation de gestion de terrains appartenant à la ville de Paris au profit de la ville de La Celle-Saint-Cloud

Monsieur le Maire

Il s'agit du bâtiment Victor Hugo.

Monsieur SOUDRY

Il s'agit d'une régularisation domaniale entre la ville de Paris, la SIEMP et la ville de La Celle-Saint-Cloud suite à la construction de logement sur l'emprise de l'ancienne école Victor Hugo. Pour comprendre, je rappelle rapidement quel est le domaine juridique des terrains en ce qui concerne Beauregard. Bien sûr, la totalité du domaine de Beauregard, le bois et la partie construite appartiennent à la ville de Paris. La ville de Paris a néanmoins donné en bail emphytéotique à la SIEMP une certaine partie de ce territoire qui est le territoire sur lequel sont bâtis les immeubles de la SIEMP. La ville de Paris conserve bien sûr en propre l'ensemble du territoire, surtout le bois. Mais elle conserve aussi les territoires où sont bâtis les équipements publics de la ville de La Celle-Saint-Cloud, c'est-à-dire les écoles, les stades, etc. Donc, une convention de gestion entre la ville de La Celle-Saint-Cloud et la ville de Paris pour la gestion et l'utilisation de ces espaces. L'emplacement de l'ancienne école Victor Hugo, c'est la parcelle cadastrale C144 qui comprenait l'école, le gymnase, la MJC. Donc, cet ensemble faisait partie de la convention ville de Paris/ville de La Celle-Saint-Cloud. La SIEMP n'intervenait pas. Mais comme la SIEMP a construit des immeubles sur cet emplacement, il fallait donc enlever une partie de cette parcelle de la convention de gestion entre la ville de Paris et la ville de La Celle-Saint-Cloud pour que la ville de Paris redonne en bail à la SIEMP cette partie où a été construite l'école. C'est donc une rectification du domaine ville de La Celle-Saint-Cloud/SIEMP avec la ville de Paris compte tenu de la construction des immeubles. On vous propose d'autoriser la signature de l'avenant permettant de confier à la SIEMP l'emprise des logements qu'elle est en train d'édifier.

On m'avait posé une petite question, je réponds. Monsieur BLANCHARD demandait justement quelle était la composition des actionnaires de la SIEMP. La SIEMP est détenue par la ville de Paris à 55 %, et ensuite la Caisse des Dépôts 21 %, et puis deux organismes d'action logement, pour des logements pour les salariés, qui sont ASTRIA et CILGERE chacune à concurrence de

11 % et puis 2 % pour le Crédit municipal de Paris. Donc, la ville de Paris est majoritaire à 55 % dans le capital de la SIEMP.

Monsieur le Maire

Merci Pierre. C'est le premier mouvement en retour par rapport à une grande négociation que nous avons eue il y a plus d'une dizaine d'années, puisque ces terrains d'emprise et d'assiette des équipements publics cellois qui appartenaient à la ville de Paris n'avaient aucun statut et avaient été délégués en gestion à la ville de La Celle-Saint-Cloud. Là, il s'agit de restituer à la ville de Paris, pour qu'elle délègue à nouveau à la SIEMP, ce terrain, puisqu'à la place de l'école Victor Hugo, ce sont des logements qui vont évidemment être installés. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BARATON

C'est un peu dommage que la ville perde ainsi des terrains, d'autant qu'il n'est pas impossible de penser que sur le parking Maurice de Hirsch, la ville perdra aussi une emprise où il y a actuellement du matériel communal. Est-ce qu'il ne peut pas y avoir une possibilité de récupérer ou de retrouver un autre espace ailleurs ? Sauf erreur de ma part, l'espace municipal Maurice de Hirsch, vu les 70 logements sur 4 étages, va obligatoirement empiéter sur cette parcelle-là. J'en suis pratiquement sûr.

Monsieur le Maire

Non, parce qu'en fait pendant 40 ou 50 ans, ces emprises sont restées à la ville de Paris. Il a fallu une négociation purement formelle pour aboutir à ce que ces emprises soient attribuées à la ville de La Celle-Saint-Cloud. C'est quelque chose de totalement formel. Cela n'a rien rapporté, pas un centime de location, ni à Paris, ni à la ville de La Celle-Saint-Cloud. On est dans le formalisme absolu. Là, il s'agit de restituer à la ville de Paris pour une question de pureté juridique et aussi de responsabilité. Mais il s'agit des terrains d'emprise, d'assiette, et on est dans la régularisation notariale. On ne va pas au-delà de ça, il ne s'agit pas d'occuper ou d'utiliser des terrains particuliers. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code général des Collectivités territoriales

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et affaires générales du 14 octobre 2015,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 32
Abstentions : 3 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL

DECIDE :

D'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention de gestion de terrains appartenant à la Ville de Paris au profit de la Ville de La Celle Saint-Cloud, ci-joint.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

13. Résiliation du bail emphytéotique concernant le bâtiment 14, avenue Charles de Gaulle

Monsieur le Maire

Je ne reviens pas sur le projet « Cœur de Ville » qui a été amplement exposé, mais nous aurons l'occasion d'y revenir dans l'année 2015 avec des contacts avec les administrations, notamment La Poste, la CPAM, le Département, le diagnostic des bâtiments, les concertations avec des aménageurs. Puis ce préprogramme que l'on présentera dans le cadre des commissions réunies avec cette place publique, médiathèque, salle polyvalente, Le projet « Cœur de Ville ». Mais je n'y reviens pas. On désignera prochainement un assistant maître d'ouvrage. Je n'y reviens pas.

L'opération s'engage dès 2015, elle va être mise en œuvre dès 2016. Donc, il est important de profiter de la cession qui nous est proposée, depuis plusieurs années d'ailleurs, du bâtiment de la CPAM, pour l'acquérir. Cela fait 4 ou 5 ans que nous sommes en discussion avec la CPAM. Nous avons pensé que le moment était venu, sachant que nous allions nous engager dans les toutes prochaines semaines dans ce projet d'aménagement du cœur de ville de récupérer le bâtiment de la CPAM. Cela nous permettra de disposer maintenant de pratiquement l'ensemble des terrains disponibles sur cet espace cœur de ville, à l'exception de La Poste, bien entendu. Mais La Poste est en train peut-être de laisser, de libérer une partie de ses locaux. La Poste, elle-même va rester, mais des locaux qui n'ont plus d'usage peuvent nous être restitués. On en profite pour acheter dans des conditions raisonnables et qui seront financées par d'autres cessions comme Pierre va l'expliquer. Cela nous permettra de démarrer le projet « Cœur de Ville » avec un espace net d'autres occupants.

Monsieur SOUDRY

Sans revenir sur le projet lui-même, mais la réalisation de ce projet nécessite que la ville ait la maîtrise sur la plus grande partie du foncier correspondant au périmètre du projet. Donc, dans ce sens, la résiliation du bail passé avec la CPAM constitue un impératif urgent et indispensable pour la définition même du parvis d'aménagement puisque l'immeuble de la CPAM occupe une situation centrale dans le périmètre d'intervention. La ville ne peut pas se permettre de différer plus longtemps cette résiliation sans risquer que ne lui échappe la maîtrise du foncier, que ce soit du fait que l'assurance maladie, lassée d'attendre, le vende à un autre acquéreur ou plus probablement mette cet immeuble en location, ce qui nous interdirait ensuite de pouvoir l'utiliser. Voilà donc la nécessité impérative d'acquérir maintenant cet immeuble.

Il faut savoir quand même que c'est une vieille histoire. D'abord sur le plan juridique, il faut savoir que c'est un bail emphytéotique que la ville avait donné à l'assurance maladie sur 99 ans. Il y a à peu près la moitié de ce bail qui est passée, il reste donc 45 ans ou près de 50 ans à courir, de quoi faire quelque chose de l'immeuble si quelqu'un voulait le racheter ou le louer. Donc, ce n'est pas une cession, mais un rachat, en termes juridiques une résiliation de bail. L'Assurance maladie a quitté les lieux depuis 2011, cela fait maintenant 4 ans que cela n'est plus occupé. Nous avons bien sûr discuté très longuement avec l'Assurance maladie, à la fois parce qu'à l'époque le projet n'était pas spécialement défini, donc on n'était pas très pressé, mais aussi parce qu'on a essayé de discuter le prix – le prix de vente est bien sûr fixé par les domaines. Une première estimation avait été faite par les domaines à 750 000 euros, mais ils disaient que c'était avec une possibilité d'une marge de négociation. Nous avons donc utilisé le temps encore disponible pour négocier âprement avec la CPAM pour arriver au prix final de 600 000 euros, prix qui a été jugé acceptable par le service des domaines. Donc, maintenant il faut acter ces choses-là, nous ne pouvons plus nous permettre de voir échapper cet immeuble. Nous proposons de résilier le bail pour un montant de 600 000 euros.

Je reviens sur ce dont on a discuté tout à l'heure. L'objectif, et on verra si on y arrive, est que le projet « Cœur de Ville » soit entièrement financé par les cessions ou par les subventions. En voici

un exemple puisque vous savez que nous avons réalisé au cours de l'année précédente deux cessions, une cession rue de Vindé et une cession résidence de Bois Fontaine qui pratiquement font le même montant. Donc, cette première acquisition qui consiste en somme en un réaménagement de patrimoine ne coûte strictement rien à la ville et ne touche donc pas le montant de ses impôts et de ses ressources. Nous proposons pour toutes ces raisons d'accepter sans plus tarder la résiliation de ce bail emphytéotique.

Monsieur le Maire

Merci Pierre. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BARATON

D'abord une précision. Dans le préprogramme pour la construction d'une bibliothèque de juin 2011, il était dit sur ce site que la surface était de 370 m². Est-il possible de reconvertir ce bâtiment sur deux niveaux de 370 m² ? Là, on nous parle de 423 m². Je voudrais savoir pourquoi en 2011 on parlait de cette surface-là et pourquoi cela a changé. La deuxième chose, en 2011-2012, nous nous sommes rendus sur le site. Ceux qui ne sont jamais allés dans ce bâtiment savent très bien qu'il est pour l'instant complètement inaccessible, parce qu'il faut descendre d'un côté, c'est très compliqué. À l'époque, nous étions un certain nombre et le directeur de la CPAM nous avait expliqué qu'il y a des résistances au niveau des planchers et il nous a même dit qu'en mettant des plaques de titanes cela pouvait peut-être aller. Je me dis : « Est-ce qu'on ne met pas la charrue avant les bœufs ? Est-ce qu'on n'aurait pas pu faire une étude précise sur le bâtiment pour savoir si on pouvait en faire quelque chose ? »

Un intervenant

Cela a été fait.

Monsieur BARATON

C'est fait ?

Monsieur le Maire

Cela a été fait. Quelle est votre question, Monsieur BARATON ?

Monsieur BARATON

D'abord, il y avait cette différence. Et puis, pour connaître un peu les lieux, à moins que La Poste s'en aille, et alors, elle libérerait un parking, mais on va créer une structure qui doit attirer du monde dans un endroit où il n'y a pas une place de parking.

Un intervenant

Il y a un projet.

Monsieur BARATON

Je sais qu'il y a un projet.

Monsieur le Maire

C'est trop tôt pour parler de tout cela.

Monsieur BARATON

Je trouve dommage, Monsieur le Maire, qu'à l'époque il y avait trois ou quatre sites possibles et qu'on prenne a priori la solution la plus simple, mais qui ne va certainement pas être la moins coûteuse.

Monsieur le Maire

Qu'est-ce que vous en savez ?

Monsieur BARATON

On verra bien.

Monsieur le Maire

Vous n'en savez rien. Là, c'est une acquisition foncière, ensuite, on verra bien comment on localise chacun des équipements. Il n'est absolument pas prévu d'installer la bibliothèque à tel endroit, cela n'est pas prévu comme cela. On va reprendre l'ensemble du projet et on va l'examiner à fond.

Monsieur BLANCHARD

C'est pour dire qu'on votera cette délibération qui correspond tout à fait à ce que l'on souhaitait. Cela fait partie de notre projet de reprendre d'une manière ou d'une autre ce bâtiment pour l'intégrer au cœur de ville. Je pense qu'il est d'autant plus nécessaire de l'acquérir aujourd'hui, qu'il faudra bien l'intégrer dans ce projet, que ce soit à l'intérieur de la partie montée délibérément par la commune ou que ce soit un projet annexe ou un complément du projet. Il faut bien l'intégrer là-dedans. Donc, il est bien nécessaire de reprendre la main là-dessus.

Monsieur le Maire

Merci. D'autres remarques ? Il n'y en a pas ? Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code général des Collectivités territoriales

Vu l'avis des domaines du 17 juillet 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et affaires générales du 14 octobre 2015,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 32
Contre : 3 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL

DECIDE :

D'autoriser le Maire à signer l'acte notarié de résiliation du bail emphytéotique du 21 septembre 1965 passé avec la Caisse primaire d'assurance maladie et tout acte nécessaire à la prise d'effet de la fin du bail.

D'autoriser la commune à régler 600 000 euros à la Caisse primaire d'assurance maladie des Yvelines en contrepartie de la résiliation du bail.

Donner tous pouvoirs à M. le Maire à l'effet de signer l'acte à recevoir par Maître VINCENT, notaire à LA CELLE SAINT CLOUD, verser la provision sur frais d'acte, faire toutes déclarations et notamment toutes déclarations fiscales à ce sujet.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication

II. Vie sociale et famille

1. Rapport annuel d'accessibilité 2014 présenté et débattu en Commission Communale d'Accessibilité le 30 juin 2015

Monsieur le Maire

Nous passons maintenant à l'accessibilité. C'est Benoit VIGNES qui va nous présenter de façon synthétique et dynamique les projets d'accessibilité.

Monsieur VIGNES

La question de l'accessibilité a été assez omniprésente dans tout ce qui a été dit jusqu'à maintenant. Dans une ville où 80 % du parc a été construit dans les années 1955-1975 où l'accessibilité n'était pas une préoccupation, il est vrai que beaucoup de chemin a déjà été fait et qu'il en reste encore à faire aussi, et ce sera la deuxième délibération.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et à la participation à la citoyenneté des personnes handicapées a rendu obligatoire la création d'une commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées, CCAPH, dans les communes de plus de 5 000 habitants. Dans notre commune, une forme préexistante de commission consultative fonctionnait déjà avant la loi. La CCAPH réglementaire a été instituée à La Celle-Saint-Cloud par délibération du 1^{er} juillet 2008 et ses 25 membres actuels ont été nommés par arrêté du 5 novembre 2014. Considérant que l'une des missions de la CCA est d'établir un rapport annuel, présenté ensuite au conseil municipal, il est proposé aux membres du conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport annuel d'accessibilité 2014 qui nous a été donné en annexe. Ce rapport a été présenté et débattu en commission le 30 juin 2015.

Monsieur le Maire

Merci Benoit. Par définition, je pense que tout le monde a eu l'occasion de voir ce rapport qui est annexé, qui a été présenté en commission communale d'accessibilité. Il peut y avoir des questions qui interviennent sur le rapport. Éventuellement, on peut y répondre, sinon, en réalité, c'est une délibération où on prend acte de ce rapport. S'il n'y a pas d'autres positions, je vous propose de prendre acte de ce rapport d'accessibilité 2014.

Vu l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération communale du 1er Juillet 2008 instituant la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH),

Vu l'examen du rapport annuel d'accessibilité communale 2014 en séance du 30 juin 2015 de la Commission Communale d'Accessibilité,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Vie Sociale et Famille réunie le 14 octobre 2015,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

Du rapport annuel d'accessibilité 2014 ci-joint.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Monsieur le Maire

On va maintenant examiner le projet d'Ad'AP 2016-2017 qui est beaucoup plus intéressant.

Monsieur VIGNES

Dans la suite de ce qui a été dit, on va passer à la validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, l'Ad'AP. L'ordonnance 2014 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics et des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées institue la mise en œuvre des Agendas d'Accessibilités Programmées. La commune est donc appelée à déposer un Ad'AP auprès des services préfectoraux pour tous les établissements communaux recevant du public qui ne sont pas en conformité au regard de la loi de 2005. Le projet d'Ad'AP de la ville a été présenté et débattu en commission communale d'accessibilité le 30 juin ainsi que lors d'une première commission Vie Sociale et Famille le 9 septembre 2015. Ce projet a de nouveau été présenté devant les deux commissions, Vie Sociale et Aménagement et Patrimoine le 14 octobre 2015. Les deux commissions ont donné un avis favorable à ce projet qui était annexé au document du conseil de ce soir. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de donner un avis favorable au projet d'Ad'AP, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dossier et tous les actes d'exécution du projet et à s'engager sur le calendrier et le financement des aménagements à la charge de la commune.

Monsieur le Maire

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame VIAL

Ce n'est pas vraiment une question, mais c'est plutôt une remarque. Ce projet devait être déposé en préfecture avant le 27 septembre, c'est la raison pour laquelle on nous a conviés début septembre à une réunion. Si j'ai bien compris, il aurait fallu qu'il soit validé en conseil municipal avant d'être envoyé en préfecture. Donc, simplement pour faire remarquer que le faible nombre de conseils ne permet pas de faire les choses comme elles devraient être faites. C'est quand même regrettable. Cela devrait être voté avant d'être envoyé.

Monsieur le Maire

Cela n'a rien à voir avec la fréquence du conseil municipal. Rien. Pour une raison simple, c'est qu'en réalité la réglementation s'est compliquée cet été et c'est en fait une loi qui est intervenue au mois de juillet 2015 qui a confirmé la présentation et le dépôt de ces rapports à la préfecture à une date du mois de septembre 2015. Il était matériellement infaisable et impensable de déposer dans les temps le document. C'est la raison pour laquelle nous avons pris le temps et que même si nous avons effectivement dépassé la date de quelques jours ou quelques semaines, cela n'a aucune importance. La réalité, c'est que nous avons un vrai projet qui est présenté et qui va se dérouler dans les années qui viennent. L'administration ne fera aucune remarque sur ces quelques semaines de retard. Aucune remarque, et heureusement. Sylvie me dit qu'il y a beaucoup de villes qui n'ont rien déposé, beaucoup de pétitionnaires n'ont rien déposé, des privés, des professions libérales qui ne sont d'ailleurs pas en état de déposer, le texte étant très compliqué. Imaginez des professions libérales qui sont installées en étage et à qui on demande de

s'engager à régler le problème d'accessibilité dans l'année qui vient. Mais c'est impensable, l'équilibre économique de ces professionnels ne peut pas faire face à cette mise en accessibilité, qui est certes nécessaire, mais qui en même temps n'est pas possible pour beaucoup. Je crois qu'il faut être réaliste. Là, nous avons un document qui présente un programme sur trois ans d'un montant global de l'ordre de 700 000 euros. C'est un programme très complet qui répond de façon pragmatique aux problématiques des différents équipements de la ville, en matière scolaire, en matière sportive, en matière de logements également, équipements administratifs, petite enfance. Voyez par exemple qu'au centre social, on prévoit un ascenseur, un certain nombre de choses sont prévues. Il faut dire aussi qu'au cours des dernières années, tous les équipements nouveaux ont été créés aux normes d'accessibilité handicapés. Le travail qui a été fait n'est plus à faire évidemment.

Monsieur BLANCHARD

Convenons quand même ensemble qu'il n'était pas anormal que l'ordonnance de 2014 propose d'accélérer la mise en œuvre d'une loi de 2005 qui était mal appliquée d'une manière générale.

Monsieur le Maire

Je ne dis pas le contraire.

Madame FERNEZ

C'est juste un point de détail. Sur les totaux finaux, le total des deux Ad'AP, ERP propriétaires plus gestionnaires, il y a un total de 916 124 euros TTC. Je crains, si rien ne m'a échappé, qu'un HT ait été additionné à un TTC. Cela se peut, car moi, je trouve $806\,214\text{ €} + 132\,000\text{ €} = 938\,214\text{ €}$. C'est un point de détail.

Monsieur le Maire

Non, ce n'est pas un point de détail, on va regarder cela de très près. Est-ce que vous pouvez préciser votre intervention, Madame FERNEZ ?

Madame FERNEZ

C'est sur les totaux. Il n'y a pas de numéro de page, mais c'est vers la fin dans les annexes.

Monsieur le Maire

Le tableau synthétique par année ? C'est cela ?

Madame FERNEZ

Oui, c'est cela.

Monsieur le Maire

Sur quelle colonne êtes-vous ?

Madame FERNEZ

Ce n'est pas une colonne, c'est un total sous le tableau grisé. Il est indiqué un total TTC de 132 000 euros pour la partie gestion, pour la partie propriétaire j'ai repris le chiffre qui est indiqué sur une page précédente, c'est 806 124 euros TTC. Donc avec les 132 000 euros TTC, cela donne un total de 938 124 euros, et non pas 916 124 euros.

Monsieur le Maire

Sylvie, il faut faire cette modification.

Madame D'ESTEVE

On regardera cela.

Monsieur le Maire

Note-le parce qu'il y a une erreur. Sylvie, il faut que tu reprennes cela. Le total ferait donc 938 124 euros. Après la réunion, cela ne vous ennuie pas que nous regardions cela ? Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Je vous propose de voter. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Vu la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la loi du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, et notamment à la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée, ainsi que ses décrets d'application,

Vu le Code des Transports,

Considérant que l'ordonnance du 26 septembre 2014 permet de prolonger le délai pour la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP),

Considérant que le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) a établi un réseau de lignes prioritaires en matière d'accessibilité, au regard des critères parus dans l'ordonnance du 26 septembre 2014,

Considérant que, dans ce cadre, la commune doit s'engager par délibération valant signature de l'ADAP sur la planification des travaux de mise en conformité des Etablissements Recevant du Public et Installations Ouvertes au Public appartenant à la commune et des arrêts de bus situés sur les lignes dites prioritaires au sein de son territoire,

Vu la présentation du projet faite aux membres de la Commission Communale d'Accessibilité réunie le 30 juin 2015,

Vu la présentation du projet faite aux membres de la Commission Vie et Sociale et Famille réunie le 9 septembre 2015,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et Famille réunie le 14 octobre 2015,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 14 Octobre 2015

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide

D'Autoriser Monsieur le Maire à signer le dossier d'Ad'AP et tous les actes d'exécution du projet et à s'engager sur le calendrier et le financement des aménagements à la charge de la commune.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

3. Autorisation de signature du marché de restauration scolaire et restauration des aînés en liaison froide**Madame DOMINICI**

En vue d'assurer la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration municipale des écoles et des accueils de loisirs et des petits déjeuners et goûters des accueils de

loisirs, ainsi que la restauration des aînés à la résidence Renaissance et le portage à domicile, un nouveau marché doit être conclu, le précédent arrivant à échéance le 31 décembre 2015. Une procédure de marché à procédure adaptée a été lancée le 9 juillet 2015 pour un marché d'une durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2016, renouvelable d'année en année sans pouvoir excéder 4 années consécutives, soit jusqu'au 31 décembre 2019. La commission d'appel d'offres réunie le mardi 13 octobre 2015 a attribué le lot n° 1 pour la restauration des écoles à la société Scolarest et le lot n° 2 pour la restauration des aînés à la société Sorest. Les membres de la commission Vie Sociale et Famille ont émis un avis favorable à ces choix. Les détails concernant les prix et les quantités des offres sont marqués au verso, en demandant les autorisations de signature de ce marché.

Monsieur le Maire

Merci Birgit. Est-ce qu'il y a des questions ?

Marie-Pierre DELAIGUE

En commission j'ai rappelé, et je le refais ici, qu'en ce qui me concerne, pour tout ce qui est restauration, nous préférerions comme certaines communes le font à nouveau revenir à la régie communale, ou tout au moins, qu'une étude soit faite pour voir si c'est possible. Cela nous paraîtrait être une bonne chose. Merci.

Monsieur le Maire

La régie communale, qu'est-ce que c'est ? Est-ce la cuisine centrale ?

Un intervenant

C'est une vieille histoire.

Monsieur le Maire

C'est une vieille histoire. On va regarder ce que font les autres communes. On va faire de l'observation, du benchmarking. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je mets aux voix. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le code des marchés publics,

Vu la convention de groupement de commandes conclue entre la ville et le CCAS,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres, réunie le 13 octobre 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Sociale et Famille,

CONSIDERANT qu'il s'est avéré nécessaire de lancer une consultation en vue d'assurer la fourniture et la livraison de repas en liaison froide, le précédent marché arrivant à échéance le 31 Décembre 2015,

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés suivantes :

Lot n°1 : SCOLAREST – 200 avenue de Paris 92320 CHATILLON

Dont l'offre s'établit comme suit :

	Maternelles (scolaires et A.L.)	Elémentaires (scolaires et A.L.)	Adultes (scolaires et A.L.)	Pique-niques et Barbecues (maternelles, élémentaires, adultes)	Goûter 2 composantes (maternelles, élémentaires)	Goûter 3 composantes (maternelles, élémentaires)	Petits déjeuners (maternelles, élémentaires)
Prix unitaires HT	2,33 €	2,43 €	2,91 €	2,63 €	0,55 €	0,70 €	0,55 €
Prix unitaire TTC	2,46 €	2,56 €	3,07 €	2,77 €	0,58 €	0,74 €	0,58 €

Pour les quantités annuelles minimales et maximales ci-dessous.

Repas scolaires / A.L.S.H.	Quantité mini annuelle	Quantité maxi annuelle
Repas	220.000	400.000
Petits déjeuners	10.000	25.000
Gouters	50.000	75.000
Pique niques	1.500	3.500
Barbecues	50	150

Lot n°2 : SOREST – 12 rue du Général Leclerc 78360 MONTESSON

Dont l'offre s'établit comme suit :

	REPAS DEJEUNER Restaurant (en semaine)	REPAS DEJEUNER Restaurant Panier déjeuner (week-end jours fériés)	REPAS DEJEUNER PORTE	REPAS PANIER DINER	REPAS PANIER DINER ALLEGE	REPAS DINER PORTE	REPAS DINER ALLEGE PORTE
	RESIDENCE RENAISSANCE	RESIDENCE RENAISSANCE	PORTAGE A DOMICILE	RESIDENCE RENAISSANCE	RESIDENCE RENAISSANCE	PORTAGE A DOMICILE	PORTAGE A DOMICILE
Prix Total Unitaire HT Euro	5.04 €	5.04 €	5.69 €	4.51 €	1.12 €	4.71 €	1.12 €
Prix Unitaire Euro TTC	5.32 €	5.32 €	6.01 €	4.75 €	1.18 €	4.97 €	1.18 €

Pour les quantités annuelles minimales et maximales ci-dessous.

Portage à domicile	Quantité mini annuelle	Quantité maxi annuelle
Déjeuner porté	10.950	18.250
Dîner porté	2.609	3.913
Dîner allégé porté	423	636

Résidence Renaissance	Quantité mini annuelle	Quantité maxi annuelle
Déjeuner semaine (au restaurant)	6.804	10.332
Panier Déjeuner week-end & jours fériés	454	683
Panier Dîner	299	445
Panier Dîner allégé	62	92

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

4. Convention de financement entre les communes de La Celle-Saint-Cloud, Bougival et Louveciennes pour l'organisation en 2015 des actions du Réseau Intercommunal d'Insertion

Madame MARADEIX

Depuis 2000 les villes de Bougival, La Celle-Saint-Cloud et Louveciennes se sont regroupées et ont créé le réseau intercommunal d'insertion, un partenariat local et innovant avec les acteurs locaux de l'insertion sociale et/ou professionnelle. En rassemblant ainsi professionnels et bénévoles autour d'une même volonté d'échange, le réseau intercommunal d'insertion améliore la réponse aux besoins des publics en difficultés d'insertion et favorise la cohérence et la complémentarité entre les différents acteurs. Cette coordination locale se manifeste actuellement à travers les actions suivantes :

- le séminaire Insertion annuel
- le livret contact insertion
- le groupe Espoir

À partir de 2000, ces actions ont été prises en charge sur le budget de la communauté de communes des Coteaux de Seine, et ce jusqu'au 31 décembre 2013. À partir de 2014, les trois villes ont souhaité faire perdurer ce partenariat malgré la dissolution de la communauté de communes et ont partagé les frais afférents sur la base suivante :

- Bougival :25 %
- Louveciennes :25 %
- La Celle-Saint-Cloud :50 %

En 2015, il est proposé de renouveler la convention, puisque des actions sont toujours portées par les trois villes.

Monsieur le Maire

Merci Anne-Sophie. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2013-05-15 du 17 décembre 2013 relative à la convention de financement 2014 des actions du Réseau Intercommunal d'Insertion

Vu le projet de convention pour 2015 élaboré par les trois Municipalités,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Vie Sociale et Famille réunie le 14 octobre 2015,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention de financement afférente pour le financement 2015 des actions du Réseau Intercommunal d'Insertion ci-jointe.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

5. Convention de financement entre les communes de La Celle-Saint-Cloud et de Bougival pour la gestion en 2015/2016 des services SÉSAME et Dynamique Emploi

Madame GRELU

SÉSAME et Dynamique Emploi sont deux services locaux d'insertion à dimension intercommunale créés respectivement en 2001 et 2011. SÉSAME accompagne les besoins d'insertion sociale préalable à l'emploi, Dynamique Emploi accompagne la recherche d'emploi effective. Ces deux services sont complémentaires et indissociables, deux axes d'une même offre locale d'insertion qui sont pilotés par la même équipe afin de répondre à tous les besoins d'insertion et permettre au public de passer de l'un à l'autre selon son parcours et ses acquis. Ces deux services interviennent en complémentarité des missions dévolues à Pôle Emploi, mais ne s'y substituent pas. Ces deux services sont gérés par la direction des affaires sociales de la ville de La Celle-Saint-Cloud avec une participation financière de la ville de Bougival et une subvention du Conseil départemental. Pour l'exercice 2015, il est proposé une nouvelle convention de financement entre Bougival et La Celle-Saint-Cloud.

Monsieur le Maire

Merci Bernadette. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2014 - 05-09 du 04 novembre 2014 relative aux financements communaux des services SESAME et Dynamique Emploi pour l'année 2014,

Vu le projet de convention pour 2015 élaboré par les deux Municipalités,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Sociale et Famille réunie le 14 octobre 2015,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention de financement pour 2015 des services SESAME et Dynamique Emploi ci-jointe.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

6. Bourses communales visant à faciliter l'insertion professionnelle des Cellois : modification du règlement d'attribution

Monsieur LEFEBURE

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la ville a mis en place des aides individuelles sur critères pour accompagner les Cellois de 17 à 30 ans dans leurs démarches d'insertion professionnelle en les aidant à financer trois choses :

- Le BAFA, diplôme nécessaire pour obtenir un emploi pérenne dans des structures d'accueils collectifs de mineurs,
- le PSC1, diplôme de secourisme utile et parfois nécessaire pour accéder à certains postes ou formations,
- le permis B, l'obtention du permis étant actuellement difficile pour certains jeunes du fait de son coût élevé.

Pour ce faire, la ville a budgété pour l'année 2015, 45 bourses communales selon la répartition suivante :

- 20 bourses BAFA de 100 euros
- 20 bourses PSC1 de 60 euros
- 5 bourses permis B de 400 euros.

Constatant en septembre 2015 que, d'une part la totalité des bourses permis B a été versée alors qu'aucune bourse BAFA ou PSC1 n'a été demandée, et d'autre part qu'il y a encore plusieurs bourses de permis B en attente, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser l'enveloppe globale affectée de 5 200 euros ainsi que le montant unitaire de chacune des catégories de bourse, et d'approuver la modification du règlement d'attribution des bourses communales d'insertion en autorisant la ville à attribuer ces bourses en fonction des besoins exprimés.

Monsieur le Maire

Merci George. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur DASSE

Bien entendu, nous sommes favorables à cette délibération. En revanche, si on peut comprendre que le permis de conduire est un préalable indispensable pour certains emplois – je pense aux ambulanciers, aux chauffeurs livreurs, etc. – est-ce que les besoins en réalité, en matière d'insertion professionnelle ne s'expriment pas sur d'autres besoins ? Je pense notamment à la prise en charge de certains frais de transport pour des gens qui démarrent dans leurs contrats de travail, des jeunes ou des moins jeunes aussi, ou l'acquisition de certains matériels professionnels qui ne sont pas toujours payés par l'employeur. Il y a déjà cette interrogation et également on souhaiterait savoir, à titre d'information, quels sont les critères d'attribution en matière de permis de conduire. Quels sont les seuils qui sont fixés ? Voilà une double question. Est-ce que cette aide ne peut pas porter sur d'autres objets et quels sont les critères d'attribution ?

Madame AUGERE

La question du financement du permis ne concerne pas que les métiers comme ambulanciers ou chauffeur-livreur, comme vous venez de le dire, où il faut utiliser le permis de conduire dans la tâche professionnelle, mais c'est aussi pour permettre à des 18-30 ans qui par exemple ont trouvé un emploi à Maurepas ou à Coignières, et qui ont besoin d'avoir le permis de conduire, de pouvoir se rendre à leur travail. Cela fait partie de la possibilité. La bourse permis de conduire s'entend aussi dans ce sens-là.

Deuxième chose, pour les critères, on n'a pas pris ceux proposés par le conseil départemental ou d'autres structures et on a souhaité que ces bourses viennent s'ajouter aux autres sources possibles. Un permis de conduire vaut quand même assez cher et l'idée est de permettre de donner quelque chose en plus. Par exemple, pour certaines bourses, on demande pour les jeunes que leurs parents aient un certain seuil d'imposition. Là, on le demande, mais ce n'est pas le même. On a des critères qui sont plus souples et qui permettent comme cela à des jeunes de pouvoir obtenir plusieurs sources de financement pour leur permis de conduire. Cela a remporté un franc succès et effectivement il y a des bourses en attente, et c'est pour cela qu'il est important que nous puissions reconsidérer l'enveloppe. Elle avait été votée sur ces trois missions : le BAFA, le PCS1, tout ce qui est autour de l'ex-brevet de secourisme, et le permis de conduire. Il se trouve que pour le BAFA, il n'y a pas eu de demande, mais cela ne veut pas dire que les jeunes ne veulent pas passer leur BAFA. Mais c'est qu'il existe des sources de subventions, de prêts, de bourses autres qui font que les jeunes, en particulier avec les aides de la CAF, arrivent à financer plus facilement et ont moins besoin d'aide pour le BAFA que pour le permis de conduire. Du coup, on trouvait que c'était intéressant, sachant qu'il y a des demandes et qu'il y a de l'argent disponible, de pouvoir avoir de la souplesse et de l'adaptabilité face aux demandes et aux besoins.

Par ailleurs, dernier point, je pense qu'il sera important en 2016 de continuer cette action qui est pertinente.

Monsieur le Maire

Merci Laurence. D'autres remarques ? Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2014-06-15 du 16 décembre 2014 relative aux bourses communales d'insertion

Vu l'avis favorable émis par la Commission Vie Sociale et Famille réunie le 14 octobre 2015,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

A l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

APPROUVE

- la modification du règlement d'attribution ci-après annexé.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

III. Aménagement et patrimoine

1. Établissement d'une servitude de passage pour la création d'une liaison douce avenue Pescatore

Monsieur le Maire

Voilà une grande innovation.

Monsieur SCHNELL

Soucieuse des conditions de sécurité pour les piétons et les cycles sur l'avenue Pescatore, la ville a négocié avec le ministère des Affaires étrangères et du Développement international l'établissement d'une servitude d'occupation lui permettant la création d'une circulation douce le long de cette avenue. Une convention de servitude doit ainsi être signée entre l'État et la ville concernant une emprise de 507 m² sur la parcelle AK n° 4, propriété du ministère pour une valeur annuelle estimée le 30 juin 2015 par France Domaine à 100 euros. Sa durée est de 99 ans et il est expressément convenu entre les parties que la servitude disparaîtra de plein droit dès lors que son existence ne sera plus compatible avec l'affectation des biens sur lesquels elle s'exerce. La liaison douce qui sera créée sur cette emprise comprise entre la sente du Souvenir et l'avenue de la Pompadour permettra d'accueillir un large trottoir aux normes dites PMR (personne à mobilité réduite), ainsi qu'une piste cyclable bidirectionnelle. L'aménagement de cet axe s'inscrit dans un schéma de circulation douce à l'échelle communale au sein duquel figure la création d'une liaison douce le long de l'avenue Charles de Gaulle, se prolongeant elle-même vers le Nord et vers le Sud par une piste cyclable reliant entre eux les quartiers Nord et Sud de la ville. Nous avons donc un grand projet.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian. Vous voyez que cela nous mène jusqu'à l'année 2114. Pour ceux qui la verront au départ, ils seront sûrs de la voir jusqu'au bout. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BARATON

C'est une très bonne nouvelle. J'espère simplement, pour bien connaître le sujet depuis quelques années, que le château n'a pas demandé trop de contreparties. Je sais qu'on leur a déjà fait quelques petits avantages pour remettre de l'eau dans leur bassin.

Monsieur le Maire

Nous n'avons mis que de l'eau, pas des canards.

Monsieur BARATON

Même là, c'était discutable, mais passons. Il faut savoir que cette parcelle dite AK54 n'est pas classée en terme de bois.

Une intervenante

Mais si.

Monsieur BARATON

Le projet du château de construire un parking dans le haut est-il impossible ?

Une intervenante

C'est impossible.

Monsieur BARATON

Tant mieux.

Monsieur le Maire

Êtes-vous content ?

Monsieur BARATON

Je suis content sur le fond, Monsieur le Maire. Vous savez que j'essaie d'être à peu près courtois, vous pourriez en faire de même. Je trouve que c'est très déplacé à mon égard, parce que je pense avoir fait par le passé à peu près mon travail. Je dis simplement que maintenant le travail commence, parce que pour très bien connaître les lieux, comme Monsieur VIGNES, vous savez très bien que la configuration des lieux est très complexe. Parce qu'il faudra traverser l'avenue de la Pompadour, un peu plus haut que le stop actuel, traverser après le petit massif de fleurs, donc c'est un projet qui sera quand même très compliqué. C'est une bonne chose d'avoir cette convention. Mais le projet mérite une très grande attention et ce sera très complexe.

Monsieur le Maire

Figurez-vous que nous y avons passé du temps, à cette convention. Merci de dire que c'est une bonne chose, parce que c'est une très bonne chose et que nous n'étions pas sûrs d'aboutir à ce résultat avec le Quai d'Orsay. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques - France Domaines en date du 30 juin 2015, estimant la valeur vénale annuelle de la servitude à 100€,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Aménagement et Patrimoine, réunie le 14 octobre 2015,

Considérant la nécessité de réaliser une liaison douce, avenue Pescatore, comprise entre la sente du Souvenir et l'avenue de la Pompadour, afin d'assurer la sécurité des piétons et des cycles,

Considérant que cet axe s'inscrit dans un schéma des circulations douces à l'échelle communale, au sein duquel figure la création d'une liaison douce le long de l'avenue Charles de Gaulle, se prolongeant elle-même, vers le nord et vers le sud,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

Décide

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte portant constitution de servitude au profit de la commune pour la création d'une liaison douce avenue Pescatore.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Avenant n° 5 au marché d'entretien des bâtiments communaux – marché n° 2012-AOO-03 – lot n° 1

Monsieur TEYSSIER

Par délibération en date du 18 décembre 2012, le conseil municipal a autorisé le Maire à lancer un marché pour le nettoyage des bâtiments communaux répartis en deux lots, lot 1 pour les prestations de nettoyage et lot 2 pour la vitrerie selon la procédure de l'appel d'offres européen ouvert et à signer les marchés à intervenir. Le lot n° 1 de ce marché a été attribué à la société France Claire. Lors du conseil municipal du 23 juin 2015, il a été décidé l'ouverture d'une agence postale communale place de Bendern qu'il conviendra de nettoyer pour un montant annuel de 1 402, 60 euros hors taxes. Le montant initial du marché passé avec la société France Claire, lot n° 1 prestation de nettoyage d'un montant initial de 315 344,44 euros hors taxes a été modifié par avenant et porté à 337 622,01 euros hors taxes. Les prestations supplémentaires, objet de ce nouvel avenant d'un montant de 1 402,60 euros portent le nouveau montant du marché à 339 024,61 euros hors taxes soit environ 7,5 % d'augmentation. C'est l'ensemble des avenants qui font 7,51 %, ce ne sont pas les 1 460 euros qui font ce pourcentage, mais dès qu'on dépasse 5 % – et à chaque fois qu'il y a un nouvel avenant – on est obligé de passer en conseil municipal. Je vais donc rajouter : « il n'est dérogé en rien aux autres clauses et conditions du marché initial qui conservent toutes leurs valeurs ».

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 octobre 2015 et a émis un avis favorable à la passation de cet avenant. Le projet a été présenté à la commission d'aménagement et du patrimoine du 4 octobre 2014 et a reçu un avis favorable.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Claude. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BARATON

Tout d'abord, est-ce qu'on connaît la fréquence de nettoyage ? Est-ce dans les avenants ? Je trouve que c'est une somme et cela veut dire que La Poste s'est déchargée complètement sur la ville, et c'est un peu regrettable, parce qu'à mon avis, et Pierre SOUDRY le laissait un peu entendre, il n'est pas impossible de penser que nous allons avoir le même sort sur la Jonchère. Il faudra quand même y réfléchir.

Monsieur le Maire

C'est une extrapolation. D'abord, que n'auriez-vous pas dit si La Poste de Bendern avait fermé et que nous n'avions rien fait ! Premièrement, si La Poste de Bendern avait été fermée et que nous n'avions rien fait, cela aurait posé des problèmes pour un certain nombre de personnes, c'est évident. C'est la raison pour laquelle on a monté un projet conduit par Hervé BRILLANT, d'agence postale communale, qui est quand même relativement refinancée par La Poste. Là, vous voyez les 1 400 euros annuels de nettoyage, c'est-à-dire 120 euros par mois, mais qui sont financés largement par les 1 000 euros mensuels que nous verse La Poste. Finalement, il ne faut pas regretter tout et son contraire. Si La Poste avait été fermée sans rien, on l'aurait regretté. Il faut accepter aussi les contreparties. C'est vrai que cela a un coût pour la ville, c'est vrai qu'il est déplaisant de voir des services publics partir, on est bien d'accord. On a négocié avec La Poste pendant des années et des années, pied à pied, mais il n'y avait plus rien à faire. On a demandé des engagements de pérennité sur les autres sites de la ville. Il ne s'agit pas que demain on reprenne La Poste centrale, sinon on reprend la Police et tous les services publics, et alors on fait le travail de l'État, ce n'est pas acceptable. C'est plutôt une bonne chose et en plus, on a un agent qui a accepté d'y travailler, il est très investi et très engagé, il le fait très bien. C'est à la fois une structure de service public, mais c'est aussi une structure de lien social en réalité sur la place Bendern. Voilà ce que je voulais vous dire. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur BLANCHARD

Vous venez de dire qu'il y a un agent, je croyais qu'il y en avait deux.

Monsieur le Maire

Deux. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je mets aux voix. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération en date du 18 décembre 2012, par laquelle le conseil municipal a autorisé le Maire à lancer un marché pour le nettoyage des bâtiments communaux lot n° 1 et pour les prestations de nettoyage de la vitrerie lot n° 2, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert européen et à signer les marchés à intervenir.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 octobre 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 14 octobre 2015,

Considérant que par délibération du 23 juin 2015 le conseil municipal a décidé l'ouverture d'une agence postale communale place de Bendern,

Le montant initial du marché passé avec la Société FRANCE CLAIRE – Lot n° 1 : prestations de nettoyage – d'un montant de 315 344,44 € HT a été modifié par avenants et porté à 337 622,01 € HT.

Les prestations supplémentaires, objet de ce nouvel avenant, d'un montant de 1 402,60 € HT portent le nouveau montant du marché à 339 024,61€ HT. Soit environ 7,51 % d'augmentation par rapport au montant initial

Il n'est dérogé en rien aux autres clauses et conditions du marché initial qui conservent toute leur valeur.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à signer :

Avec la Société France CLAIRE, l'avenant n°5 pour des prestations en augmentation annuelle de 1 402,60 € HT à compter du 1er décembre 2015.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

3. Autorisation de lancement de consultation et de signature pour le marché de nettoyage et de vitrerie des bâtiments communaux**Monsieur TEYSSIER**

Le contrat de nettoyage et vitrerie de bâtiments communaux s'achèvera le 31 mars 2016. Afin de poursuivre cette prestation, un nouveau marché de nettoyage des bâtiments communaux et de leur vitrerie doit être lancé dans le cadre d'une mise en concurrence européenne selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, comme le prévoit le Code des marchés publics. Il est prévu que ce marché soit conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, 2 fois

pour une même durée. Ce marché sera composé de deux lots, lot 1 nettoyage des bâtiments communaux, lot 2 vitrerie des bâtiments communaux. Le montant total prévisionnel annuel est de 400 000 hors taxes. Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce marché seront prévus au budget annuellement. Le résultat du jugement des offres par lot sera présenté en commission d'appel d'offres chargé d'attribuer le marché aux sociétés ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses après analyse. Ce projet a été présenté le 14 octobre 2015 aux membres de la CAP qui ont émis un avis favorable.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Claude. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics

Considérant qu'afin de poursuivre la prestation de nettoyage et vitrerie des bâtiments communaux, il est nécessaire de lancer un appel d'offres ouvert comme le prévoit le Code des Marchés Publics,

Considérant qu'il est prévu que ce marché soit conclu pour une durée d'un an renouvelable tacitement 2 fois, pour une même durée,

Considérant que ce marché sera composé de deux lots,

Lot 1 : nettoyage des bâtiments communaux

Lot 2 : vitrerie des bâtiments communaux

Le montant total prévisionnel annuel est de de 400 000 € HT.

Considérant que le résultat du jugement des offres par lots sera présenté en Commission d'Appel d'offres chargée d'attribuer le marché aux sociétés ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses après analyse,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Patrimoine, réunie le 14 octobre 2015.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché de nettoyage des bâtiments communaux et de leur vitrerie,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les sociétés ayant présentée les offres économiquement les plus avantageuses, pour chaque lot, après analyse des offres et attribution par la Commission d'Appel d'offres, et de signer les avenants,

Dit que la dépense sera inscrite aux budgets primitifs durant la durée du marché.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

4. Rapport d'activité 2014 du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France

Monsieur TEYSSIER

Il faut prendre acte du rapport d'activité. Le SIGEIF a été créé en 1904, c'est certainement un des syndicats le plus vieux en France. La commune de La Celle-Saint-Cloud y adhère depuis 2003 et à ce titre lui délègue les compétences gaz et électricité. Pour mémoire, la ville de La Celle-Saint-Cloud adhère également au SIPPAREC depuis 2004 pour la fourniture d'électricité. Au SIGEIF, nous adhérons pour la compétence gaz, plus pour le groupement de commandes gaz, et nous adhérons également pour la compétence électricité, alors qu'au SIPPAREC nous adhérons essentiellement pour le groupement de commandes électricité.

Le SIGEIF en quelques chiffres : 185 communes, pour la compétence gaz et 63 pour l'électricité, 9 383 kilomètres de canalisations gaz, 8 579 kilomètres de réseau électrique. Les ressources financières du syndicat sont constituées principalement de redevances de concessions versées par ERDF, EDF commerces et GRDF. Les dépenses se répartissent entre les charges liées à la gestion courante, le contrôle des missions de service public confiées aux deux concessionnaires et les travaux d'enfouissement des lignes aériennes. La redevance R2, celle qui nous intéresse particulièrement, liée aux travaux électriques et à la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), qui remplace l'ancienne taxe locale d'électricité, seront reversées aux communes. Le budget total 2014 du SIGEIF s'élève à 38,5 millions d'euros. Le rapport d'activité 2014 du SIGEIF présente les chiffres clés de l'activité de distribution d'électricité et de gaz sur l'ensemble du territoire du syndicat et dans un rapport annexe relatif à la commune de La Celle-Saint-Cloud – ce petit rapport, si vous ne l'avez pas et que vous le voulez, je pourrais vous le faire parvenir – notamment, la consommation énergétique, la longueur et nature des réseaux, les différents usages du gaz et de l'électricité, la clientèle et la consommation par tarif, et les subventions versées par le SIGEIF.

Dans la continuité des marchés précédents, le SIGEIF a attribué en 2014 ses marchés de gaz naturel à trois fournisseurs via un groupement de commandes qui ont permis à la ville de La Celle-Saint-Cloud de bénéficier de conditions de prix et de services très avantageuses obtenues lors de ces consultations. Le montant de la redevance R2 versé par le SIGEIF à la ville est calculé sur la base des investissements réalisés par la ville au cours de l'année N-2 il s'est élevé en 2014 à 45 644,22 euros. Pour l'année 2016, le conseil d'administration a eu lieu et ce chiffre-là sera de l'ordre de 52 000 euros. Le montant de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, la TCFE, reversée par le SIGEIF à la ville s'est élevé en 2014 à 274 098,48 euros. Les travaux d'enfouissements des réseaux électriques des avenues de l'Abreuvoir et du Maréchal de Lattre de Tassigny ont été achevés le 30 juin 2014 pour un montant total de 89 046 euros, pris en charge à 50 % par ERDF, à 28 % par la ville et à 22 % par le SIGEIF.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Claude. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Nous prenons acte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annuel 2014 d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France,

Considérant que la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 14 octobre 2015 a pris acte du rapport,

Considérant qu'au terme de l'article L 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports de ce service public doivent être communiqués à l'assemblée délibérante de la collectivité,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

Du rapport annuel 2014 d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

IV. Décisions municipales

Monsieur BILDORFF

Décision municipale du 16 juin 2015 : règlement d'honoraires au cabinet DS Avocats, requêtes en référé et expertises : toiture piscine Corneille. Il est décidé de verser 1 476 euros.

Monsieur BARATON

Concernant la piscine, nous savons qu'il y a eu de gros désordres sur la toiture, que l'entreprise qui l'a réalisé a fait faillite. Est-ce qu'il serait possible de faire le point, parce que j'ai peur que les sommes qui risquent d'être engagées soient assez conséquentes.

Monsieur TEYSSIER

On fera le point, parce qu'on vient juste d'avoir un avis par rapport à l'expert. Donc, on a les derniers chiffres qui viennent d'arriver. Ils sont arrivés hier, mais on fera le point, car les chiffres viennent juste de nous parvenir.

Monsieur le Maire

On fera le point au prochain conseil.

Monsieur TEYSSIER

D'ailleurs, on vient de les prendre en compte pour le budget.

Monsieur le Maire

Tu le notes, Jean-Claude, pour le prochain conseil.

Monsieur BILDORFF

Décision municipale du 16 juin 2015 : règlement d'honoraires au cabinet d'avocats Leport & Associés, consultation en matière de bail commercial, 2 053 euros.

Décision municipale du 19 juin 2015 : règlement d'honoraires au cabinet Bazin et Cazelles, contentieux ressources humaines, une somme de 3 312 euros a été versée.

Décision municipale du 19 juin 2015 : règlement d'honoraires à maître Gannat, avocat dans un contentieux de locataire de la ville, une somme de 206,65 euros a été versée.

Décision municipale du 22 juin 2015 : acceptation d'une indemnité pour un sinistre du 29 septembre 2014, barrière endommagée avenue de la Jonchère. Il est décidé d'accepter de BPC la somme de 218,23 euros.

Décision municipale du 22 juin 2015 : convention d'occupation de locaux rue Yves Levallois avec l'association Carré des arts, une convention d'occupation à titre gracieux est consentie pour une durée de 5 ans.

Décision municipale du 8 juillet 2015 : convention d'occupation de locaux 15, avenue Guibert, avec Peugeot Groupe Courtois ; cela concerne la salle polyvalente Caravelle pour la période du 6 au 31 juillet pour un montant de 2 500 euros.

Décision municipale du 8 juillet 2015 : règlement d'honoraires à maître Gannat avocat contentieux locataire, il est réglé une somme de 720 euros.

Décision municipale du 8 juillet 2015 : règlement d'honoraires au cabinet d'avocat Goutal, demande indemnitaire d'assurance, il est réglé une somme de 2 106 euros dans le cadre de ce recours indemnitaire d'assurance.

Décision municipale du 9 juillet 2015 : règlement d'honoraires à maître Gannat avocat, contentieux locataire du CCAS, il est réglé 120 euros au titre des honoraires.

Décision municipale du 20 juillet 2015 : acceptation d'une indemnité, règlement du sinistre du 11 avril, deux barrières endommagées avenue des sources, on accepte de la SMACL la somme de 879,19 euros.

Décision municipale du 22 juillet 2015 : règlement d'honoraires au cabinet d'avocat Goutal, contentieux d'urbanisme, il est réglé la somme de 3 024 euros.

Décision municipale du 23 juillet 2015 : acceptation d'une indemnité d'assurance, remboursement d'honoraires, il est remboursé par la SMACL la somme de 2 000 euros.

Décision municipale du 24 août 2015 : acceptation d'une indemnité en règlement du sinistre du 17 janvier 2015, photocopieur endommagé à l'Hôtel de Ville, il est accepté une indemnité d'assurance de 1 191,83 euros.

Décision municipale du 25 août 2015 : acceptation d'une indemnité, règlement du sinistre du 21 mai 2014, chaussée endommagée avenue Jean Moulin, il est accepté de l'assurance 584 euros.

Décision municipale du 25 août 2015 : acceptation d'une indemnité d'assurance, remboursement d'honoraires contentieux locataires, il est accepté de la SMACL la somme de 80 euros.

Décision municipale du 27 août 2015 : acceptation d'une indemnité d'assurance, remboursement d'honoraires contentieux urbanisme, il est reçu de la SMACL la somme de 1 196 euros.

Décision municipale du 28 août 2015 : acceptation d'une indemnité d'assurance, remboursement d'honoraires, contentieux ressources humaines, il est accepté de la SMACL la somme de 1 200 euros.

Décision municipale du 17 septembre 2015 : règlement d'honoraire à maître Gannat, précontentieux assurance, il est versé la somme de 600 euros.

Décision municipale du 29 septembre 2015 : acceptation d'une indemnité d'assurance, règlement sinistre du 13 novembre 2014, dégâts au domaine public panneau de signalisation endommagé angle avenue Duchesne et Guibert, il est accepté 126,54 euros.

V. Questions diverses

Monsieur le Maire

Nous allons passer aux questions diverses. Il y a de toute façon toute une série de questions. Je vais y répondre un peu en désordre.

Plan antipollution voté par le conseil de Paris : j'ai saisi par un courrier le Président du Conseil départemental. Je vérifie si on a une réponse du Président du Conseil départemental. L'idée est d'envisager pour le département des Yvelines et le département des Hauts-de-Seine une sorte de mariage entre les deux départements. Cela fait partie des idées qui sont évoquées, de bouger un peu les présidents des conseils départementaux pour essayer de remonter au filet du côté de la mairie de Paris.

Laurence, on a des questions posées au précédent du Conseil municipal, est-ce que tu veux répondre à la première ?

Madame AUGERE

Une question de Monsieur DASSE relative au mouvement de personnel. Il y a eu en 2014, 28 départs, 25 recrutements et sur ces 25 recrutements, il y en a eu 5 en contrat à durée déterminée, liés à des remplacements congés de maternité ou à des congés de longue maladie.

Monsieur le Maire

Une question de Madame VIAL sur la subvention versée au CPEA en 2015.

Madame LABORDE

Sur la subvention, Madame VIAL souhaitait connaître le rapport d'activité, je vous l'ai envoyé en juillet. Je pense qu'il n'y a plus de question.

Monsieur le Maire

Donc Madame VIAL l'a eu ? D'accord.

Une question de Monsieur Blanchard concernant la qualité des repas au collège Victor Hugo. On va vous répondre parce qu'on est allé manger sur place pour vérifier.

Madame d'ESTEVE

Effectivement, Monsieur Blanchard, vous nous avez posé la question lors du conseil municipal du mois de juin dernier. Je suis allée déjeuner dans les deux collèges au mois de septembre. En ce qui concerne Victor Hugo, je vous propose que vous demandiez à la principale de vous inviter, parce que j'ai trouvé cela fort bon. Ce que je ressens n'a à la limite pas d'importance, ce qui est important c'est ce que ressentent les jeunes. Donc, j'ai questionné les jeunes et je peux vous dire qu'ils sont très contents de ce qui est servi.

Monsieur le Maire

Une question sur les tarifs piscine. Daniel, est-ce que tu as les éléments de réponse ?

Monsieur TURCK

C'était surtout sur les 9,2 % d'écarts sur les 10 entrées. 9,2 % par rapport à quoi ? Je me méfie toujours des pourcentages, 9,2 % d'un million d'euros, cela fait beaucoup, c'est vrai. Mais 9,2 % sur les tarifs qui sont appliqués sur les 10 entrées, cela représente une augmentation de 1,75 euro pour 10 entrées, soit 0,17 centime d'euros par entrée. Sachant que les casiers sont devenus gratuits, et j'ai bien compris aussi que quand il y avait 4 enfants, ils pouvaient mettre leurs affaires

dans le même casier. C'est peut-être vrai, en attendant, on a compensé cette différence de tarif. Ce tarif à 2,06 euros c'est le plus bas tarif de la grille, on ne peut pas faire mieux. Une entrée à 2,06 euros ! Après, je ne sais plus comment faire.

Monsieur BLANCHARD

Sur la piscine, j'ai cru comprendre que la piscine a été fermée pendant les 15 jours des congés scolaires. Est-ce qu'on peut savoir de quoi il s'agit ? Certains usagers ont trouvé cela assez dommage surtout durant cette période-là.

Monsieur TURCK

Effectivement, le 19 octobre, nous avons eu un grave incident. Que s'est-il passé ? Après le nettoyage habituel des filtres, on a eu la mauvaise surprise de voir apparaître dans le bassin une énorme quantité de sables et d'hydro anthracite. En fait, ce qui s'est passé, c'est que quelques crépines ont cédé. C'est placé sous environ 3 tonnes de sable. C'est absolument invisible. Normalement c'était en prévision de changement et de nettoyage pour le mois de février prochain. On n'a pas eu le temps. Ce sont des garanties de 10 ans à peu près. Voilà le premier diagnostic : rupture de crépine sur l'un des deux filtres.

Ensuite, ce qui s'est passé, c'est que les gens de la piscine ont essayé de bien faire en faisant fonctionner la piscine sur un seul filtre – cela ne concernait que le grand bassin. Le problème, c'est que c'est 250 m³/heure de filtration sur les deux filtres, c'est énorme. Et sur un filtre, vu l'état des crépines que nous ne connaissions pas, tout a explosé, les crépines sont parties avec. Donc, les filtres de bassin sont remplis de gravillon, de sable et d'hydro anthracite afin de permettre la filtration de l'eau. Sous toute cette masse filtrante se trouvent des crépines vissées sur le plancher. Il faut savoir que c'est deux fois votre taille en hauteur, c'est donc assez important. Cela fait une hauteur de 2,80 mètres et un diamètre de 2,30 mètres. J'ai été surpris ce matin de voir un monsieur qui était en train de changer les crépines à l'intérieur et de tout casser pour tout enlever au fur et à mesure. Le nombre de crépines par filtres : 210. Il y a 5 tonnes de masse filtrante. La réparation nécessite de vider le bassin, les 600 000 litres d'eau, de retirer les masses filtrantes, de nettoyer le bassin, de remplacer les crépines (420 pièces) recharger les filtres, re-remplir le bassin et recommencer l'opération. Cela ne sera pas rouvert avant lundi, si tout se passe bien.

Monsieur le Maire

Il faut vraiment que la piscine ouvre lundi.

Monsieur TURCK

Je dis bien si tout se passe bien, parce que dans toutes ces opérations, on a des surprises. Par exemple ce matin, la dernière surprise, le camion qui est venu livrer les palettes de sable filtrant est arrivé sans hayon ni quoi que ce soit. Il a passé une matinée devant la piscine. Ce sont des pertes de temps. Ce n'est pas de notre faute, on n'y peut rien.

Monsieur le Maire

Lundi, la piscine ouvre de nouveau. Tu fais en sorte que la piscine ouvre lundi.

Monsieur TURCK

Si on n'a pas de problème technique. Normalement il ne doit pas y en avoir. Ceci dit, le petit bassin est ouvert depuis hier matin pour les écoles et pour les associations.

Monsieur BARATON

9,7 % de quoi que ce soit reste toujours 9,7 %. On ne peut pas appliquer les pourcentages quand cela nous arrange et pas quand cela ne nous arrange pas. La deuxième chose concerne une

question très pratique. La piscine a été fermée un certain temps. Qu'en est-il du personnel pendant ce temps ? Ils sont en chômage technique, en récupération ? Comment cela se passe-t-il ?

Monsieur TURCK

Il y a une société qui vient nous aider. Le personnel est occupé à nettoyer la piscine, il y a un travail énorme. La piscine était toute noire d'antracite.

Monsieur le Maire

Le personnel participe aux travaux de nettoyage.

Monsieur TURCK

Bien sûr, on est obligé.

Monsieur le Maire

Merci. Autre question ?

Monsieur BARATON

Tout à l'heure, j'évoquais la place Berthet et j'ai cru comprendre à la réponse de Monsieur SCHNELL que l'installation de la croix au milieu de la place avait été prise en charge par la ville. Si vous voulez, si cela avait été un mat avec tous les commerces du coin, on aurait pu trouver que cela allait dans un sens, afin de favoriser le commerce local. Là, il y a 45 mètres entre l'officine et la croix. Si c'est le contribuable cellois qui a payé cette installation, cela me paraît totalement illégal.

Monsieur le Maire

Est-ce que vous pouvez lister vos questions, Monsieur Baraton ?

Monsieur BARATON

Il y a celle-là. Une autre question, Monsieur le Maire. Il se passe que j'ai croisé Jacques FRANQUET ce soir et j'espère que la vidéoprotection de l'avenue des Suisses permettra d'arrêter ce dépôt d'ordures que sont devenues l'avenue des Suisses et l'avenue Musset. C'est un dépôt d'ordures. Il y a au moins trois camions de gravats du début à la fin. D'autre part, Monsieur le Maire, je suis très surpris. Vous passez au moins deux fois par jour devant le radar pédagogique qu'on avait réussi à mettre il y a deux ans, il est en panne depuis 4 mois.

Monsieur le Maire

Quel radar pédagogique ?

Monsieur BARATON

À Morel de Vindé. Il est en panne depuis 4 mois. Je me dis que 4 mois c'est quand même long pour un radar qui a un an de vie. Cela me choque. Il n'y a rien de tel que quelque chose qui ne fonctionne pas.

Monsieur le Maire

Franchement, je n'ai pas fait attention.

Monsieur BARATON

J'ai une demande aussi, qui, je trouve, a tout son sens, surtout en ce moment. Dans les lycées et dans les collèges, vous avez la devise de la République, mais dans toutes nos écoles, nous n'avons pas – ou en tout cas pas visible – « liberté, égalité, fraternité », voire « laïcité ». Je pense qu'à notre époque, il serait bon, et cela ne coûterait pas très cher à la ville, de remettre la devise de la République.

Monsieur le Maire

On étudie cette question-là. C'est en cours, et l'idée c'est vraiment de la rétablir.

Monsieur BARATON

Pour les collèges, cela s'est fait vite, un mois après la décision qui avait été prise.

Monsieur le Maire

On étudie, parce qu'il y a des matériaux à utiliser, il y a des problèmes de fixation. La devise de la République, bien évidemment on l'installera là où elle ne figure pas.

Monsieur BARATON

J'aimerais quand même avoir votre avis sur la croix de la pharmacie.

Monsieur le Maire

J'ai bien noté, on va vous répondre. Sur le radar pédagogique, c'est dans ton domaine

Monsieur SCHNELL

La seule chose que je peux dire, c'est que je n'avais pas remarqué non plus qu'il ne marchait pas. On ne l'avait pas signalé. Vous me le signalez, donc on va le mettre en état le plus rapidement possible. C'est étonnant, effectivement, qu'au bout d'un an il tombe en panne.

Monsieur le Maire

Sur la vidéo sur l'avenue des Suisses et l'avenue Musset, c'est ton domaine également.

Monsieur SCHNELL

On l'a effectivement constaté. Il y a eu une recrudescence de dépôts sauvages qui ont été enlevés d'ailleurs la semaine dernière, mais je suis d'accord que cela peut revenir à tout moment. Certains ont été enlevés, mais d'autres ont pu arriver. Il y a eu 4 endroits où nous avons enlevé des choses la semaine dernière.

Monsieur BARATON

Pour ce soir, je voulais être sûr aussi, je suis passé voir tout comme pour le radar. Je vous assure et je peux vous donner les endroits, cela commence après le centre de Verre et après c'est une véritable porcherie. Vous avez même des bags avec des pierres et cela jusqu'au bout. Ceux-là n'ont pas été enlevés. Il y a des gravats et les gens continuent d'en apporter puisque la saleté attire la saleté.

Monsieur le Maire

Non, ce n'est pas vrai, la saleté n'attire pas la saleté, ce sont les gens qui sont des mauvais citoyens, qui font n'importe quoi. C'est de l'incivisme, il ne faut pas dire que c'est un phénomène social. Ce sont des mauvais comportements, il faut condamner ces comportements de mauvais

citoyens. Ce n'est pas bien, il ne faut pas le faire. Jean-Christian, il faut que tu voies comment on peut essayer de dissuader ce genre de chose.

Monsieur BARATON

Il faut mettre des panneaux avec écrit : « endroit sous vidéo protection ». Une dernière petite chose qui est très locale, à un angle de rue, cela fait 7 mois qu'il y a deux cônes de Lübeck avec de la rubalise et un gros tas de morceaux de trottoirs, rue Émile Augier - avenue Lily.

Monsieur le Maire

On va regarder cela. Jean-Christian, tu peux regarder cela ? Autre question ?

Madame DELAIGUE

J'ai un certain nombre de questions.

Première question concernant le logement social, vous l'avez évoqué ainsi que Pierre SOUDRY dans le cadre du DOB : l'enquête publique qui a eu lieu au mois d'octobre a fait un état des logements sociaux qui allaient être construits prochainement ou conventionnés. Donc, sont cités : la troisième tranche de Beauregard – il faut bien dire que ces 176 logements, c'est la troisième tranche de Beauregard – Mesureur : 17 logements, Hirsch : 70 logements, Victor Hugo : 45, et le petit triangle de Bougival : 15 logements. Donc 325 logements dont 293 soit 90 % qui sont à Beauregard. Ceci étant, j'aimerais, fort de ce constat, que vous puissiez nous faire un état des lieux avec ces nouveaux programmes de logements sociaux par quartier. Combien à Beauregard, au global depuis le début, etc. Quartier par quartier. Vous nous l'aviez promis, cela a été évoqué lors d'un précédent conseil. Si vous pouviez nous refaire cet état des lieux, ce serait très bien, en intégrant ces programmes.

Deuxièmement, toujours sur ce même sujet : lors de la réunion publique du quartier Beauregard, vous avez évoqué une lettre et vous en avez reparlé ce soir, une lettre que vous a écrite la SIEMP et vous nous avez dit à ce moment-là que si nous le voulions vous pourriez nous la communiquer. Donc, est-ce que vous pouvez nous communiquer une copie de cette lettre que la SIEMP vous a écrite dans le cadre de ce programme de construction ?

Troisièmement, j'ai noté effectivement que vous alliez participer à hauteur de 300 000 euros sur deux ans en faveur du logement social et que ce serait particulièrement destiné à la construction de Hirsch. Je trouve qu'il est assez intéressant de savoir quelle est effectivement la participation de la ville dans la construction de ces logements sociaux. Je le note au passage. Ça c'est le chapitre logement social.

J'ai un autre thème à aborder, celui des conseils de quartiers. En ce qui concerne le quartier Sud, je n'ai pu assister pour l'instant qu'à la deuxième réunion, qui s'est très bien passée. Ce que j'aimerais, c'est qu'à cette réunion soit présent Monsieur BOUJÉMAOUI de la SIEMP, parce qu'il y a beaucoup de questions qui sont posées et qui ne concernent pas la ville, mais qui concernent la SIEMP. Ce serait à mon avis plus efficace. Ce que j'aimerais également, c'est que les comptes rendus qui sont faits soient communiqués de la même façon que le sont les comptes rendus de conseils municipaux, soit communiqués sur le site de la ville pour que les personnes qui ne sont pas au courant de ce qui se dit sur leur quartier au travers de ces réunions puissent être au moins informées.

Monsieur le Maire

Est-ce possible ?

Madame DELAIGUE

Avec ajout du nom des contacts, si un habitant de Beauregard veut contacter l'un d'entre nous, qu'il puisse les contacter.

Ensuite, un point concernant la place Berthet. Est-ce que vous avez envisagé que des artistes puissent participer à la décoration de cette place ? Ce serait peut-être pas mal.

Autre question : l'entretien des espaces verts. De plus en plus de communes passent au zéro phyto. On est à la veille de la COP21, je pense que c'est un thème qui est important. Est-ce que notre commune est en zéro phyto ou pas ?

Je soutiens la question de Monsieur BARATON. J'avais prévu de parler effectivement des écoles avec un fronton qui rappelle « liberté, égalité, fraternité ». J'ai vu qu'à côté de chez moi ce n'était pas le cas à l'école Dunant, je pense qu'il y a d'autres écoles qui ne l'ont pas non plus. Par les temps qui courent, je pense que c'est un message important à rappeler.

Enfin, je voudrais parler du Téléthon. La ville fait tout un programme pour le Téléthon et intègre également – et je la remercie toujours chaque année pour ça – la marche de l'espoir sur le parvis de la mairie. Je voulais donc juste rappeler à tous les membres ici présents que le samedi 5 décembre à cause des élections régionales du lendemain il y aura cette marche du Téléthon. Elle part de Paris, si on le souhaite et elle fait alors 32 km. Si elle part de La Celle-Saint-Cloud, on fait 17 km, ou bien on part de Marly. Donc vous êtes les bienvenus à cette marche pour le Téléthon. Merci.

Monsieur le Maire

Merci Marie-Pierre. On va répondre aux premières questions. Sur le logement social, effectivement, c'est une question qui a été posée à la réunion publique. À combien arrive-t-on avec les 176 logements, plus la construction de Maurice de Hirsch ? On les donnera par quartier. Au terme de la triennale en 2017, les logements ne seront pas construits, c'est plutôt en 2018 ou 2020 qu'on arrivera, pour le quartier de Beauregard uniquement, à moins de 25 %. C'est pour cela que je crois qu'il y a des termes qui, à mon avis, sont excessifs, notamment « la ghettoïsation », qui n'est pas un bon terme et qui me paraît totalement excessif. Surtout que je me permets d'insister sur le fait que dans le PLU, il est prévu des dispositions qui visent à ouvrir le logement avec un axe accession à la propriété sur lequel on va se battre avec la SIEMP et avec la ville de Paris. C'est le premier point.

La protection de la forêt de Beauregard, sur lequel je vais insister, cela veut dire aussi que ce faisant on met un point final à cette notion de Beauregard 3. C'est une forêt avec un patrimoine faunistique et floristique qu'il faut absolument préserver.

Le troisième point qui est très important, c'est la question de l'accessibilité, puisqu'on a besoin de logements accessibles actuellement. C'est 0,5 % à Beauregard, ce n'est rien. C'est 10 logements sur 2 500 logements. Qu'on ait 60 logements en haut et une quarantaine en bas, on arrivera peut-être à 4 ou 5 % d'accessibilité. C'est essentiel. Vous n'imaginez pas le nombre de gens du quartier du domaine de Beauregard qui demandent des logements accessibles, qui habitent dans les étages et qui ne peuvent plus y vivre et pour lesquels c'est un vrai problème. Je crois que c'est très important à dire. La lettre de la SIEMP, on peut vous la diffuser. Pierre l'a évoqué tout à l'heure, je l'avais lu en réunion publique. La directrice générale de la SIEMP dit « Nous souhaitons, compte tenu de l'inaccessibilité des logements du domaine dont la construction est ancienne, pouvoir répondre à la demande d'un grand nombre de nos locataires résidant depuis de longues années dans le domaine de se maintenir dans leur cadre de vie en dépit de leur âge ou de leur handicap le cas échéant ». Elle dit : « Je confirme qu'une concertation sera développée avec une priorité consentie aux habitants du domaine ». Voilà le principe, mais je vais vérifier qu'on peut vous transmettre cette lettre par correction vis-à-vis de la SIEMP. Ces 300 000 euros

sont destinés – c'est une dépense de la ville – à construire des logements accessibles pour les habitants du domaine de Beauregard.

Sur les conseils de quartier. Daniel, peux-tu nous dire si Monsieur BOUJÉMAOUI y vient ?

Monsieur TURCK

Il vient au prochain. D'ailleurs Marie-Pierre, tu as pu constater qu'on demandait des fois à des intervenants de venir nous aider. Cela a été le cas pour Florence NAPOLY la dernière fois. La prochaine fois, il y aura Monsieur BOUJÉMAOUI et peut-être une autre personne pour parler des logements, particulièrement du logement sur Beauregard. C'est prévu, je rencontre Monsieur BOUJÉMAOUI régulièrement, il n'y a pas de problème.

Monsieur le Maire

En ce qui concerne le compte rendu à communiquer sur le site de la ville, il faut voir, mais Florence, je pense que c'est faisable techniquement. Il faut avoir des comptes rendus clairs. La réponse est donc oui, a priori.

Le zéro phyto ?

Monsieur SCHNELL

Il y a trois méthodes pour enlever les mauvaises herbes. Il y a la méthode physique, on sarcle, etc. Il y a le thermique et il y a le chimique. Actuellement, on utilise les trois techniques, mais on n'est pas du tout aujourd'hui dans une optique zéro phyto à court terme, parce que la différence, c'est le coût. C'est beaucoup plus cher lorsqu'on est dans le physique notamment.

Un intervenant

Il y a aussi le choix des espèces.

Monsieur SCHNELL

Effectivement, on essaie. C'est un quatrième moyen de limiter les coûts, c'est d'avoir des végétaux qui demandent d'une part, peu d'eau et d'autre part, peu d'entretien ou parce que cela peut être dangereux au milieu des rues. On a refait récemment l'avenue des Gressets, on a mis une végétation qui va pousser et va avoir plus d'ampleur, mais qui aura l'avantage de ne pas mettre en danger les gens qui seraient obligés de faire des coupes régulières. Donc, effectivement, avec des produits différents, on peut limiter les besoins d'intervention. Et on l'utilise de plus en plus. C'est peut-être l'évolution récente la plus importante.

Monsieur le Maire

Nous avons encore une question sur le Téléthon.

Madame DELAIGUE

Non, c'était une info.

Monsieur BARATON

Je n'ai pas eu la réponse à ma question sur la croix.

Monsieur le Maire

Tu veux bien répondre sur la croix verte de la place Berthet..

Monsieur SCHNELL

L'emplacement qu'avait la croix avant était incompatible avec la façon dont on voulait organiser la place, donc il fallait la déplacer. Nous étions à l'origine d'une demande de déplacement de la croix. Cela a entraîné d'abord des dépenses assez importantes pour le propriétaire de la croix. Ce n'est pas à moi de donner le chiffre de ce qu'il a dépensé pour le remettre en état, il a eu déjà des frais importants. Ensuite, effectivement, on a facilité l'implantation de la croix en profitant du fait qu'on refaisait l'ensemble de l'esplanade pour faire la tranchée pour la canalisation électrique.

Monsieur BARATON

Je suis désolé, la réponse est incomplète. En définitive, qui a payé les câbles ? Si c'est le propriétaire, dans ce cas il y a une servitude de passage. Il y aurait eu un mat avec tous les commerces, on pouvait considérer que cela allait dans un but positif. Là, je suis désolé, le contribuable paie pour des choses à titre privé. Je suis désolé.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas comme cela. Je voudrais quand même dire qu'on ne paie pas ce qui revient aux gens. Sur cette place Berthet, projet qui a été tant critiqué, que vous critiquez depuis des années... Je ne veux pas reprendre tous les magazines municipaux, vous la critiquez depuis le début. Vous avez dit : « Ces travaux sont repoussés et on ne les fera jamais, ces travaux ne seront jamais réalisés ». Puis, au mois d'octobre, lorsque la place Berthet est enfin réalisée, vous dites : « Où était l'urgence ? Pourquoi l'avoir fait ? » Il faut peut-être être un peu cohérent. Aujourd'hui, vous nous reprochez de l'avoir mal réalisée. Les gens sont contents, les habitants du quartier sont contents. Il y aura toujours des gens à qui ça ne plaît pas, peut-être que cela ne vous plaît pas, Madame VIAL, mais les gens du quartier sont contents. Il suffisait de voir les 300 enfants samedi dernier, l'association de la Feuillaume, avec les riverains de la Feuillaume qui ont occupé et se sont approprié cette place. C'est une place qui marche bien, qui a été bien réalisée, elle est un succès pour la ville. De temps en temps, il faut être content des succès de la ville, Monsieur BARATON. Pardon, mais je ne vais pas polémiquer.

Vous nous avez écrit au mois de juillet un papier très désagréable en mettant en cause notre probité, notre dignité, notre honnêteté en nous disant : « favoritisme, vous avez passé des marchés Eurovia en dépit du bon sens et contre les procédures des marchés publics ». Vous avez écrit et saisi la Haute Autorité de la concurrence, la DGCCRF, le premier Président de la Cour des comptes, comme par hasard. J'aimerais bien qu'un jour on ait un retour, Monsieur BARATON, Monsieur DASSE. On nous traîne dans la boue et ensuite on n'entend plus parler de rien. C'est cela qui n'est pas normal. À un moment donné, il faut dire les choses jusqu'au bout, Monsieur BARATON, Monsieur DASSE. Si vous avez le droit de nous taxer de favoritisme, c'est que vous avez la preuve que nous pouvons être condamnés pour favoritisme. Ce sont des délits pénaux. Par conséquent, dites-nous où sont les preuves que vous avez avancées, parce que vous savez, cela s'appelle de la calomnie. Je vous le dis, Monsieur BARATON et Monsieur DASSE, les yeux dans les yeux, parce que vous le dites dans toutes les tribunes de l'opposition. Je le dis, parce qu'il y a un moment où on est un peu en colère contre ces agissements. En mai 2014 : « Pourquoi le Maire offre des conditions aussi favorables à un acquéreur ? » cet acquéreur qui est quelqu'un qui vient de Noisy-le-Roi. Juin 2014 : « Il y a favoritisme pour des résidents ». Cela suffit, vous n'allez pas nous accuser de favoritisme, d'être corrompus, c'est cela que vous voulez dire. C'est inadmissible et d'ailleurs les citoyens de La Celle-Saint-Cloud n'acceptent pas ces propos-là. Ce sont des propos scandaleux dans la mesure où ils ne sont étayés sur rien. C'est la vieille parole : « Calomniez, calomniez, il en restera bien toujours quelque chose ». Je ne suis pas d'accord, je suis désolé, je suis dans mon droit et dans mon devoir de défendre l'honneur des élus. Aujourd'hui si vous voulez rehausser la considération de la classe politique, ce n'est pas en agissant comme cela que vous y arriverez. Quand vous vous drapez dans votre toge d'éthique et de morale, vous me faites bien rigoler, parce que vous employez des termes qui sont inadmissibles. Voilà, Monsieur BARATON et Monsieur DASSE ce que je voulais vous dire.

Monsieur BARATON

Monsieur le Maire, comme toujours, vous dites une partie de la vérité, mais pas la vérité. Vous employez des mots, vous dites : « Ce que vous dites est scandaleux, tout le monde est content de la place Berthet ». Je peux vous dire que ce n'est pas le ressenti de tout le monde !

Monsieur le Maire

Le favoritisme, où est-il ?

Monsieur BARATON

On a émis des réserves sur un marché public dont on pouvait se demander pourquoi. Même la réponse de Pierre SOUDRY dans le journal municipal nous disant qu'on aurait pu le relancer, mais que cela aurait retardé la place, n'était quand même pas une réponse. Entre parenthèse, vous remarquerez aussi que dans cet article-là – je dis cela pour la communication – les caractères pour Monsieur SOUDRY étaient nettement plus gros que les nôtres, mais enfin, passons.

Monsieur le Maire

Vous changez de sujet !

Monsieur BARATON

Monsieur le maire, à chaque fois, vous considérez que, parce qu'on dit quelque chose, c'est faux. Moi je vous dis que vous n'avez toujours pas répondu à ma question.

Monsieur le Maire

Prouvez-le.

Monsieur BARATON

On verra bien. Si jamais on a un courrier d'un organisme qui nous dit que tout s'est bien passé, on en sera les premiers contents. Ce n'est pas contre vous, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

C'est scandaleux.

Monsieur BARATON

Laissez-moi terminer.

Monsieur le Maire

Monsieur BARATON, maintenant, on va se calmer, on ne va pas polémiquer. Je pense que maintenant les termes de favoritisme, les termes de corruption, il faut les étayer, il faut les prouver. Sinon, c'est devant les tribunaux que vous irez vous expliquer. Je le dis pour Monsieur BARATON et pour Monsieur DASSE.

Monsieur BARATON

Attendez, il n'y a pas le mot corruption, on est bien d'accord. D'autre part, Monsieur le Maire, j'aimerais bien que par courrier vous m'en fassiez part, vous avez dit tout à l'heure que dans notre tract, il y avait une dizaine de choses scandaleuses. Vous m'en ferez la liste, pas ce soir, mais vous m'en ferez la liste.

Monsieur le Maire

Pas ce soir.

Monsieur BARATON

Si vous pouvez la faire ce soir, ça ne me gêne pas du tout. Cela m'intéresserait de connaître les dix.

Monsieur le Maire

Je vais vous dire, votre tract comporte plein d'erreurs mensongères.

Monsieur BARATON

Lesquelles ? Une seule.

Monsieur le Maire

Il y en a dix. Monsieur DASSE avait voulu intervenir.

Monsieur DASSE

Merci. Rassurez-vous, je n'ai que trois questions. Simplement en préambule, sur cette affaire de marché public relatif à la rénovation de la place Berthet, nous avons joué notre rôle de lanceurs d'alertes à partir d'un certain nombre d'indicateurs.

Monsieur le Maire

De délateurs !

Monsieur DASSE

Non, de lanceurs d'alertes en tant qu'élus, en tant que contribuables, en tant qu'électeurs. Nous avons fait notre travail. Nous avons saisi un certain nombre d'autorités administratives indépendantes, ainsi que le premier Président de la Cour des comptes.

Monsieur le Maire

Vous n'aviez nullement besoin de le faire. Ça, c'est vraiment de la dénonciation.

Monsieur DASSE

Il se trouve que l'affaire suit son cours.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas d'affaire.

Monsieur DASSE

Le dossier a été transmis à la Direction départementale de la protection des populations à l'initiative de la DGCCRF. Le premier Président de la Cour des comptes a transmis également le dossier, et nous l'a indiqué, à la Chambre régionale des comptes. Maintenant chacun fait son travail. Peut-être qu'un certain nombre de documents et de pièces vont vous être demandés et si le résultat est positif, s'il n'y a rien, on sera les premiers à s'en réjouir. Là, il y avait un faisceau de points qui étaient préoccupants. Pour résumer, nous avons fait notre travail de lanceurs d'alertes, nous avons été élus pour ça.

Maintenant, j'en viens à mes questions.

Monsieur le Maire

Avant d'en venir à vos questions, quand même Monsieur DASSE, dans le procédé de dénonciation et de délation, pardonnez-moi de vous dire qu'il y a quelque chose de pas particulièrement sympathique et savoureux, je dois le dire.

Monsieur DASSE

Je reviens sur l'historique très rapidement.

Monsieur le Maire

Non, pitié !

Monsieur DASSE

Vous parlez du procédé, le procédé a été le suivant : dans un premier temps, nous vous avons écrit ainsi qu'à l'ensemble des membres de ce conseil pour demander des explications. Nous n'avons obtenu...

Monsieur le Maire

Continuez vos questions.

Monsieur DASSE

C'est notre liberté d'expression en tant qu'élus. Nous vous avons écrit à chacun d'entre vous et en premier lieu à vous, Monsieur le Maire. Nous n'avons obtenu aucune réponse. C'était au mois de juillet précédent. Nous n'avons obtenu aucune réponse. À partir de là, nous avons nous-mêmes fait le travail que peut-être vous-même vous auriez dû faire en saisissant les autorités compétentes pour essayer d'obtenir des éclaircissements. Nous avons fait notre travail. On verra bien ce qu'il en sera.

Maintenant les questions diverses que je souhaitais vous poser. Rassurez-vous, comme je vous l'ai indiqué, il n'y en a que trois.

La première sur le pavillon du Butard. C'est un sujet important et il se trouve que presque tous les jours, quasiment tous les jours, nous recevons des messages de Cellois qui sont intéressés par ce sujet, sur le destin du pavillon du Butard. Notre groupe souhaite de nouveau vous poser la question de savoir si vous envisagez d'imaginer un projet pour le destin du pavillon du Butard ou pas, sachant qu'il peut y avoir d'autres projets qui apparaîtront. Et peut-être qu'on en portera, on verra bien. C'était ma première question. Souhaitez-vous vous saisir de ce sujet ou pas ?

Deuxième question : en matière de développement économique et d'implantation d'entreprises, vous avez une adjointe, Agnès Théard qui fait un travail remarquable, de très bonne qualité.

Monsieur le Maire

Cela lui sera répété.

Monsieur DASSE

Elle a de bons réflexes notamment pour le pilotage du projet du Club d'entrepreneurs, etc. Je tenais à le dire, nous tenions à le dire. Néanmoins, lors d'une réunion publique sur le PLU – c'était la réunion publique relative aux quartiers du Centre – vous avez déclaré alors qu'une personne dans l'assistance disait : « Je me suis installé à La Celle-Saint-Cloud pour profiter de l'environnement, du caractère boisé, je n'ai pas du tout envie que des entreprises viennent s'installer chez nous ». Et vous avez répondu à ce monsieur : « Écoutez, il y a beaucoup de gens qui pensent comme vous ». Je dois vous avouer, Monsieur le Maire, que j'ai été très surpris par

votre réponse, parce que je pense que le Maire d'une commune de près de 22 000 habitants doit justement tout faire pour aller dans le sens de l'implantation d'entreprises, de l'appui et de l'accueil des entrepreneurs, ce que fait votre adjointe avec beaucoup de qualité.

J'en viens à ma question, Monsieur le Maire. Est-ce que vous considérez vraiment au fond de vous-même que l'entreprise est une nuisance ? Parce que pour notre part, on considère que l'entreprise c'est la vie, que l'entreprise c'est l'emploi.

Monsieur le Maire

Monsieur Dasse, vous êtes gentil, mais vos leçons sont un peu pénibles à la longue. Le monsieur en question à qui j'ai dit : « Effectivement il y a des gens qui pensent comme vous », je lui ai dit après : « Le problème c'est qu'à La Celle-Saint-Cloud comme dans toutes les villes, on a besoin d'entreprises ». D'ailleurs, c'est ce qu'on a présenté le soir à la réunion du PLU, il y a tout un volet qui concerne le développement des entreprises. Agnès Théard et moi-même sommes en parfait accord, il n'y a pas l'une pour les entreprises et le Maire qui est contre l'entreprise. Évidemment pas du tout. Tout cela, ce sont des fantasmes, des inventions, nous avons besoin d'entreprises. J'étais présent, vous oubliez de le rappeler peut-être, au lancement du Club des entreprises au Chesnay, qui a été mis en place par Agnès et les maires adjoints. J'y attache la plus grande importance. C'est un peu enfantin. L'entreprise est une nécessité ABSOLUE, vous comprenez. Il faut vous le dire en quelle langue !

Monsieur DASSE

Je suis ravi de vous l'entendre dire, c'est parfait.

Monsieur le Maire

Écrivez-le et dites-le dans votre tribune.

Monsieur DASSE

Cela nous rassure.

Monsieur le Maire

Je suis heureux de vous rassurer, mais après tout je pourrais très bien ne pas vous rassurer.

Monsieur DASSE

Pardonnez-moi, j'ai une troisième question qui est cette fois-ci relative aux tribunes dans le magazine municipal. L'article 35 de notre règlement intérieur dispose que : « La Tribune ne devra pas sortir du champ des questions relatives ou traitées par le conseil municipal ». Or, chacun a pu constater que le groupe Ensemble préparons l'avenir de La Celle-Saint-Cloud a diffusé une tribune qui constituait un appel à voter pour Valérie Pécresse à l'occasion des élections régionales. C'est une tribune qui nous a, par son objet, semblé décalée par rapport à notre règlement intérieur. On nous reprend par exemple sur notre tribune, parce que nous utilisons des majuscules là où il ne faudrait pas en utiliser, on a déjà dû recommencer plusieurs fois notre copie pour ce type de motif. Pour quelles raisons cette fois-ci n'avez-vous pas fait retirer ce texte, ou du moins, l'avoir fait modifier ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Excusez-moi, mais je n'ai même pas vu qu'il appelait à voter pour Valérie Pécresse. Que peut-on dire Laurence ?

Madame SEGUY

C'est un lieu politique.

Monsieur BLANCHARD

J'avais posé la même question au conseil municipal à propos d'une autre tribune qui était moins ouvertement tendancieuse, mais émanant du même groupe, et on m'avait répondu que chacun était libre de mettre ce qu'il voulait dans ces tribunes. Ça avait été la réponse. Moi, je veux bien en prendre acte, mais je trouve ça tout aussi choquant, je suis parfaitement d'accord.

Monsieur le Maire

Quelle est l'application de l'article 35 ?

Madame SEGUY

Cela ne me semble pas choquant en l'état puisqu'il n'y a pas d'appel à voter pour Valérie Péresse. Non, il y a une analyse, il est écrit : « Nous soutenons Valérie Péresse », nous, donc le groupe soutient. Est-ce que c'est un appel à voter ? Non, je suis désolée. Il n'y a rien de choquant et je voudrais vous faire remarquer, Monsieur Dasse, qu'il y a les e-mails.

Monsieur DASSE

Je vous en remercie.

Monsieur le Maire

Je vais terminer sur le pavillon du Butard. Le pavillon du Butard, Monsieur Dasse, n'est pas en vente.

Monsieur BARATON

Il sera en vente en 2016.

Monsieur le Maire

Nous sommes en 2015, figurez-vous. Il n'est pas en vente. Dites les choses précisément, il n'est pas en vente.

Monsieur BARATON

C'est sur le site de France 2.

Monsieur le Maire

Mais non, vous dites des choses qui sont fausses, il n'est pas en vente. Il y a un décret 2015 qui porte la liste des biens de l'État qui ont vocation à être déclassés et à être vendus. Ça, c'est vrai. Et dans cette liste de 2015 figure le pavillon du Butard, c'est vrai. Nous nous sommes renseignés, j'ai demandé aux services de l'administration générale de vérifier quand il sera envisagé de le vendre et il le sera en 2017. Nous avons vérifié et cela ne sera pas avant 2017. Nous sommes en 2015. Je voudrais que Florence complète, mais la réalité, c'est qu'il faut savoir d'abord quel sera le prix avant de dire qu'on achète. Il n'y a pas d'évaluation, elle n'a pas été faite. On ne va pas se lancer pour acheter quelque chose dont l'évaluation n'est pas faite. Si ça coûte 500 000 euros, 1 million, ou 10 millions, nous n'en savons rien. Est-ce que vous savez aussi quels sont les travaux à faire, quel est l'état de l'étanchéité, l'état de la toiture ? Est-ce que vous connaissez les contraintes que la direction des affaires culturelles va faire peser sur cet équipement ? Non, vous ne les connaissez pas, parce que la DRAC n'a pas encore été saisie, mais elle va émettre un certain nombre de prescriptions. La réalité c'est que quand nous avons saisi la DRAC pour nous informer, elle nous a dit que de toute façon il y aurait des prescriptions d'intérêt général et qu'on ne pourrait pas en faire, comme vous le suggériez, une mairie annexe. Cela n'aurait aucun sens de faire une mairie annexe au fin fond de La Celle-Saint-Cloud dans un quartier où il n'y a personne. Cela n'a aucun sens.

Monsieur DASSE

Nous n'avons jamais dit que nous voulions avoir une mairie annexe.

Monsieur le Maire

Vous l'avez écrit dans le journal.

Monsieur DASSE

C'est pour faire des mariages, le cadre est quand même plus joli.

Madame NAPOLY

Juste pour dire qu'effectivement cela pourrait se faire, mais il faut quand même faire une petite analyse coût/services rendus. Il faudra peut-être évaluer cette question. Par ailleurs, en termes de protection, le pavillon du Butard est extrêmement protégé, donc il n'y aura pas de modification de l'extérieur. Il n'y aura pas non plus de possibilité de modification de l'intérieur. On veillera dans le PLU que toutes les prescriptions soient bien reprises. Attendons déjà de voir le prix pour voir si c'est envisageable, mais pour le moment c'est un peu prématuré.

Monsieur BLANCHARD

Je n'ai que deux questions. Sur le pavillon du Butard d'abord, puisque nous étions sur ce sujet-là. Je pense quand même qu'il faut s'interroger sur son avenir. C'est dans notre ville, c'est un dossier qui nous concerne, il serait dommage que cela devienne n'importe quoi. Je pense qu'il faut au moins qu'on manifeste notre intérêt et qu'on essaie de réfléchir ensemble avec éventuellement des partenaires. Mais je n'en sais rien pour le moment. C'est effectivement quelque chose qui peut peser lourd budgétairement, donc il peut y avoir des systèmes de partenariat, mais il serait dommage de se dessaisir de ce sujet. C'est quand même un lieu symbolique et qui a une certaine importance.

J'avais deux questions, une question un peu mineure, à propos des conseils de quartiers : quand il y a une démission au sein d'un conseil de quartiers, c'est le suivant dans le tirage au sort qui doit arriver ; j'aurais souhaité que ce soit automatique et immédiat puisqu'il s'est vu répondre : « pas au prochain, mais au suivant », ce qui me paraît un peu ridicule, puisque quand on a des bonnes volontés, c'est dommage de ne pas en profiter. Je souhaitais signaler cela.

Deuxième chose, c'est un rendez-vous que nous vous avons demandé pour chaque conseil, c'est de nous raconter ce qui s'est passé à Versailles Grand Parc dans l'intercommunalité, un petit compte rendu circonstancié de ce qui a pu se passer au dernier conseil de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire

Absolument, c'est bien noté, on avait l'intention de le faire, mais on a un peu zappé ce compte rendu de l'intercommunalité, on le fera au mois de décembre, parce que c'est important effectivement de rendre compte de ce qui se passe au niveau de l'intercommunalité.

Pour le conseil de quartier, une démission doit être suivie de l'installation du suivant dans la liste. Ce n'est pas un problème. Pour le pavillon du Butard, Florence tu nous confirmes que nous allons suivre cela de près.

Un certain nombre de manifestations importantes cette semaine. Florence, tu as les dates ?

Madame NAPOLY

Vous avez sur vos tables la nouvelle qui a été primée par le premier concours d'écriture de La Celle-Saint-Cloud, et qui a été éditée en partenariat, comme c'était prévu, avec les éditions In

Octavo. J'ai malheureusement une triste nouvelle à associer, l'auteur est malheureusement décédée la semaine dernière, mais elle a pu être destinataire de ces livres avant et elle en a été très heureuse.

En termes d'évènements à venir sur La Celle-Saint-Cloud, peut-être juste vous rappeler le vernissage vendredi prochain de l'exposition conçue par le Souvenir français auquel le service des archives a apporté un peu de soutien. On espère vous voir à cette occasion, ainsi qu'à une conférence proposée également par le Souvenir français sur le rôle des femmes pendant la guerre. J'ai oublié, le rôle *admirable* des femmes pendant la guerre, mais les femmes sont toujours, comme vous le savez, admirables. Puis l'événement de la semaine prochaine, c'est le vernissage de la route de contes. Je pense que vous devriez recevoir les petits livrets qui ont été édités à cette occasion. Comme d'habitude, n'hésitez pas à venir nous retrouver sur les différentes manifestations.

Agnès THÉARD

Si je peux rajouter un petit mot au développement économique, il y a aussi le premier *speed business dating* le jeudi 19 novembre pour tous les entrepreneurs, porteurs de projets, entrepreneurs établis, quelque soit leur statut juridique. C'est un bel événement d'échange et d'échange de cartes de visite monté sur la ville et on espère en monter un certain nombre dans ce genre-là. C'est salle Jonchère.

Monsieur le Maire

Hervé, peut-être, pour le commerce et le marché de Noël ?

Monsieur BRILLANT

On a parlé tout à l'heure de l'association des Vitrines celloises, il faut savoir qu'ils organisent à la salle Caravelle, les 5 et 6 décembre, un marché de Noël pour l'ensemble de la commune.

Monsieur le Maire

Merci Hervé. S'il n'y a plus d'observation, je lève la séance et je vous souhaite une bonne soirée.

*